Saguenayensia

Revue d'histoire régionale
fondée en 1959 par Mgr Victor Tremblay

Volume 22 - Numéro 2 **Mars - avril 1980**

Dossier:

La "Tragédie" du Lac Saint-Jean

cjab
FM 96,7

pour
l'amour
de la
musique

Illustration de la page couverture: Saint-Méthode, mercredi 30 mai 1928. Photo prise du clocher vers le sud.

Saguenayensia

Vol. 22 - No 2 Mars - avril 1980

SOMMAIRE

Editorial, La "tragédie" du Lac Saint-Jean
Gaston Gagnon 38

Le contexte économique nord-américain de la tragédie du Lac Saint-Jean
Robert Lavoie 39

L'histoire d'une tragédie
Laval Larouche 44

L'inondation de 1928
Victor Tremblay 47

Rapport sur les conditions phyto-écologiques d'un terrain inondé par le lac Saint-Jean
Frère Marie-Victorin 52

Onésime Tremblay et l'affaire du Lac Saint-Jean
Onésime Tremblay 59

Mariages 65-68

Le gouvernement provincial et l'affaire du Lac Saint-Jean 72

Le relèvement des eaux du lac Saint-Jean et l'industrialisation au Saguenay
René Prévost et Gaston Gagnon 76

Inventaire sommaire du fonds Affaire du Lac Saint-Jean
Roland Bélanger 86

Comptes rendus
Normand Perron, Gilbert Tremblay, Jean-Guy Genest 89

A connaître
Normand Perron 92

LA SOCIETE HISTORIQUE DU SAGUENAY

Conseil d'administration

Comité exécutif
Président: Léonidas Bélanger.
Vice-président: Louis Gauthier.
Trésorier: Maurice Ouellette.
Secrétaire: Gaston Gagnon.

Directeurs
Madeleine Maltais, l'abbé Raymond Desgagné, Conrad Vanasse, Benoît Ruelland, Marcel Claveau, Guy Dion, Marc Saint-Hilaire.

Archiviste
Roland Bélanger.

LA FONDATION MONSEIGNEUR VICTOR TREMBLAY INC.

Comité exécutif
Président: Marcel Claveau.
1er vice-président: Lorenzo Brisson.
2e vice-président: Antoine Gauthier.
Secrétaire: Roland Bélanger.
Trésorier: Jean-Paul Lessard.

Directeurs
Gilbert Gravel, Pierre Bergeron, Laval Fortin, Edmond Savard, Benoît Lalancette, Julien Gagnon.

SAGUENAYENSIA

Comité de rédaction
Directeur: Gaston Gagnon.
Adjoint à la direction: Marc Saint-Hilaire.
Secrétaire de rédaction: Marine de Fréminville-Boutin.
Responsables de section: Notes de recherche, Robert Lavoie; Mémoires, Rémi Grenon;
Entrevues, Martin Ringuette; Généalogie, Léonidas Bélanger; Comptes rendus et notes bibliographiques, Louise Gagnon-Arguin, Normand Perron; Documents, Marc Saint-Hilaire; Archives, Roland Bélanger.
Publicité et promotion: Lyne Fortin.
Abonnement et expédition: Louis Gauthier, Jeanne Cooke.
Montage: Thomas Parent.

La revue *Saguenayensia* est publiée tous les deux mois par la Société historique du Saguenay, 930, Jacques-Cartier (Est), B.P. 456, Chicoutimi, tél.: 549-2805 et imprimée par Le Progrès du Saguenay, 1051, boul. Talbot, Chicoutimi, Québec.

Pour devenir membre de la Société historique du Saguenay et recevoir la revue *Saguenayensia*, prière d'écrire à la Société historique du Saguenay à l'adresse susmentionnée.

Tarif

Membre de la Société historique du Saguenay et abonnement à *Saguenayensia:*
Québec, Canada: **$15.00**
Autres pays: **$18.00**

Les articles parus dans *Saguenayensia* ne peuvent être reproduits, traduits et adaptés sans autorisation écrite de l'auteur ou celle de la Société historique du Saguenay.

La direction de *Saguenayensia* laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

Les auteurs sont priés de soumettre leurs manuscrits dactylographiés à double interligne. Les manuscrits et la correspondance doivent être adressés à la Société historique du Saguenay. La direction de *Saguenayensia* ne se tient pas responsable de la perte des manuscrits, des photographies ou des illustrations.

La politique de la revue *Saguenayensia* a été définie dans le volume 20, no 1 (janvier-février 1978), pp. 2-3.

Saguenayensia est répertoriée dans RADAR.
ISSN 0581-295X.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de deuxième classe.
Enregistrement no 0849.

Saguenayensia est subventionnée par le ministère des Affaires culturelles du Québec via les Archives nationales du Québec.

EDITORIAL

LA "TRAGEDIE" DU LAC SAINT-JEAN

Ceux qui ont lu le dernier ouvrage de Mgr Victor Tremblay, *La Tragédie du Lac Saint-Jean,* sans doute le plus vif et le plus subjectif de tous ses livres, auront été assurément impressionnés, voire parfois même étonnés des révélations qui y sont faites. L'importance du sujet et les controverses suscitées par cette publication méritaient que *Saguenayensia* y consacre un numéro.

Pour comprendre le problème de ce qu'on a convenu d'appeler la "tragédie" du Lac Saint-Jean, il faut se rapporter à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. A ce moment-là, le Québec était en pleine phase d'industrialisation avancée et le Saguenay n'échappait pas à ce mouvement. Pensons seulement à la construction du chemin de fer depuis Québec jusqu'à Roberval et Chambord en 1888, puis de Chambord vers Chicoutimi en 1893; songeons également à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi constituée au départ, en 1896, à partir d'intérêts strictement locaux et qui deviendra en 1911 la plus importante manufacture de pâte à papier au Canada.

L'avènement du chemin de fer et le développement de l'industrie de la pâte à papier allaient stimuler et revigorer une économie en perte de croissance qui se traduisait notamment par une émigration vers les Etats-Unis. Située au coeur du Lac Saint-Jean, la municipalité de Roberval connaîtra en effet durant cette période un essor qui fera l'envie des autres municipalités dont celle de Chicoutimi. Horace Jansen Beemer et Benjamin Alexandre Scott seront les principaux artisans et entrepreneurs de ce développement économique. Misant sur les ressources exploitables du Lac Saint-Jean, ils axeront leurs activités du côté du tourisme, de la navigation et de l'industrie du sciage. L'Hôtel Roberval et la pêche à la ouananiche constitueront les grands ressorts touristiques exploités par Beemer. Les amateurs de pêche viendront de partout dans le monde, en particulier des Etats-Unis et de l'Europe, pour exercer leur sport favori. C'est d'ailleurs au cours de ces voyages que certains d'entre eux prendront conscience de l'immense potentiel électrique du lac Saint-Jean et de ses tributaires.

B. A. Scott et L. T. Haggin furent les premiers à imaginer un projet d'exploitation en ce sens. Réunis en société sous le nom de Oyamel Company, ils firent l'acquisition en 1900, avec l'aide financière de J. B. Haggin, des forces hydrauliques de la rivière Saguenay, depuis Chute à Caron jusqu'au pied de l'île Maligne, et des pouvoirs de la Grande Décharge, de l'île Maligne jusqu'au lac Saint-Jean, et ce, pour un montant d'environ $30 000 à l'ordre du gouvernement de la Province. Un autre financier, L. T. Willson, achetait, quant à lui, les forces hydrauliques en aval du Saguenay, comprenant la Chute à Caron, en vue d'établir une usine de carbure.

En 1914, les droits de propriété de la Oyamel Company passèrent à la Quebec Development, compagnie formée par Scott ainsi que par deux autres associés, soit Sir William Price III, petit-neveu de Evan John Price, et James Buchanan Duke, président de American Tobacco Inc. Ayant besoin d'un surplus d'électricité pour faire fonctionner ses usines de fabrication de papier à Jonquière, à Kénogami, puis pour ses perspectives d'expansion à Riverbend, île d'Alma, Price, de même que ses partenaires dans la nouvelle société, demandèrent au gouvernement la permission d'ériger un barrage sur la Grande Décharge et d'élever le niveau des eaux du lac Saint-Jean. Le 8 avril 1914, un arrêté en conseil autorisait l'exécution du projet dans une période de cinq ans avec l'obligation de payer aux propriétaires riverains les dommages encourus par ces travaux. En raison principalement de la Première Guerre mondiale, la Quebec Development ne put donner suite à son projet et les ouvrages restèrent inachevés de 1916 à 1922.

En 1922, le gouvernement donnait à la Quebec Development un autre délai de cinq ans pour réaliser un barrage sur le lac Saint-Jean; il permettait également à cette dernière de relever le niveau du lac jusqu'au point 17.5 de l'échelle d'étiage de Roberval. Ce privilège ne devait cependant être exercé que deux ans après l'exécution des travaux d'éclusage. En 1925, la Duke-Price, nouvelle appellation de la Quebec Development, obtenait du gouvernement la suppression de cette clause de deux ans et après avoir parachevé les travaux sur la Grande Décharge commençait, en juin 1926, l'exhaussement du lac Saint-Jean, inondant par le fait même les terres riveraines sur tout le pourtour du lac dont spécialement la municipalité de Saint-Méthode. Regroupés sous l'égide du Comité de Défense, présidé par Onésime Tremblay, père de Mgr Victor Tremblay, les cultivateurs réclamèrent auprès du gouvernement provincial indemnités et sauvegarde du patrimoine agricole. En 1928, à la suite d'un hiver particulièrement neigeux et d'un printemps tardif, une nouvelle inondation amena le Comité de Défense à intensifier son action.

Telles nous apparaissent les grandes lignes de la "tragédie" du Lac Saint-Jean.

Le présent numéro ne prétend ni faire toute la lumière dans cette affaire, ni proposer une version unique du sujet en lui-même. La difficulté de ce thème venant de sa complexité, nous avons voulu d'abord l'inscrire dans un contexte global, celui de l'industrialisation; nous avons cherché ensuite à étaler les faits en utilisant le récit de Mgr Victor Tremblay et l'enquête du Frère Marie-Victorin; nous avons voulu enfin présenter trois interprétations différentes concernant cette question, celles d'Onésime Tremblay, du gouvernement provincial de l'époque et de monsieur René Prévost, du Service des propriétés de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée (SECAL). Au lecteur donc de faire la part des choses et de déterminer les effets réels de la "tragédie" du Lac Saint-Jean.

Gaston Gagnon

Saguenayensia,
Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

Le contexte économique nord-américain de la tragédie du Lac-Saint-Jean

par Robert Lavoie *

Pour comprendre le livre de Mgr Victor Tremblay, *La Tragédie du lac Saint-Jean*, il est essentiel de se référer au contexte économique nord-américain dans son ensemble. Un tel événement ne peut s'expliquer, en effet, qu'en retraçant les causes lointaines et immédiates qui l'ont précédé.

Dans cet article, nous ferons d'abord état de la conjoncture économique nord-américaine pour nous permettre de suivre les mutations qui se sont opérées dans la structure du système économique au début du XXe siècle. Ensuite, un bref historique de l'évolution de la compagnie Alcoa jusqu'à son arrivée dans la région nous permettra de saisir concrètement comment une région comme celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean a pu devenir le "théâtre" de l'expansion de cette compagnie nord-américaine. Enfin, nous verrons comment cet événement s'inscrit dans le contexte politique québécois sous le gouvernement Taschereau.

La conjoncture nord-américaine

Le relèvement des eaux du lac Saint-Jean se situe dans une période particulière de l'histoire économique québécoise. Il faut préciser que les années 1896 à 1929 représentent, d'une certaine manière, l'âge d'or du capitalisme. Les Américains prennent le pas sur l'Angleterre avec la guerre 1914-18. Ainsi, le Québec verra apparaître des modifications importantes dans sa structure industrielle dues à l'entrée massive des capitaux étrangers. L'exploitation des richesses naturelles et l'urbanisation seront les faits marquants de cette période.

De telles transformations s'avèrent indissociables de la conjoncture nord-américaine de l'époque. En 1896, un mouvement de relance apparaît dans l'économie de tous les pays industrialisés qui provoque une remontée des prix; il va durer jusqu'en 1929. Des noms prestigieux apparaissent tels Morgan, Rockefeller, etc. Le Canada profite lui aussi de la conjoncture internationale; l'Ouest canadien se développe sous la poussée du chemin de fer et du "Wheat boom". Tous ces développements suscitent l'apport de capitaux étrangers.

La guerre de 1914-18 provoque une stimulation de tous les secteurs de l'activité économique. Mais le retour à la paix pose le problème de la reconversion de l'économie. Certains malaises se font sentir au sein de l'économie, durant les années 1920 à 1922. Les agriculteurs ont trop investi dans l'agriculture et n'arrivent plus à supporter l'investissement fait dans la machinerie, etc. Il faut ajouter que le gouvernement les avait beaucoup incités à investir dans ce domaine. Cela est vrai aussi pour les industriels qui se voient pris avec des stocks trop abondants. La reprise viendra cependant vers 1925. A partir de cette date, les industriels se lancent à corps perdu dans des projets d'envergure et à forte intensité de capital.

Le début du XXe siècle voit disparaître peu à peu l'économie de concurrence et les entreprises familiales au profit d'une économie de monopoles et d'entreprises à capital-action (société par action). Ce changement important est provoqué par la multiplication des entreprises et de la concurrence qui se développe entre celles-ci. La solution envisagée alors vise à créer des monopoles pour enrayer la guerre des prix. Le cartel (1) apparaît la solution rêvée. Or, celui-ci est difficile à maintenir à cause de compétiteurs éventuels. A partir de ce moment, les entreprises ont recours à l'intégration verticale (2) et horizontale (3) qui permet d'évincer des concurrents indésirables. Ce processus s'étend de plus en plus aux Etats-Unis. Certaines entreprises canadiennes font de même. Les banques emboîtent le pas. Il en résulte une plus grande centralisation des capitaux au Canada.

Le mouvement que nous venons de décrire facilite l'exportation de capitaux pour les entreprises. Le Québec et le Canada subissent l'arrivée massive de capitaux étrangers, particulièrement américains et britanniques. A titre d'exemple, mentionnons que les investissements étrangers au Canada passent de 1,2 milliard de dollars en 1900 à 7,6 milliards de dollars en 1930 (4). Ces investissements étrangers deviendront de plus en plus visibles sur le territoire canadien. Les principaux secteurs visés seront les ressources naturelles et l'industrie de production. Les pâtes et papiers, entre autres, feront l'objet de vives batailles entre les classes possédantes des Etats-Unis et du Canada. "Le Canada devient ainsi de plus en plus une succursale économique des Etats-Unis, leur fournissant des matières premières et achetant des produits conçus à l'étranger et assemblés en partie au Canada avec une technologie étrangère et des capitaux étrangers (5)".

Soulignons que les capitaux étrangers qui développent nos ressources naturelles exercent un impact majeur sur la structure industrielle du Québec (6). C'est pendant cette période que s'amorce le mouvement d'urbanisation. La part relative de l'agriculture dans l'économie n'est que de 10% en 1939 alors qu'elle était de 65% en 1900. La production agricole se maintient jusqu'en 1920, puis elle subit une chute qui va durer une vingtaine d'années. A compter de la décennie 1880, les cultivateurs s'orientent véritablement vers les activités laitières. Au début du XXe siècle, ils profitent de la forte demande en Europe et de la guerre. Mais la fin de la guerre 1914-18 provoque une impasse chez les cultivateurs. En 1920, les prix

* Etudiant en maîtrise au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

tombent à cause du protectionnisme de l'Angleterre. Il se produit deux phénomènes majeurs. Premièrement, une "psychose de l'émigration" voit le jour. Les Etats-Unis exercent un attrait sur les cultivateurs. Deuxièmement, ceux qui délaissent la terre viennent grossir les rangs de la classe ouvrière et des chômeurs. A l'époque les industries font appel à beaucoup de main-d'oeuvre. Le développement industriel que va connaître le Québec entre 1923-26 absorbe une part importante des agriculteurs qui ont délaissé la terre.

L'industrie prend de l'importance au Québec et attire l'attention des contemporains. Les pâtes et papiers se développent beaucoup entre 1924 et 1927 grâce aux magnats américains. D'immenses projets sont mis en branle un peu partout au Québec. Il suffit de mentionner les compagnies Price, Saint Lawrence Paper Mills, la Canadian International Paper, etc. Cette dernière vient s'établir au Québec à la suite de l'épuisement de ressources forestières aux Etats-Unis.

En même temps, les sites hydro-électriques font l'objet d'un développement spectaculaire et représentent un élément capital du développement industriel du Québec. Deux projets importants sont mis sur pied. Il s'agit de celui de la centrale hydro-électrique d'Isle-Maligne qui sera achevé en 1926 et d'un autre projet grandiose ($75 000 000) qui vise le développement du pouvoir de la Chute-à-Caron pour alimenter les usines d'Alcan à Arvida. Cette dernière sera une ville créée de toute pièce par la compagnie. Son implantation se fait au moment où Alcoa aux Etats-Unis a besoin d'expansion.

Après avoir situé le Québec et la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans la conjoncture nord-américaine, il importe de faire un bref historique de l'évolution d'Alcoa-Alcan jusqu'au moment où la compagnie américaine s'établit à Arvida.

Evolution de la compagnie Alcoa (Aluminium Company of America)

Au tout début, Alcan Aluminium Limitée n'était qu'une filiale de la compagnie américaine Alcoa. Depuis 1950-51, les deux compagnies font cavalier seul.

Le géant de l'aluminium aux Etats-Unis, Alcoa, fut fondé en 1883 sous le nom de Pittsburgh Reduction Company of America. Cette entreprise devint l'Aluminium Company of America en 1907.

En 1889, le procédé Hall est breveté. Celui-ci consiste à fabriquer de l'aluminium à partir de la bauxite en extrayant l'alumine et de l'alumine à l'aluminium par électrolyse. Ce procédé réduisit de beaucoup les coûts de fabrication. Pendant ce temps, le procédé Hérault (semblable au Hall) était mis au point en France.

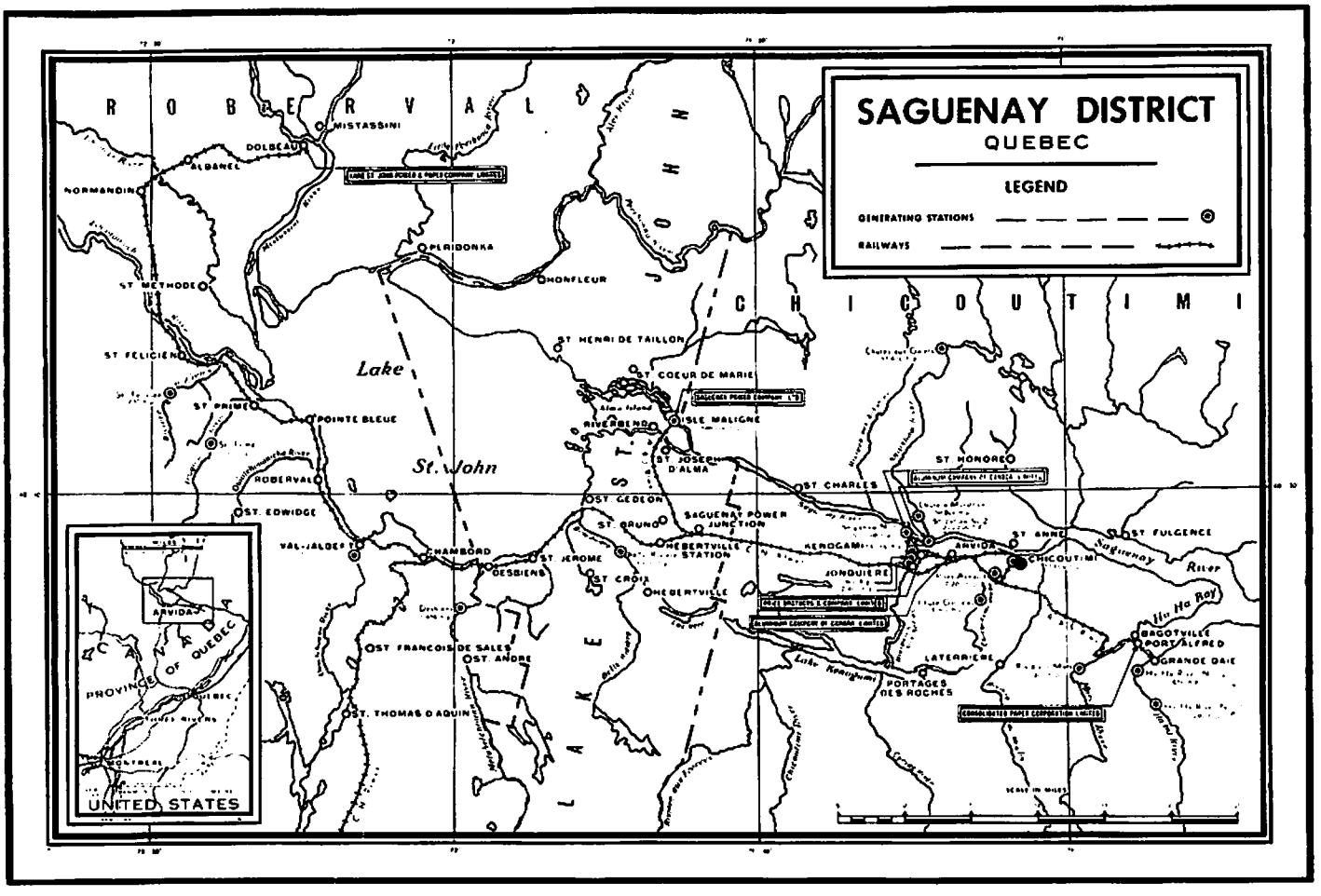

Distribution des pouvoirs électriques au Saguenay.

(Photo Société historique du Saguenay)

De 1896 à 1939, six grands producteurs dans le monde se regroupent selon l'un ou l'autre de ces procédés. Parmi ces grands producteurs, on trouve un américain, un allemand, un britannique, deux français et un suisse. Quatre des cinq entreprises européennes utilisent le procédé Hérault tandis que le procédé Hall est employé par Péchiney en France et par Alcoa aux Etats-Unis. Ainsi le marché de l'aluminium sera "cartellisé" pendant près de 50 ans.

Les banquiers Mellon vont financer la Pittsburgh Reduction Co. De 1890 à 1910, cette compagnie va détenir 20% du marché mondial de l'aluminium. Elle constitue pratiquement un monopole et se révèle le plus gros producteur en Amérique. En 1894, elle acquiert des mines de bauxite dans plusieurs pays. On transforme de l'alumine en aluminium à Pittsburgh. Un important complexe hydro-électrique sera construit à Niagara Falls. En fait, ce qui deviendra l'Alcoa de 1907 se prépare de longue date.

Après avoir suivi l'évolution de la Pittsburgh Reduction Co., nous pouvons nous demander ce qui amène Alcoa, qui deviendra le plus gros producteur mondial d'aluminium, à venir s'établir au Québec.

En 1899, Alcoa décide de produire de l'aluminium de première fusion au Québec. Cette compagnie se doit de déborder le cadre des Etats-Unis parce que les ressources hydro-électriques lui font défaut. Aussi, elle songe au Québec qui possède une main-d'oeuvre abondante et à bon marché, mais ce qui l'intéresse avant tout ce sont les immenses possibilités du Québec en énergie hydro-électrique. De plus, la possibilité de transport par voie d'eau pour l'importation et l'exportation est importante. Alcoa s'installe donc à Shawinigan. "Dès 1901, cette usine permit l'exportation de 67 200 livres d'aluminium au Japon et en Europe principalement, et plaçait le Canada au premier rang des exportateurs d'aluminium" (7). Northern Aluminium Co. Ltd., tel sera le nom de cette filiale d'Alcoa.

L'usine d'Alcoa au Québec comportait deux utilités. 1º Le marché montréalais pour l'électricité fut alimenté par la Shawinigan Water and Power Co., tandis que la Northern Aluminium fournissait le métal conducteur. Une partie de l'aluminium fait au Québec est transformée à Toronto et aux Etats-Unis. La place du Québec est bien précise dans la rationalisation des opérations de la compagnie Alcoa. 2º La concurrence est forte entre les producteurs européens et le producteur américain. Il faut protéger les marchés et créer des cartels. "De 1896 à 1926, sept ententes furent conclues entre les producteurs et sauf dans le cas de la première l'Alcoa, n'étant partie à ces accords qu'indirectement, c'est-à-dire par le biais de la Northern Aluminium, et ceci pour la bonne raison que le monopole américain craignait de se voir poursuivre aux termes de la loi Sherman (loi anti-monopole). Ainsi grâce aux ententes avec les autres producteurs, par le biais de la filiale canadienne, le marché nord-américain était réservé en exclusivité à l'Alcoa, ainsi qu'une part grandissante du marché anglais" (8). La Northern Aluminium Co. Ltd. deviendra l'Aluminium Company of Canada en 1925.

La période précédant la crise de 1929 se caractérise par une forte activité économique. L'aluminium est alors un produit très en demande et incite Alcoa-Alcan à agrandir ses installations. Cependant, elle ne peut plus croître à Shawinigan, cette ville n'offrant pas les possibilités de croissance que la compagnie désire. Alcan se tourne donc vers le Saguenay—Lac-Saint-Jean. La région offre les mêmes avantages que ceux que nous avons énumérés en parlant de la province de Québec. De plus, la région offre un bassin hydrographique important (30 000 milles carrés).

Nous savons que William Price possède à cette époque d'immenses réserves forestières et des usines de pâtes et papiers. Ayant besoin de l'énergie électrique pour ses moulins, il s'associe avec J.B. Duke en 1924. Ce dernier avait acheté entre 1913 et 1924 des concessions sur le lit de la rivière Saguenay pour la somme de $1 000 000. Cette association a pour but de bâtir une usine hydro-électrique à Isle-Maligne. Les travaux sont réalisés en 1924-25.

En 1925-26, Alcoa achète le tout: concessions, barrage de l'Isle-Maligne pour la somme de $17,000,000. Alcoa devient donc le maître de l'ensemble du riche potentiel hydro-électrique de la région, se partageant celle-ci avec Price. Ainsi, la compagnie possède des centrales hydro-électriques et procède à la poursuite de son intégration verticale avec l'acquisition des installations portuaires de Port-Alfred, des compagnies Roberval and Saguenay Railroad et Alma and Jonquière Railroad. Alcan est devenue avec le temps la principale filiale d'Alcoa en dehors du territoire des Etats-Unis d'Amérique. "En décembre 1931, quatre actionnaires de Alcoa possédaient aussi, avec leurs familles, plus de 50% des actions de Aluminium Ltd. Au début des années 1950, un jugement découlant de poursuites anti-trust (9) aux Etats-Unis ordonna à quatre familles américaines (les Mellon, les Duke, les Hunt et les Davis) de vendre leurs actions dans l'une ou l'autre des deux compagnies (10)".

L'arrivée de cette compagnie et des travaux qu'elle engage suscite l'intérêt de beaucoup de Québécois. Mais ceux qui démontrent le plus d'enthousiasme sont bien sûr les hommes politiques. Nous pouvons nous interroger sur ce que fut la politique économique du gouvernement pendant que s'opéraient des changements importants au Québec.

La politique économique du gouvernement Taschereau

En 1897, le parti libéral s'installe pour quarante ans au pouvoir. Lomer Gouin (1905-1920) et Alexandre Taschereau (1920-1936) seront les principales figures de cette période.

En 1920, la situation du Québec apparaît très claire aux yeux de Taschereau. L'agriculture souffre d'un malaise important. Les cultivateurs viennent grossir les rangs des chômeurs des villes. De plus, la hantise de l'émigration vers les Etats-Unis refait surface. Taschereau a un plan. Il veut développer les ressources du Québec. Gouin et surtout Taschereau "vont favoriser l'importation de capitaux étrangers pour développer les ressources hydro-électriques, minières, forestières et autres dans la province. Certes, leur politique crée des emplois au Québec et, de ce fait, contribue à réduire la saignée démographique vers les Etats-Unis. Mais pour sauver la nation, ils ne trouvent d'autre réponse que de la vendre aux Américains": (11).

Le choix de Taschereau est clair: il joue en quelque sorte la société industrielle contre la société rurale. Il opte pour l'industrie et les capitaux étrangers contre l'agriculture. Pour ce faire, il offre des conditions alléchantes aux compagnies étrangères qui viennent au Québec: dégrèvements d'impôts, faible taux de taxation, etc. Les libéraux iront beaucoup plus loin en ce sens avec la loi de 1909.

Taschereau est très sensible aux projets hydro-électriques: Il voit dans ceux-ci une solution pour sortir le Québec de l'impasse. Taschereau s'oppose donc à l'exportation de l'électricité vers les Etats-Unis comme quelques-uns le

Alexandre Taschereau
(Photo Archives nationales du Québec)

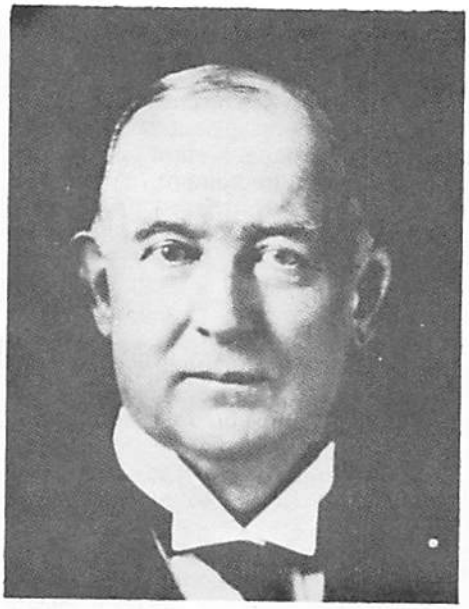

J. Buchanan Duke
(Photo Société historique du Saguenay)

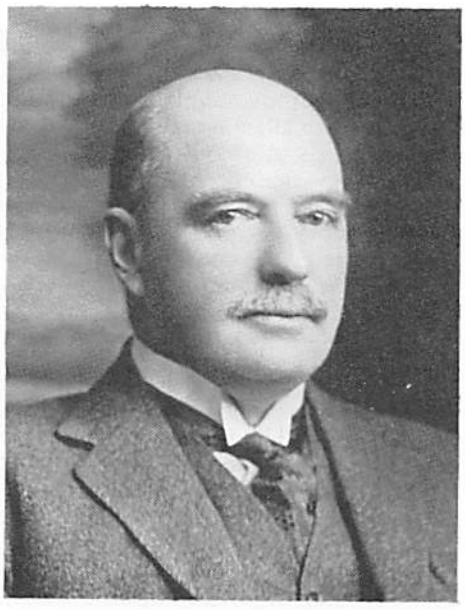

William Price III
(Photo Société historique du Saguenay)

proposent. Sa politique est précise: conserver l'électricité chez nous. "Si nous nous en tenons à notre politique actuelle, je crois que nous obligerons les Américains à venir construire leurs usines chez nous" (12). Taschereau espère obtenir avec l'hydro-électricité quatre avantages: créer des emplois, enrayer la concurrence étrangère, ouvrir des marchés pour les cultivateurs et enfin bâtir de nouveaux centres industriels.

Alexandre Taschereau fait miroiter la clef de sa politique industrielle: l'hydro-électricité amènera des millions. En 1925-26, il crie victoire devant l'entrée massive de capitaux étrangers. "Durant l'été de 1925 le premier ministre ne parle plus au futur et commence à faire état des réalisations de son gouvernement dans le domaine industriel. En mai, il parle de la décision de Duke d'investir 20 millions de plus dans le développement des ressources de la Grande Décharge" (13). Un peu plus tard, les journaux feront état des projets de l'Alcan à Arvida.

La "vision du monde" de Taschereau ne fait cependant pas l'unanimité au Québec. L'opposition s'organise tranquillement autour des nationalistes. Les adversaires de Taschereau commencent à être un peu plus nombreux en 1920. Ils le seront encore plus en 1926 quand éclatera la "tragédie du Lac-Saint-Jean".

Le 24 juin 1926, la Quebec Development Company Limited ferme les vannes de ses déversoirs. Après quelques jours, l'eau pénètre sur les terres riveraines du lac Saint-Jean. Le relèvement des eaux du lac provoque un peu partout des pertes et des dégâts. Les cultivateurs s'organisent entre eux et forment un comité de défense. Celui-ci rassemble les plaintes des agriculteurs et porte à la connaissance du public et du gouvernement leurs réclamations. Le gouvernement envoie des inspecteurs pour faire un bilan de ce qui se passe au Lac-Saint-Jean.

Les cultivateurs font de plus en plus de pression sur le gouvernement pour obtenir que la compagnie rabaisse le niveau du lac, mais se défendent de vouloir nuire à la compagnie et à l'industrie dans la région. Ils veulent un retour du lac à sa hauteur normale. Taschereau répond aux demandes des cultivateurs par la loi Mercier. La loi permettra à la compagnie d'exproprier certains propriétaires lésés et une commission spéciale fixera des compensations pour les pertes subies par les cultivateurs.

L'agitation des cultivateurs du Lac-Saint-Jean vient renforcer l'opposition au gouvernement Taschereau. Arthur Sauvé, chef de l'opposition provinciale, publie son discours du 16 mars 1927 sur la tragédie survenue au Lac-Saint-Jean. On peut lire en pages 25 et 26 les paroles suivantes de Taschereau. "La compagnie a dépensé $37 000 000 jusqu'à date pour l'exécution de ces travaux. Allons-nous lui dire de démolir tout cela et de s'en aller? *Ce serait la fin des placements étrangers chez nous* (c'est nous qui soulignons). L'honnêteté, il me semble, doit s'étendre aux voisins (14)." Ainsi, Taschereau ne pouvait pas donner gain de cause aux cultivateurs parce que le contexte économique jouait contre eux. Leurs revendications risquaient de grossir les rangs des opposants à sa politique économique.

CONCLUSION

Le relèvement des eaux du lac Saint-Jean pose un problème majeur au gouvernement libéral. Celui-ci est pris dans une conjoncture qui l'empêche d'avoir une action heureuse pour les cultivateurs de la région. La menace d'émigration vers les Etats-Unis, le chômage, le déclin de l'agriculture, tous ces éléments obligent Taschereau à axer sa politique vers l'entrée de capitaux étrangers qui viennent développer les pouvoirs hydro-électriques et constituent sa "carte maîtresse" qu'il choisit de jouer au détriment des cultivateurs pour enrayer une mauvaise conjoncture à la fin de la guerre 1914-18.

L'effet le plus important de la politique de Taschereau est d'avoir industrialisé le Québec et, de ce fait, d'avoir porté un coup mortel à la vieille société rurale. La baisse importante du rôle de l'agriculture dans le poids économique du Québec a pour effet direct une attention plus grande du gouvernement aux problèmes nouveaux que suscitent les grandes villes.

C'est finalement la politique économique du gouvernement Taschereau, tributaire de la conjoncture nord-

américaine, qui a occasionné indirectement les torts subis par les cultivateurs. Leurs revendications restaient lettre morte parce qu'elles portaient atteinte à la politique gouvernementale. Si le gouvernement avait satisfait à leur demande, il aurait perdu sa crédibilité auprès des compagnies qui lui apportaient les capitaux étrangers nécessaires au maintien de sa politique économique.

(1) Cartel: Regroupement d'entreprises dans le but de s'entendre sur les prix et les marchés de chacun.

(2) Intégration verticale: Une entreprise qui possède dans son organisation tous les stades d'une fabrication, de la matière première au produit fini.

(3) Intégration horizontale: L'entreprise multiplie le nombre des variétés d'articles qu'elle tire d'une matière première.

(4) Paul-André Linteau, René Durocher, et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la Crise*, Québec, Boréal Express, 1979 p. 185.

(5) *Ibid.*

(6) Les données qui suivent sont tirées du livre de Yves Roby, *Les Québécois et les investissements américains 1918-1929*, et du livre de Jean Hamelin, *Histoire du Québec*. Ces deux ouvrages sont cités en référence en fin d'article.

(7) Claude Painchaud, "L'Alcan et l'aluminium: procès d'internationalisation" in: *Le Capitalisme au Québec*. Montréal, Ed. Coop. Albert Saint-Martin, 1978, pp. 362-363.

(8) *Ibid.*, p. 363.

(9) En fait, il est difficile de savoir qui est vraiment propriétaire et qui contrôle Alcan. En 1978, 42,5% des actions d'Alcan étaient détenues au Canada, contre 45% aux Etats-Unis et finalement 12,5% dans d'autres pays (Rapport annuel 1978 de Alcan Aluminium Limitée). Enfin, Jorge Niosi propose de considérer Alcan comme une société canado-américaine.

(10) Jorge Niosi, *Le contrôle financier du capitalisme canadien*, Québec, P.U.Q., 1978, p. 92.

(11) Jean Hamelin, dir., *Histoire du Québec*, Toulouse, Edouard Privat, 1976, p. 437.

(12) "L'exportation de notre énergie est un crime", *Le Nouvelliste*, 16 décembre 1924, cité par Yves Roby dans *Les Québécois et les investissements américains 1918-1929*, Québec, P.U.L. 1976, p. 131.

(13) Yves Roby, *op. cit.*, p. 136.

(14) Arthur Sauvé, *"La tragédie du Lac-Saint-Jean". Discours prononcé à la Législature par le chef de l'opposition provinciale*, (16 mars 1927), Montréal, Imprimerie Populaire, s.d., pp. 25-26.

(15) *Ibid.*, p. 5.

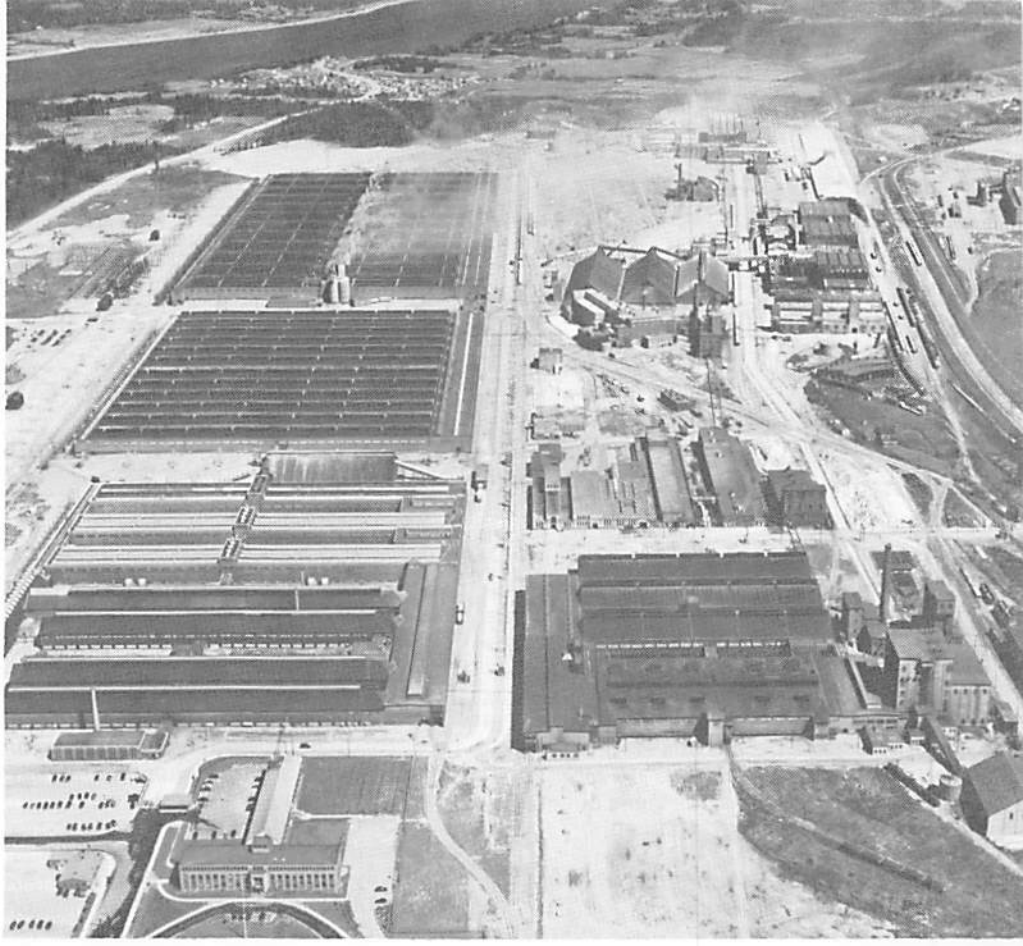

Les usines d'Arvida. (Photo Société historique du Saguenay)

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages spécialisés:

Sauvé, Arthur. *"La tragédie du Lac-Saint-Jean". Discours prononcé à la Législature par le chef de l'opposition provinciale*, (16 mars 1927). Montréal, Imprimerie Populaire, s.d. 32 p.

Tremblay, Mgr Victor. *La tragédie du Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Editions Science moderne, 1979. 231 p. ("Publication de la Société historique du Saguenay", no 36).

Publication officielle:

Commission Royale d'enquête sur les groupements de sociétés. Isaiah, A., Litvak et Christopher J. Maule. *Alcan Aluminium Limitée. Une étude de cas*. Ottawa, Université de Carleton, 1977, 181 p.

Ouvrages généraux:

Hamelin, Jean, dir., *Histoire du Québec*. Toulouse, Edouard Privat, 1976. 538 p.

Linteau, Paul-André, René Durocher, et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la Crise*, Québec, Boréal Express, 1979. 660 p.

Niosi, Jorge, *Le contrôle financier du capitalisme canadien*, Montréal, P.U.Q., 1978. 216 p.

Painchaud, Claude, "L'Alcan et l'aluminium: procès d'internationalisation", in: *Le Capitalisme au Québec*, sous la direction de Pierre Fournier, Montréal, Ed. Coop, Albert Saint-Martin, 1978: 436 pp. PP. 361-387.

Roby, Yves. *Les Québécois et les investissements américains 1918-1929*. Québec, P.U.L., 1976. 250 p. (Coll. "Les cahiers d'histoire de l'Université Laval", no 20).

L'histoire d'une tragédie

par Laval Larouche*

Plus un document qu'une étude, *La Tragédie du lac Saint-Jean* présente une masse d'informations considérable que Mgr Victor Tremblay a tiré de diverses sources, telles par exemple une collection de 2,600 articles de journaux de la Société historique du Saguenay. J'ai donc essayé de résumer le plus clairement possible l'ouvrage de Mgr Tremblay en relevant les passages qui me paraissaient les plus significatifs.

Les pouvoirs hydrauliques de la rivière Saguenay

Poser la question pourquoi a-t-on choisi de développer les ressources hydrauliques de la rivière Saguenay me paraît au départ nécessaire pour comprendre ce qui a causé la "tragédie" du lac Saint-Jean. Il est bien facile de répondre à la question: le niveau du lac Saint-Jean se situe à 315 pieds au-dessus de celui de la mer et la rivière Saguenay, sa décharge, possède un potentiel hydro-électrique qu'on avait intérêt à utiliser. Isle-Maligne devient dès lors le meilleur site pour la construction d'un barrage.

Les quelques données qui suivent sur le bassin hydrographique du lac Saint-Jean permettront à chacun de mieux comprendre les problèmes que posaient le "capricieux" lac. On sait que le niveau des eaux de ce lac est sujet à de grandes variations. Il baisse beaucoup en hiver ainsi qu'en été, quoique moins. A l'automne, époque où les pluies sont plus abondantes, le lac monte légèrement. Au printemps, il s'élève considérablement lors du coup d'eau des rivières, surtout celui de la Péribonka, plus tardif et plus important que celui de tous les autres réunis. L'importance du débit de la Péribonka s'explique par le fait qu'elle draine une grande étendue de terre située au nord et nord-est du lac Saint-Jean. La fonte des neiges s'y effectuant plus tard, l'eau monte plus tardivement. Lors du coup d'eau des rivières, le lac déborde sur les basses terres, mais il refoule aussi les eaux des rivières qui inondent à leur tour les sols riverains, pendant une période de 10 à 20 jours.

Pour mesurer le niveau du lac Saint-Jean, une échelle graduée en pieds et dixièmes de pieds avait été placée au quai de Roberval. Le zéro de basse fut fixé arbitrairement à une hauteur en rapport avec un point de repaire constant situé dans un rocher de la rive de la rivière Saguenay et ce, à une hauteur moyenne située entre les plus hautes eaux et les plus basses. Ainsi, on parlait de "point moins deux" si le lac descendait de deux pieds au-dessous de zéro. Lors des crues du printemps, il atteignait les points 16, 17, 18, même 19.8 en 1908. Une deuxième échelle, mise en place en 1914, fut haussée de 23 pouces par rapport au zéro primitif, de sorte que le niveau actuel de 17.5 correspondrait à celui de 19.4 de la première échelle. Le maintien du lac à la hauteur des crues de débordement au moyen d'écluses devait nécessairement enlever à l'agriculture des terres et causer des pertes pour les propriétaires.

Le premier qui projeta d'harnacher la rivière Saguenay est un Ontarien, T.H. Willson. Il fit ériger, en 1898, divers travaux, mais céda par la suite une partie de ses droits à la Oyamel Company avec la liberté d'utiliser les pouvoirs hydrauliques sans élever le niveau du lac. Un peu avant, le 22 juin 1900, L. T. Haggin acheta le pouvoir de l'Isle-Maligne. B. A. Scott, quant à lui, acheta les pouvoirs du cours d'eau inférieur de la rivière Saguenay. Les deux formèrent la Oyamel Company, laquelle a été autorisée, cinq ans plus tard, à opérer dans la province de Québec. C'est à cette compagnie en formation que le gouvernement accorda le 5 août 1903 les lettres patentes de tous les pouvoirs d'eau de la rivière Saguenay pour le prix de $15,000.

La Chambre de Commerce de Chicoutimi, présidée par Julien-Edouard-Alfred Dubuc fit des demandes répétées auprès du ministre des Travaux publics

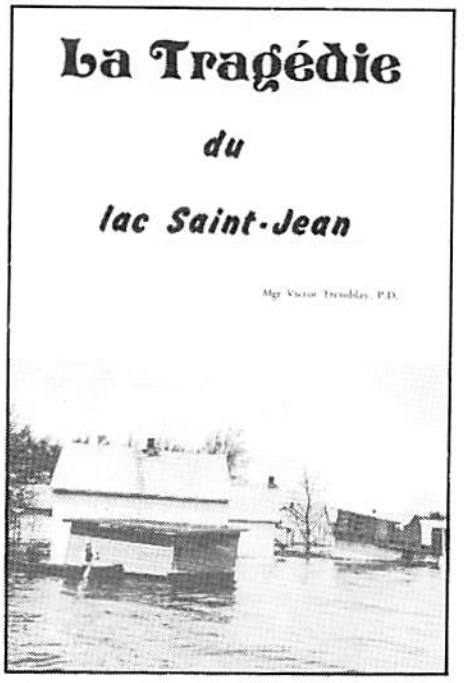

Page frontispice de La Tragédie du lac Saint-Jean.

à Ottawa pour la construction d'un barrage sur la Grande Décharge afin de maintenir le niveau d'eau suffisamment élevé pour permettre "un bon service de navigation en tout temps". Les demandes s'avérèrent vaines devant les instances des colons auprès des politiciens.

C'est alors qu'entre en scène le millionnaire américain J. Buckanan Duke qui, avec son associé W. E. Lee, acquit les droits des concessionnaires et forma au début de 1913 la Quebec Development Company en vue de l'exécution d'un projet de barrage. Il s'associa à un puissant industriel canadien: William Price III.

En 1913, le gouvernement fédéral permit de relever de 23 pouces le zéro de l'échelle d'étiage de Roberval, ce qui relevait d'autant le niveau autorisé du lac; tout cela dans le but de permettre une étude pendant l'été sur le rehaussement

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

des eaux. Entre-temps, l'Oyamel Company vendit à Duke tout ce qu'elle possédait au Lac-Saint-Jean.

Le deux février 1914, la municipalité de Saint-Méthode votait une requête invoquant les expériences faites et s'opposant à la construction d'une écluse à la décharge du lac Saint-Jean, au moment même où des hommes et des associations se faisaient les ardents apôtres des projets de Scott. En voici un exemple: la Chambre de Commerce du Saguenay demandait au gouvernement de la province de Québec de favoriser la construction d'un barrage à la Grande Décharge et d'aider l'entreprise qui assurerait un si grand développement à ce comté, lequel, disait-on, en avait grandement besoin. On remarquera cependant qu'il est seulement question de relever les eaux du lac pour favoriser la navigation.

Le 14 mai 1915, le journal le *Lac-Saint-Jean* publiait deux longs avis d'expropriation en faveur de la Quebec Development Company. Après une visite éclair, Duke décida immédiatement d'aménager à Isle-Maligne une centrale hydro-électrique et d'utiliser le lac Saint-Jean comme réservoir pour assurer aux génératrices un débit d'eau minimum constant. C'était un nouveau motif au maintien des eaux du lac à un niveau élevé. Jamais personne ne lui signala les conséquences que pourrait entraîner le relèvement des eaux parce que s'il n'avait pu concrétiser son projet de construire un barrage, il n'aurait peut-être pas acheté les droits de Scott cédés pour $500,000.

Le Conseil de comté du Lac-Saint-Jean (division no 1) votait une requête qui priait le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la construction de ce barrage qui assurerait le développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. A remarquer: les membres du Conseil de comté ne possédaient pas de propriétés foncières que ces projets inonderaient éventuellement.

En présence de cette campagne d'industrialisation, Onésime Tremblay, père de Mgr Victor Tremblay, crut qu'il fallait dénoncer le danger. C'est pourquoi il écrivit à tous les maires de la région du Lac-Saint-Jean en leur signalant les inconvénients principaux du relèvement des eaux du lac. A la suite des réponses positives reçues, on prépara une requête approuvée par chacune des municipalités autour du lac et on l'expédia au ministre des Travaux publics à Ottawa en mars 1915.

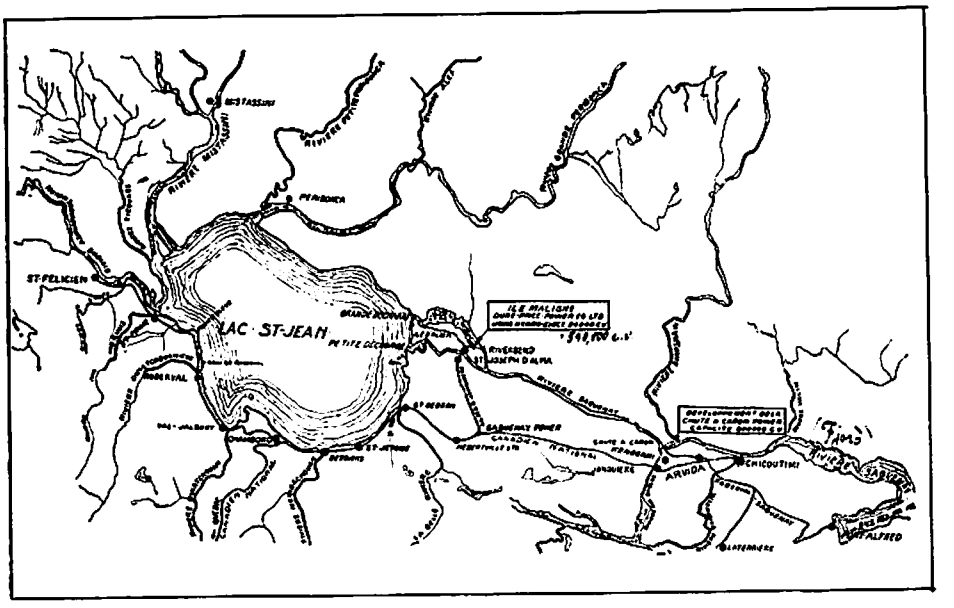

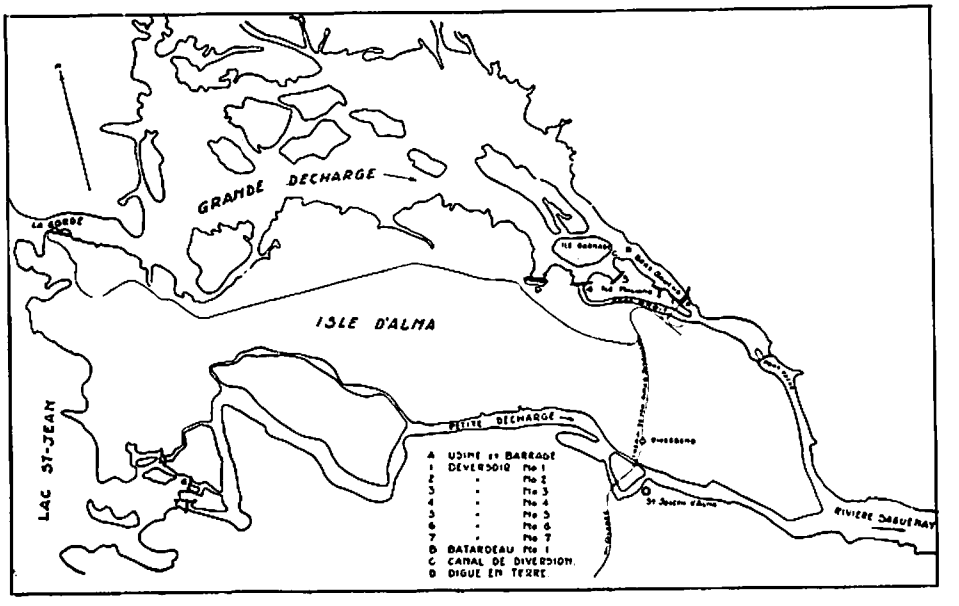

Source: Société historique du Saguenay

Le 27 juillet 1915, la Quebec Development Company adressait au gouvernement canadien la demande suivante: premièrement, la concession des droits de la couronne sur les eaux et les rives de la rivière Saguenay en cet endroit; deuxièmement, l'approbation des plans des travaux proposés; troisièmement, le paiement de la moitié du prix des travaux additionnels exécutés pour la navigation.

Le 11 août 1915, les cultivateurs adressèrent au ministre des Travaux publics une requête dans laquelle ils prétendaient que la réalisation dususdit projet affecterait le climat. Mais le ministre répondit que cette affaire ne relevait pas de son département.

Les démarches auprès des autorités gouvernementales provinciales se poursuivirent par la voix d'Onésime Tremblay. Il se rendit même rencontrer le premier ministre Lomer Gouin.

Pendant ce temps, la Quebec Development Company acquit les terrains

dont l'inondation était prévue. A Saint-Coeur-de-Marie, 52 propriétaires ont été dans l'alternative de donner des parties de leurs terres pour des prix dérisoires ou de les sacrifier dans des procès. — En mai 1916, au cours de la campagne électorale, Scott disait qu'il y avait des ministres et des députés intéressés dans son entreprise, ce qui aurait laissé croire à une collusion entre les cours de justice et les actionnaires de la compagnie.

Il s'écoula six ans avant que ne commence véritablement les travaux. Pendant cette période, les deux camps restèrent sur leurs positions, mais les activités des industriels inquiétaient les colons.

Les conséquences du barrage d'Isle-Maligne

Le 18 décembre 1922, par la voix des journaux, on annonçait la formation de la compagnie Duke-Price et la construction de la centrale hydro-électrique d'Isle-Maligne. La signature du contrat avec le ministre des Terres et Forêts de la province de Québec eut lieu six jours avant et autorisait à exécuter l'éclusage des décharges et à maintenir en permanence le niveau des eaux à 17.5 pieds. Le gouvernement canadien avait aussi donné son approbation. En somme, sans qu'aucun propriétaire ne soit prévenu, on était prêt à inonder les terres.

Au printemps 1926, l'Aluminum Company of Canada acquit la majeure partie des actions de la Quebec Development Company et prit le contrôle du projet d'Isle-Maligne. Elle continua de l'administrer sous le nom de Duke-Price.

Le 24 juin 1926, sans aucun préavis public, on fermait les vannes du barrage et l'eau monta. Après trois jours, elle empiétait sur les terres basses. Au bout de cinq jours, elle atteignit le niveau 15.0. Les cultivateurs, croyant à un accident, ne manifestèrent pas afin d'éviter les heurts. Au cours des jours suivants, dans les journaux du Lac-Saint-Jean, on parlait en bien de l'industrialisation qui allait développer la région.

La situation générale sera bientôt la suivante: plus de 85% des municipalités sont touchées par l'inondation et, évidemment, la colère gronde chez les cultivateurs. Deux mois après la fermeture des vannes, on émit un avis public que les terres allaient être inondées. Dès lors, les cultivateurs firent savoir leur mécontentement. Nous ne parlerons pas de toutes les requêtes, les plaintes, les réunions qui ont eu lieu. En somme, les colons défendaient des droits de propriété acquis honnêtement. Pendant ce temps, de leur côté, les hommes politiques faisaient la sourde oreille aux revendications des colons.

Mgr Victor Tremblay ne pouvait s'empêcher de se demander les raisons de l'entêtement à faire du lac Saint-Jean un réservoir pour la future centrale hydro-électrique d'Isle-Maligne aux risques de tant de dégâts, de frais, de troubles et d'injustices. En fait, Scott avait acquis les droits d'exploitation des pouvoirs de la Grande Décharge jusqu'à l'Isle-Maligne. Le point faible du projet étant l'insuffisance des réserves d'eau; il fallait les vendre à une compagne capable de financer de grands travaux. De plus, il n'était pas question d'ériger un barrage sur la Péribonka. Cela aurait coûté trop cher. Construire à l'Isle-Maligne rendait le projet davantage alléchant pour les investisseurs.

Les dommages et les règlements

Le relèvement des eaux, en 1926, inonda 1,100 lots en culture et une terre à bois. Malgré l'importance des dommages, de l'enquête de la *Patrie*, des témoignages des colons, des déclarations éloquentes, des conférences et des interventions auprès des gouvernements, rien n'y fit. C'est pourquoi, en dernier recours, il fallut prendre des poursuites judiciaires.

Comme cas type, on se servit de Raoul Tremblay, le frère de Mgr Victor Tremblay, qui était directement impliqué dans l'affaire. Il perdait presque toute sa terre et il demandait comme dédommagement $168,000 alors que la compagnie ne lui en offrait seulement $7,600.

Devant la différence entre l'offre et la demande, on déposa ces chiffres devant la Cour présidée par le juge Gelly. Le 8 février 1932, il rendit son verdict: il croit l'offre de la compagnie suffisante comme indemnité.

Loin d'être satisfait de ce verdict, Tremblay le porta en appel le 4 mars, mais on refusa sa requête. Le 28 août, il s'adressa à la Cour suprême. De nouveau, on rejeta sa demande. En dernier recours, il soumit le cas, le 18 mars 1933, au Conseil Privé d'Angleterre. Le dépôt était de l'ordre de $8,500. Devant la situation, selon Mgr Victor Tremblay, le premier ministre Alexandre Taschereau traversa en Angleterre pour convaincre le Conseil Privé de ne pas prononcer un

B.-A. Scott.
(Photo Notman, Société historique du Saguenay)

jugement dans cette affaire parce qu'il compromettrait la situation au Canada et mettrait le gouvernement de la province de Québec en mauvaise posture, puisqu'il l'exposerait à des centaines de réclamations contre les décisions rendues par les tribunaux locaux.

Finalement, le 15 juillet 1935, la décision du Conseil Privé parvint à la famille Tremblay. Elle se lisait comme suit: le Conseil Privé d'Angleterre déclare qu'il n'y a pas lieu de se prononcer dans cette affaire.

---

* Etudiant au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi.

1. Mgr Victor Tremblay, *La Tragédie du lac Saint-Jean*, Chicoutimi, Editions Science Moderne, 1979, 231 p.

L'inondation de 1928

par Mgr Victor Tremblay*

Tel que prévu par les gens des lieux, la crue de l'eau du lac Saint-Jean en 1928 a dépassé l'ordinaire. Le 21 mai, le niveau était à la marque 17, le lendemain à la marque 18, le 23 à 19, le 24 à 19.5. Ce jour, on annonce: "Aux environs du pont de Taché (sur la rivière Saguenay en aval d'Alma), il y a 800 à 1,000 pieds de terrain et de route couverts de 4 à 5 pieds d'eau; ce qui veut dire que les communications entre les deux rives du Saguenay sont coupées complètement. Les convois de chemin de fer se rendent à l'Isle-Maligne, mais reviennent immédiatement à Alma dans la crainte de l'inondation... Les routes entre Saint-Jérôme et Saint-Gédéon sont inondées... Hier soir, l'eau était à peine à dix pouces du tablier du pont Taché".

Le 25 mai: "Le lac Saint-Jean était à 20.28 ce matin... A Roberval, des maisons inondées ont dû être abandonnées... Le quai est sous l'eau... L'école et deux résidences ont été évacuées. Ce matin, la terrasse donnant accès au pont Taché du côté de Saint-Coeur-de-Marie a été emportée".

Le 26, deux octogénaires de Saint-Méthode, MM. Joseph Doucet et Augustin Dufour, quittent leurs foyers, où l'eau couvrait le plancher. Chez Albert Roy, les enfants s'amusaient avec des petits bateaux sur le plancher inondé. Chez Clovis Julien, la maison est entourée d'eau, on va à la grange en chaland... Le lac Saint-Jean était ce matin au point 21.5.

Le 27, 15 arpents de la ligne du chemin de fer sont couverts d'eau; par endroits, il y en a 14 pouces sur les rails. L'échelle de Roberval marque à une heure p.m. 23.25; à 5 heures p.m. 22.35.

Le 28 mai, Idas Gagnon nous dit: "Le maire de Saint-Méthode a téléphoné à M. Low aujourd'hui lui demandant d'organiser du secours: Low a répondu: "Si vous en voulez payez-vous en".

Il serait trop long de rapporter tous les détails. En visite d'enquête le 28, le représentant du *Progrès du Saguenay* apprenait entre autres à Alma: "Par des personnes interrogées à cet endroit, nous apprîmes que les nouvelles envoyées à notre journal n'étaient pas des exagérations: bien loin de là... Tout de suite nous allâmes aux ponts: rien d'exagéré dans les rumeurs en effet". Suit une longue description détaillée.

Le pont de Taché finit par être emporté dans sa plus longue partie, soit 400 pieds, pendant la nuit du 28 au 29; il ne resta que l'arche majeure au-dessus du lit principal de la rivière, maintenue là par une sorte de miracle, car l'eau s'y arrête à une dizaine de pouces au-dessus de son fond. En temps normal, il y a 30 à 40 pieds entre l'eau et le pont.

De Roberval, on annonçait que plusieurs rues étaient inondées; qu'on se demandait s'il ne fallait pas évacuer les malades de l'hôpital, où le service de chauffage était paralysé, de même qu'à l'Ecole des Frères; que le chemin de l'Anse était fermé à la circulation des automobiles; qu'il y avait jusqu'à trois pieds d'eau dans le rez-de-chaussée de certaines maisons. Selon *Le Soleil*, "Un rapport reçu ce matin au service hydro-électrique apprend que le niveau du lac a atteint le point 23.2. La paroisse de Saint-Gédéon demanda au gouvernement de forcer la compagnie Duke-Price à ouvrir les pelles de la Petite Décharge, afin de faire cesser l'inondation qu'elle éprouvait; en même temps, Saint-Joseph d'Alma, menacé de destruction complète par l'arrivée de l'eau du lac, qui aurait entraîné avec elle cinq millions de billes de bois, demandait de tenir les pelles fermées. Il passe actuellement 50,000 pieds cubes d'eau à la seconde par ses déversoirs".

A ce moment, il en passait 335,000 dans la Grande Décharge. Pour éviter un désastre, on tint donc fermées les pelles des barrages de la Petite Décharge. A la Grande Décharge, les vannes du barrage de l'Isle-Maligne étaient toutes ouvertes. Les dégâts empiraient de plus en plus.

Le 30, d'après le *Progrès du Saguenay:* "Un communiqué officiel nous a appris ce matin que le lac à 8 heures ce matin était à 23.5". A Roberval, plus de vingt familles ont été forcées de déménager. L'eau a atteint les planchers supérieurs de quelques maisons... Le vent est complètement tombé et c'est tant mieux, car tout le bas de la ville serait balayé par l'inondation. Un citoyen de Chicoutimi, rendu là hier, nous apprend que "les magasins Légaré sont inondés et qu'il y a 18 pouces d'eau sur le plancher. La glacière de M. Potvin a été complètement emportée". Des billots rejetés par le lac se promènent dans les rues.

Le même journal cite une lettre reçue du curé de Saint-Méthode qui paraît dater du 27 mai. Elle dit entre autres: "Depuis la semaine dernière, la paroisse de Saint-Méthode est devenue une véritable mer. Nous circulons dans les chemins au moyen d'embarcations fabriquées à la hâte. Dans la partie basse du village, il y a deux ou trois pieds d'eau sur le plancher des maisons. Depuis samedi, l'eau étant au point 21.7, vingt-cinq familles ont dû quitter leurs demeures pour aller trouver un abri dans les paroisses voisines. Dans la partie la plus élevée, toutes les caves sont remplies d'eau jusqu'au plancher... Toute la route entre Saint-Félicien et Mistassini et même celle communiquant dans les rangs de la paroisse sont complètement fermées. On peut encore, bien que difficilement, circuler au moyen d'une embarcation pour traverser un cours d'eau de quatre arpents de largeur vers Normandin".

"Les gens ont travaillé toute la journée d'hier avec un bateau fourni par l'entremise de l'honorable Moreau et de la compagnie Price Brothers à transporter les familles et les animaux de cultivateurs pour les mettre en lieux sûrs. Le même travail se fait encore aujourd'hui.

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 - Mars - avril 1980

Saint-Méthode, photo prise de la galerie du magasin d'Irénée Duguay vers le sud.

(Photo A. Bourgouin, Société historique du Saguenay)

Saint-Méthode, le pont vu de la rive gauche de la Ticouapé, en aval.

(Photo A. Gosselin, Société historique du Saguenay)

Saint-Méthode, 27 mai 1928 — La partie sud du village, vue de la cour de l'église.

(Photo A. Bourgouin, Société historique du Saguenay)

Saint-Méthode, 27 mai 1928 — Une vache et son veau appartenant à Ernest Savard transportés des étables de celui-ci à celles de Mme Veuve Perreault.

(Photo A. Bourgouin, Société historique du Saguenay)

Saint-Méthode, Remorquage de l'auto de Joseph Dufour.

(Photo A. Bourgouin, Société historique du Saguenay)

Saint-Méthode, 4 juin 1928, transport de la famille et du ménage d'Ephrem Genest de chez lui à la maison de M. Leclerc sur le chemin de Normandin.

(Photo A. Bourgouin, Société historique du Saguenay)

Hier matin, l'eau était au point 23.3". Le lendemain, le même écrivait à Mgr Eugène Lapointe: "Nous sommes complètement isolés".

"On nous disait hier à la gare du C.N.R. de Chicoutimi que les trains partent aux heures habituelles. Seulement, ils arrêtent à Hébertville et de là des taxis conduisent les voyageurs à Saint-Jérôme, où un autre train les rend à Québec. Le train de Dolbeau ne se rend pas ici; un service de taxis fait le trajet entre Roberval et Saint-Prime."

"Hier, des craintes sérieuses et malheureusement trop justifiées à la suite de la rupture du pont de Taché étaient entretenues sur le sort que le Saguenay réserve au pont de fer de Shipshaw... Les eaux qui se précipitent en flots tumultueux à quelques pieds seulement de son tablier sont d'une telle violence que l'on a dû n'en permettre l'accès aux voitures et aux piétons qu'à leurs risques et périls... A maintes reprises au cours de l'avant-midi, les visiteurs ont pu voir des tronçons du pont de Taché, les uns déchiquetés, d'autres accourant comme d'énormes béliers par masses de 18 à 20 pieds de longueur s'engouffrer avec fracas sous le tablier de la structure en la secouant fortement."

Ce même 30 mai, l'honorable Perron, ministre de la Voirie, déclarait: "Dans le district du Lac-Saint-Jean, il y a environ 16 milles de routes qui disparaissent sous deux ou trois pieds d'eau".

De l'*Action Catholique*, 30 mai: "Nous avons appris hier que le lac Saint-Jean était monté à 24.4 au cours de la journée... Avec le pont de Taché, ont été coupées les dernières communications pour les paroisses du nord du lac. Quant au téléphone et au télégraphe, on travaille à rétablir au moins des communications... Des chiffres officiels nous ont été fournis ce matin sur l'élévation du niveau du lac Saint-Jean: à 8 heures, 23.5".

Notons que certaines divergences dans les chiffres du niveau sont dues à des écarts de gradation entre diverses échelles d'étiage, et aussi du balancement de l'eau sous la poussée du vent par moments.

Le *Progrès du Saguenay*, 31 mai: "A Saint-Gédéon, on nous dit que le niveau du lac est à 23.8 et Roberval à 23.7 à 8 heures ce matin". "L'échelle d'étiage ici a marqué le 31 au soir 25.1 pieds, les eaux étant calmes".

A Péribonka, "chez Elie Bergeron, l'eau recouvre le terrain jusqu'au côteau; la grange-étable est dans l'eau, il y a plusieurs pieds d'eau sur la route régionale... allant à 5 arpents du côté est et à 6 arpents du côté ouest du chemin. L'étable du voisin, Henri Bergeron, est aussi à l'eau. Chez Ferdinand Larouche, les écorres déboulent affreusement partout. Un garçon de Ferdinand est tombé à l'eau avec un éboulis; nous l'avons recueilli..." (D'Antoine Tremblay).

Le 1er juin, on remarqua les premiers indices du baissement de l'eau. Le 2 juin, on enregistrait une baisse de 6 pouces. Une bourrasque causa des sérieux dégâts à Roberval, renversant des granges, des maisons, des arbres, la véranda de l'hôpital et désorganisant le service téléphonique.

Citons pour compléter ces nouvelles, un extrait de journal en date du 4 juin 1928. "L'un des rédacteurs du *Progrès du Saguenay* s'est rendu à Saint-Méthode, où il a passé les journées de samedi et dimanche (2 et 3 juin). C'est avec toutes les difficultés du monde qu'il a pu atteindre cette paroisse, après avoir changé d'automobile trois fois à cause de l'inondation du chemin à Saint-Jérôme et à Roberval, après s'être promené en "hand car" (draisienne) et à pied, après avoir traversé la rivière en chaloupe à Saint-Félicien (le pont ayant été emporté), après avoir franchi sur un misérable radeau traîné par un remorqueur une distance de deux milles et demi dans le village de Saint-Méthode et autour... Rien de plus navrant que le spectacle d'une paroisse entière submergée par les flots. Saint-Méthode est en ce moment un véritable lac où submergent plus ou moins les bâtisses presque toutes évacuées... Ce lac doit avoir quatre ou cinq milles (en réalité plus de huit milles) de long sur deux milles et davantage, et cela sans compter les autres inondations causées par certains petits ruisseaux qui sont devenus autant de petits lacs... Toutes les familles du village sont déménagées sauf un couple, et tous les cultivateurs ainsi que leurs animaux... Les maisons et autres bâtisses sont entourées d'eau la plupart jusqu'au milieu des fenêtres... Bien peu de choses ont pu être sauvées en fait de meubles, lingerie et provisions..."

"Notre rédacteur a vu tassé sur un fenil chez Ephrem Genest: 16 vaches, 5 moutons, 18 volailles, 10 cochons, 9 veaux et 5 chevaux. Ces animaux vont mourir, c'est certain, sur ce foin trempé, si on ne trouve pas moyen de les déménager ces jours-ci. L'étable de M. Genest est entourée d'une couche d'eau d'une épaisseur variant entre cinq et six pieds. Et ce cas n'est pas unique". On mentionne ceux de MM. William Savard, Raoul Hébert, Delphis Julien entre autres.

"Tous les instruments aratoires et quelques automobiles sont sous l'eau. Le foin, la paille et le grain sont soit dans l'eau, soit dans une humidité qui est presque aussi dommageable. Ce qui est flottable est emporté par l'eau. Deux pieds d'eau recouvrent le pont... La route régionale, qui vient d'être refaite par la compagnie Duke-Price au coût de $50,000 au moins, est couverte par 3, 4, 5, et même 6 pieds d'eau. On compte que ce travail sera à recommencer..."

"La route régionale est inondée de la vieille chapelle à l'église, deux milles et demi, puis sur une longueur d'un mille de l'autre côté de l'église. Sur la route allant à Mistassini, le pont est noyé et le chemin est couvert d'eau en deux endroits: un mille d'abord, puis 5 ou 6 milles; les deux rivières se rejoignent en inondant la presqu'île large de quatre milles qui les sépare. Le chemin conduisant au rang Nord est inondé à tous les ponts. Pour aller à Normandin, il faut traverser d'abord un arpent, puis cinq autres en chaland."

Suit le rapport des sauvetages, au cours desquels se sont présentées "des scènes poignantes". Par exemple, "des femmes et des enfants ont dû attendre pendant une demi-journée montés sur des chaises ou des meubles au milieu de la maison envahies par l'eau. Des femmes malades ou enceintes ont éprouvé une misère noire... Dans le village, on ne voit que quelques hommes, uniquement occupés au sauvetage... Notre représentant en a vu pleurer plus d'un et, pourtant, ces hommes habitués à la vie dure ne sont pas des pleurnicheurs..."

Le vendredi, 1er juin, Mgr Eugène Lapointe, administrateur du diocèse par défaut d'évêque, se rendit visiter Saint-Méthode pour se renseigner, pour réconforter les victimes du désastre et aviser aux moyens de les secourir.

Dans une lettre datée de Saint-Méthode même, le 2 juillet, qu'il adressait "aux fidèles du diocèse de Chicoutimi", Mgr décrit ainsi sa visite. "Pour atteindre l'église paroissiale, entourée d'eau de toute part, j'ai dû franchir une distance de près de trois milles sur un mauvais radeau remorqué par un petit chaland d'une quinzaine de pieds de longueur. Les hommes qui m'accompa-

Saint-Méthode, fermes du Rang V.
(Photo I. Duguay, Société historique du Saguenay)

Roberval — Les vagues à l'assaut du "mur de protection", en arrière de chez Philias Laliberté, à la fin de l'inondation.
(Photo Société historique du Saguenay)

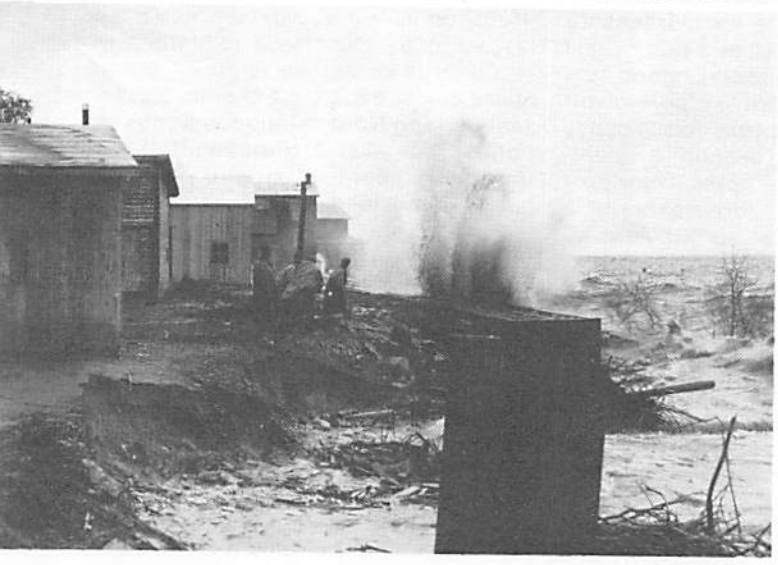

Roberval, 3 juin 1928 — L'hôpital, côté de la terre ferme, photographié dans la direction du sud.
(Photo J.-E. Chabot, Société historique du Saguenay)

L'hôpital de Roberval, vue du côté du lac.
(Photo Boily, Société historique du Saguenay)

Maison de l'Honorable Emile Moreau.
(Photo Th.-L. Bergeron, Société historique du Saguenay)

Roberval — Maison de Hector Harvey, vue de la clôture chez le Shérif Levesque.
(Photo Brosseau, Société historique du Saguenay)

gnaient m'ont tout de suite fait observer que c'est avec ces primitives embarcations et quelques canots de planche brute fabriqués d'urgence de leurs propres mains qu'ils ont réussi à sauver d'un péril imminent, de jour et de nuit, en deux fois vingt-quatre heures, quarante familles avec tout le bétail qui leur appartenait. Et, pendant que nous avancions lentement dans cette plaine inondée, de tous les côtés, si loin que pouvait porter mon regard, c'était la mer, de laquelle émergeaient comme des navires échoués toutes ces belles maisons d'habitants et ces superbes bâtiments qui bordaient la rivière Ticouabé. Au milieu du village, dont pas une maison n'est à sec, apparaît de loin le clocher de l'église, semblable à un phare, en d'autre temps signe de joyeuse espérance, en ce moment témoin tragique d'un désastre sans nom. Le radeau nous dépose au seuil même du presbytère, dont on peut faire le tour en canot. Une dizaine d'hommes m'attendent. Pas une femme, pas un enfant. C'est tout ce qui reste de la prospère, je dirais de l'opulente paroisse de Saint-Méthode, qui comptait plus de 400 propriétaires et dont la superficie, de 35,000 acres au moins, est presque totalement sous l'eau en ce moment. C'est une ruine complète..."

A l'affirmation de M. Onésime Tremblay que "depuis des mois la ligne de contour au point 17.5 est dépassée", la Compagnie Duke-Price, par un communiqué signé de George Low, répondait: "Nous avons la preuve complète et irrécusable de la fausseté de l'accusation portée contre nous. Nous ne voudrions pas laisser le public sous l'impression fausse que nous manquons de respect aux lois et aux citoyens de cette province, et c'est pourquoi nous nous croyons obligés de donner le démenti que l'on semble attendre de nous légitimement". Signé Duke-Price, Power Co. Limited, par George Low, représentant. *(Progrès,* 18 janvier 1929) — Remarquons qu'on n'y dit pas que la ligne de contour n'a pas été dépassée.

A cela M. Tremblay répondait: "Je réaffirme publiquement, nettement, catégoriquement, clairement et énergiquement que *pendant des mois la ligne de contour au point 17.5 a été dépassée. Elle a été dépassée sans interruption du 19 mai au 30 novembre 1928.* Ce n'est pas du fond d'un bureau à Roberval que le fait s'est vérifié; j'en ai des *preuves complètes et irrécusables*". (23 janvier).

Comme *preuve* M. Low donne en garant le "respect de la Compagnie pour les lois et les citoyens de la province". En voilà une preuve! La Compagnie spoliatrice qui, au témoignage du premier ministre, a *"illégalement et sans droit"* envahi les terres de centaines de citoyens au Lac-Saint-Jean, et cela comme supposée *preuve* que "la ligne à 17.5 n'a pas été dépassée"!

---

* Extraits de *La Tragédie du lac Saint-Jean,* Chicoutimi, Editions Science Moderne, 1919, pp. 190-197, 201.

Roberval, mai-juin 1928 — Photo prise de la maison de Ph.-Hector Brosseau.

(Photo Brosseau, Société historique du Saguenay)

Roberval, 2 juin 1928 — La Grande rue, photo prise vers le nord.

(Photo J.-E. Chabot, Société historique du Saguenay)

Roberval, 3 juin 1928 — Couvent et dépendances des Ursulines, vus de la ruelle qui conduit de la rue Notre-Dame à la Grande rue.

(Photo J.-E. Chabot, Société historique du Saguenay)

Saint-Joseph d'Alma — Le pont du canal, avec les maisons avoisinantes.

(Photo Cavendish, Société historique du Saguenay)

Document:

Rapport sur les conditions phyto-écologiques d'un terrain innondé par le lac Saint-Jean

par Marie-Victorin

Le document inédit du Frère Marie-Victorin s'est avéré un témoignage important dans la lutte de la famille Tremblay, son autorité en matière botanique et ses capacités universellement reconnues aidant. Il a profité "du moment entre la fonte des neiges au lac et la crue des eaux" (Doc. 1450-NN) pour examiner le terrain et le "Fonds des Ormes". Pour lui, le côté biologique de la question était absolument clair et il restait à savoir comment les hommes de la loi entendraient le mot "grève". Cf. Société historique du Saguenay, FONDS MGR VICTOR TREMBLAY, (Document 1450 JJ).

Je, soussigné, déclare que je suis botaniste professionnel, Docteur ès sciences, directeur de l'Institut Botanique de l'Université de Montréal; membre de la Société Royale du Canada, de la Commission Biologique du Canada, de la Société Liméenne de Londres et de la Société Botanique de France; que j'ai étudié spécialement la région du Lac-Saint-Jean au cours de ma carrière de botaniste, et que j'ai publié en 1925, avant le relèvement du niveau du lac un volume intitulé: *Etudes floristiques sur la région du Lac-Saint-Jean.* (Cf. Contribution du Laboratoire de Botanique de l'Université de Montréal, no 4).

Comme références sur mes qualifications scientifiques, j'indique les personnalités suivantes:

(a) résidant en Angleterre: Dr A.C. Seward, Botany School, Cambridge; Dr John Ramsbottom, British Museum, Londres; Dr A.B. Rendle, British Museum, Londres; Dr Ruggles Gates, King's College, Londres.

(b) résidant au Canada: Prof. F.E. Lloyd, Université McGill, Montréal; Dr R.B. Thomson, directeur du département de Botanique, Université de Toronto; Dr H.T. Gussow, botaniste du Dominion, Ferme Expérimentale, Ottawa.

Je déclare que j'ai été invité par les demandeurs en la cause à faire l'examen phyto-écologique d'un terrain maintenant inondé presque toute l'année par l'exhaussement du niveau du lac Saint-Jean, et situé sur les lots 71 et 72 du Rang A, canton Caron, paroisse de Saint-Jérôme, comté du Lac-Saint-Jean (voir plan A). J'ai fait cet examen le 10 mai 1935, à une période de basses eaux, le niveau officiellement constaté étant à ce moment à 11.12 pieds au-dessus du zéro de l'échelle d'étiage actuelle de Roberval.

Le terrain en question est à la partie nord des lots. Il est situé au pied d'une terrasse marine formée à l'époque Champlain (post-pléistocène), et fait partie d'un ancien delta d'alluvions argileuses déposées par la Belle-Rivière et les ruisseaux afférents. Ces cours d'eau coupent à travers la terrasse Champlain, elle-même de nature argileuse, et durant une longue période d'érosion, ils ont entraîné l'argile au niveau inférieur. La photographie A montre l'un de ces ruisseaux, le Ruisseau des Brochets, serpentant dans les alluvions argileuses.

Les photos B, C, et D prises du sommet de la terrasse qui a environ 75 pieds de hauteur, montrent l'étendue de ces alluvions argileuses qui sont bornées vers le nord et l'ouest par une ligne de dunes de sable qui les séparent du lac Saint-Jean. La grand-route et le chemin de fer passent sur cette ligne de dunes

Frère Marie-Victorin (Photo Les Frères des Ecoles chrétiennes).

de sable. Au moment de l'examen que j'en ai fait, les alluvions argileuses étaient couvertes par endroit d'îlots de glace échoués sur le sol à la suite du retrait des eaux.

Toute cette étendue est recouverte d'eau en été jusqu'à la ligne de niveau de 17.5 pieds au-dessus du zéro de l'échelle d'étiage actuelle de Roberval. La vaste agglomération de souches et de bois renversé que l'on aperçoit sur les photographies, et qui occupe pratiquement toute la largeur des deux lots, n'est plus visible en été.

Cette ligne de niveau de 17.5 pieds, reconnue officiellement et indiquée sur le plan dressé par J.E.A.MC. Conville, le 29 janvier 1930, correspond à une bande blanchâtre parfaitement visible sur certaines souches et certains troncs d'arbres renversés. La photographie E montre (au niveau du bâton tenu horizontalement) la ligne d'eau sur le tronc d'un *Ulmus americana* dont la base est située au-dessous de la ligne de niveau de 15

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

pieds; la photographie F montre la ligne d'eau sur une souche de *Fraximus americana* également située au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds. Enfin les photographies G, H, I, représentent divers aspects d'un *Ulmus americana* de 84 pieds de longueur, renversé depuis 1933. Cet arbre était situé un peu en bas de la ligne de niveau de 15 pieds.

La ligne de niveau de 17.5 pieds est encore marquée assez nettement du côté de la terrasse par la ligne périphérique d'une formation de Typhas (probablement *Typha latifolia)* engendrée par le séjour constant de l'eau durant la saison d'été. Ce champ de Typhas occupe un terrain qui, en 1926, et auparavant, était cultivé en blé, orge et avoine.

Au-delà, c'est-à-dire au nord de la formation de Typhas, et au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds, il y avait une forêt de haute futaie constituée par une espèce dominante: l'orme d'Amérique *(Ulmus americana)* et par des éléments secondaires; le frêne blanc *(Fraxinus americana),* l'orme roux *(Ulmus fulva)* et le peuplier *(Populus tacamahacca).*

Cette forêt était située entre les lignes de niveau de 15 pieds et de 10 pieds. En été, au niveau de 12.8 pieds, et plus bas, une seule souche dépasse aujourd'hui le niveau de l'eau. C'est celle que représente la photographie J. Le bâton indique la ligne d'eau qui est fortement marquée. Cette souche est précisément indiquée au niveau de 12.8 pieds sur plan Conville.

J'ai installé mon appareil photographique auprès de cette souche pour prendre les photos K et L. Le plan II indique la technique de la prise des photographies et la signification de ces photographies. La photo K prise dans la direction de l'ouest, indique qu'au-delà (c'est-à-dire au-dessous) du niveau de 12.8 pieds il y avait encore des *Ulmus americana.*

La plupart des souches sont très bien conservées et sont remarquablement saines ainsi que l'indique la photographie M.

Il n'y a aucun doute possible quant à l'identité de l'espèce dominante: *Ulmus americana.* Les photographies N, O, P, montrent la base caractéristique de cet arbre, avec son système de grosses racines superficielles. Aucun autre arbre du Canada oriental ne présente au même degré ces caractères.

La photographie N représente un chicot d'*Ulmus americana* de 56 pouces de diamètre et qui se trouvait à la lisière du bois. La photographie O montre le même arbre avant la rupture du tronc. La photographie P montre un *Ulmus americana* d'environ 175 ans et qui est situé au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds.

Je n'ai pas d'observations à présenter sur les plantes arbustives ou herbacées. S'il y a eu des plantes arbustives ou herbacées dans cette zone, les neuf années d'immersion les ont fait disparaître.

Je négligerai dans cette étude la valeur de diagnostic que peuvent offrir le *Fraxinus americana,* l'*Ulmus fulva* et le *Populus tacamahacca,* pour m'attacher surtout aux indications que fournit l'espèce dominante, l'*Ulmus americana.*

Toute la question est de savoir si l'*Ulmus americana* est un arbre de grève, s'il peut croître sur des terrains périodiquement inondés par le débordement des cours d'eau, ou si, au contraire, sa présence en peuplements considérables est l'indice d'un terrain soustrait à l'occupation périodique et prolongée des eaux de rivage.

Mon expérience de botaniste m'a appris que l'*Ulmus americana* n'est pas un arbre de grève, et qu'il se tient invariablement en dehors de la zone où séjournent les eaux printanières. Il en est ainsi le long du fleuve Saint-Laurent au niveau de Montréal, et partout ailleurs où nous l'avons observé.

Dans la cause Pierre Tétrault vs Les Commisaires du Havre de Montréal (Montréal, Cour supérieure, 1921), le soussigné a étudié soigneusement les arbres qui peuvent s'accommoder des conditions semi-aquatiques des grèves. Il n'y a que certains saules *(Salix longifolia, Salix Cordata),* un peuplier *(Populus balsamifera* sensu Sargent), l'érable argenté *(Acer saccharinum)* et plus rarement l'érable rouge *(Acer rubrum)* qui soient dans ce cas.

S'il peut être utile à ce point d'apporter une autorité, je citerai l'ouvrage classique sur les arbres de l'Amérique: "In the north, *Ulmus americana* is one of the commonest inhabitants of the forests which still cover river bottomlands, intervales and low rich hills" (Sargent, C.S., Silva of North America, Vol. 7, p. 44). Les "bottom-lands" ne sont pas des grèves, mais des plaines alluviales normalement inondées. L'appellation de "bottom-lands" convient éminemment au terrain que j'étudie ici. Au lac Saint-Jean, l'*Ulmus americana* est sur sa limite au nord, et on ne le trouve que dans les endroits particulièrement favorables, dans les terrains frais, non acides, aux embouchures des rivières.

La station présentement sous étude est l'un de ces endroits favorables, et cette petite forêt d'ormes, connue dans le pays sous le nom de "Fonds des ormes" était l'une des curiosités de la région.

Les photographies Q, R, S donnent parfaitement l'idée de ce qu'était cette forêt entre les lignes de niveau de 15 pieds et de 10 pieds, avant le relèvement du niveau du lac, et l'inondation d'une partie des lots 71 et 72. Ces photographies ont été prises avant 1926. La photographie Q montre l'ensemble. La photographie R correspond au rectangle tracé sur la photographie Q. La photographie S est une copie d'une peinture faite en 1924. Cette peinture est grossière dans l'exécution, mais elle donne parfaitement l'idée du "Fonds des ormes". L'arbre au premier plan a été ajouté par le peintre pour donner du recul. Faite sans idée préconçue, cette toile est un document intéressant.

Au "Fonds des ormes", les arbres prenaient des dimensions considérables. Certains *Populus tacamahacca* atteignaient 28 pouces de diamètre; certains *Fraxinus americana* mesuraient 40 pouces de diamètre à la souche. Mais les ormes surtout ont présenté des dimensions tout à fait exceptionnelles sous cette latitude, jusqu'à 56 pouces de diamètre et 19 pieds de circonférence.

Une telle luxuriance chez ces arbres indique bien la remarquable qualité du sol qui les portait. L'examen direct, qui était possible lors de ma visite à cause du bas niveau du lac (11.12 pieds au-dessus du zéro de l'échelle d'étiage actuelle de Roberval), confirme d'ailleurs cette indication indirecte. Ce sol est entièrement formé d'une argile très riche en débris organiques, amenée au niveau inférieur, comme il a été dit plus haut, par l'érosion des ruisseaux qui coupent à travers les terrasses.

Tous les observateurs désintéressés ont été frappés par la haute qualité de ces sortes de sols au lac Saint-Jean.

Ainsi, le professeur Raoul Blanchard, de l'Université de Grenoble, écrit ce qui suit: "La plus forte épaisseur des terrasses est constituée par une magnifique argile grise, riche en matières organiques, et d'une admirable fertilité"

(Blanchard, Raoul, Le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, Rév. de Géogr. Alpine 21: 28. 1933).

CONCLUSIONS

Les considérations ci-dessus amènent aux conclusions suivantes:

(a) le relèvement du niveau du lac Saint-Jean a inondé sur les lots 71 et 72 du Rang A, canton Caron, paroisse de Saint-Jérôme, comté du Lac-Saint-Jean, entre les lignes de niveau de 10 et de 15 pieds, une riche terre alluviale occupée par une forêt d'*Ulmus americana*, de *Fraxinus americana*, d'*Ulmus fulva* et de *Populus tacamahacca;*

(b) la couverture forestière ci-haut mentionnée est inconciliable avec l'appellation de "grève" appliquée au terrain qui la supporte; elle indique au contraire un terrain frais, mais où l'eau ne séjourne pas;

(c) la forêt dite du "Fonds des ormes" dont la destruction est due directement au relèvement du niveau du lac était formée d'arbres très sains et de grande valeur commerciale;

(d) le sol inondé entre les lignes de niveau de 10 et de 15 pieds est un sol arable de la plus riche qualité.

11 juin 1935

fr. Marie-Victorin

Les photos des pages 18-19-20 proviennent de la Société historique du Saguenay.

PHOTO A — Le Ruisseau des Brochets serpentant dans les alluvions argileuses formées par l'érosion ancienne de la terrasse.
PHOTO B — Vue de la terrasse, montrant l'ensemble de l'agglomération de souches et de bois renversé au-delà de la ligne de niveau de 17.5 pieds.
PHOTO C — Même vue dans une autre direction.
PHOTO D — Même vue dans une autre direction.
PHOTO E — Ligne d'eau (niveau du bâton) sur le tronc d'un Ulmus americana *dont la base est située au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds.*
PHOTO F — Ligne d'eau sur le tronc d'un Fraxinus americana *dont la base est située au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds.*
PHOTOS H ET I — Représentent le même arbre, de 34 pieds de longueur, renversé depuis 1933, et situé un peu au-dessous de la ligne de 15 pieds.
PHOTO H — Ulmus americana *de 84 pieds de longueur, situé un peu au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds, et renversé depuis 1933. La ligne d'eau est indiquée par le manche du pic.*
PHOTO I — Ulmus americana *de 84 pieds de longueur renversé depuis 1933, et situé un peu au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds.*
PHOTO J. — Ligne d'eau sur la seule souche qui, au niveau de 12.80 pieds, et plus bas, est visible en été, (indiqué sur le plan McConville au niveau 12.80 pieds).
PHOTO K. — Photographie prise de la souche ci-dessus (voir photo J) dans la direction de l'ouest, et indiquant qu'au-delà, dans cette direction, il y avait encore des Ulmus americana.
PHOTO L. — Photographie prise de la souche ci-dessus (voir photo J), dans la direction du nord, et montrant qu'au-delà, dans cette direction, il y avait encore des Ulmus americana.
*PHOTO M — Section transversale dans une souche d'*Ulmus americana *montrant l'état de conservation du bois.*
*PHOTO N — Chicot d'*Ulmus americana *de 56 pouces de diamètre montrant le système de grosses racines superficielles, caractéristique de cette espèce.*
PHOTO O — Même arbre que dans la photo N, photographié avant la rupture du tronc et la destruction complète de la forêt environnante.
*PHOTO P — Souche d'*Ulmus americana *âgé d'environ 175 ans, situé au-dessous de la ligne de niveau de 15 pieds. La base montre le système de grosses racines superficielles, caractéristique de cette espèce.*
PHOTO Q — Photographie prise avant 1926, montrant ce qu'était cette forêt du "Fonds des ormes" entre les lignes de niveau de 15 pieds et de 10 pieds, avant le relèvement du niveau du lac et l'inondation d'une partie des lots 71 et 72.
*PHOTO R — Deux individus d'*Ulmus americana *à la lisière du "Fonds des ormes", photographiés avant 1926. Ils sont localisés dans le rectangle tracé sur la photo Q.*
PHOTO S — Peinture exécutée en 1924 par M. Néron, représentant le "Fonds des ormes" tel que vu du sommet de la terrasse. L'arbre au premier plan a été ajouté par le peintre pour donner du recul.

B

A

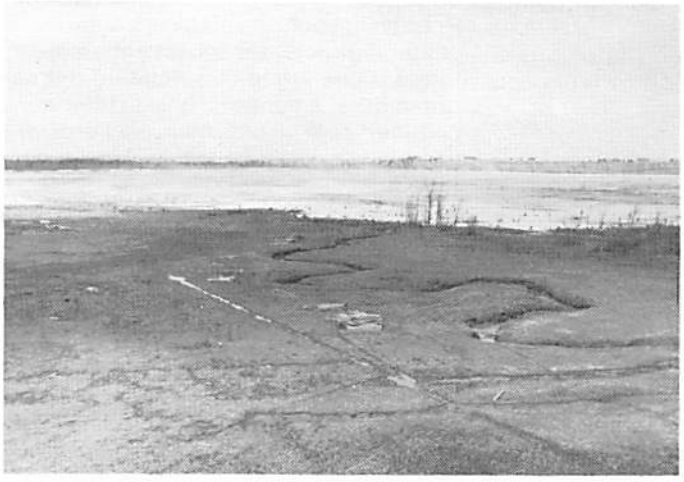

C

D

H

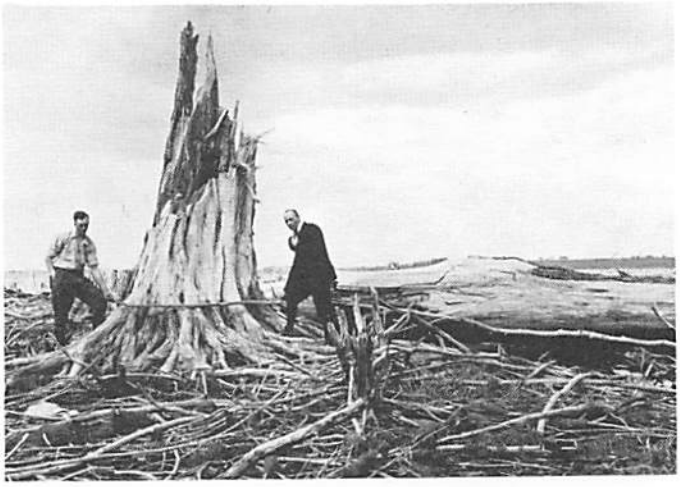

E

I

F

J

G

K

L

P

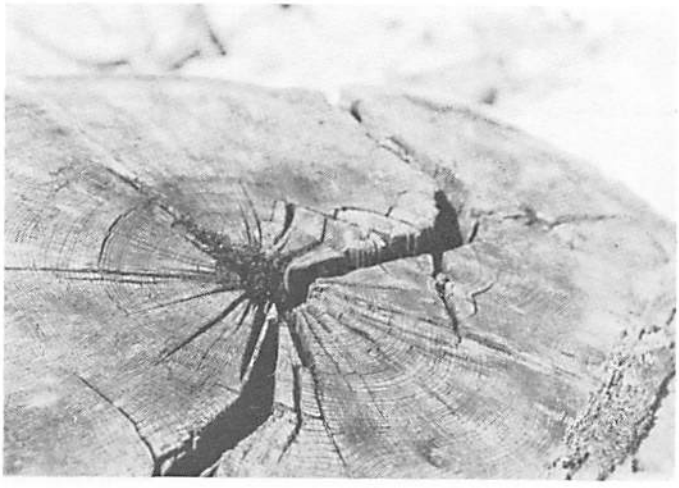

M

Q

N

R

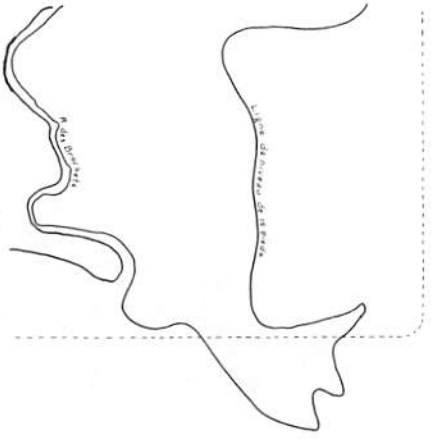

O

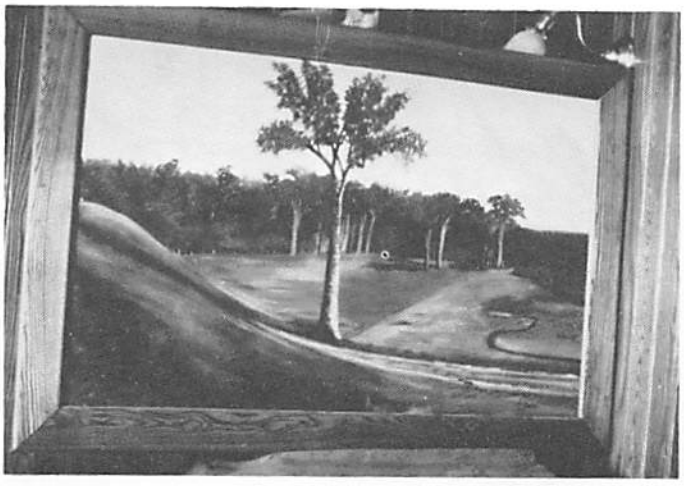

S

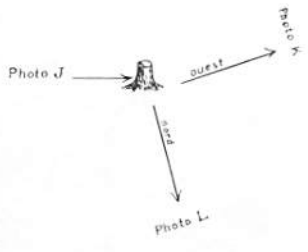

Plan II

gagnon FRERES

JUSTIN et LUC MALTAIS
PHARMACIENS
447 EST, RUE RACINE, CHICOUTIMI, QUE.

MARTEL et MALTAIS
PHARMACIENS
28 EST, RUE RACINE, CHICOUTIMI, QUE.

La Caisse d'Etablissement du Saguenay-Lac-St-Jean
Epargne et placements
Prêts
Courtage immobilier
Evaluation foncière
et expertise financière
371 est, rue Racine, Chicoutimi, tél.: 549-7501
75, boul. St-Luc, Alma, tél.: 668-3327
625, boul. Laflèche, Hauterive, tel.: 589-4644

Gagnon, Bergeron, La Roche
Tremblay
Pelletier & Associés
COMPTABLES AGREES
72 Jacques-Cartier O. CHICOUTIMI

Hommage de :
Ben Blackburn
Entrepreneur général
1309 Chemin St-Paul Chicoutimi

Lambert & Lambert
AVOCATS
31 EST, RUE RACINE CHICOUTIMI

Hommage de
LEMIEUX
& PEDNEAULT LTEE
23 EST, RACINE CHICOUTIMI

Riverin, Wells, Charlton
Notaires et conseillers juridiques

La Grande Décharge. (Photo Notman, Société historique du Saguenay).

Onésime Tremblay et l'affaire du Lac-Saint-Jean

par Onésime Tremblay

Onésime Tremblay en tant que président du Comité de Défense des Cultivateurs lésés a joué un rôle important dans l'affaire de la "tragédie" du Lac Saint-Jean. S'opposant pour des raisons de principe au relèvement des eaux du lac Saint-Jean, il s'est vigoureusement attaqué au gouvernement Taschereau et à la compagnie Duke-Price dans l'exécution de ce projet. Pour comprendre la position des cultivateurs, son témoignage s'avère donc une pièce essentielle à fournir au dossier. Aussi, nous le reproduisons ici intégralement, tel que paru dans "Le Bulletin des Agriculteurs". (Cf. 4 mai 1932, 4 janvier, 12 janvier, 19 janvier et 2 février 1933). Le titre est de nous.

Quel est celui qui n'a pas entendu parler de la question du Lac Saint-Jean? Mais cette question a été tellement embrouillée et pour cause, que pour un bon nombre de gens, les cultivateurs de là-bas qui ont lutté pour la possession de leurs terres qu'une compagnie étrangère est venue leur ravir par l'inondation, ont pris figure d'un petit groupe "d'habitants malcommodes" *qui ont eu tort de ne pas se laisser dépouiller et ruiner sans rien dire.*

Un vieillard, M. Onésime Tremblay, qui fut l'une des victimes de l'emprise étrangère et l'un des héros de cette triste affaire, dans une lettre qu'il nous adresse, explique pourquoi et en se basant sur quels principes de droit et de justice, les cultivateurs du Lac Saint-Jean ont lutté contre l'empiétement d'une compagnie étrangère, mais favorisée par l'autorité qui avait pourtant le devoir de faire respecter la justice.

Cette lettre est au plus haut point intéressante pour tous nos lecteurs, anciens et nouveaux, et nous nous rendons volontiers à la demande de M. Tremblay d'en faire la publication dans le Bulletin.

Voici la lettre que nous a adressée M. Onézime Tremblay:

Saint-Jérôme, 2 mai, 1932.

M. Donat-C. Noiseux,
"Le Bulletin des Agriculteurs"
Notre-Dame Est, Montréal.

Cher Monsieur,

Tant de gens nous demandent pourquoi nous luttons au Lac Saint-Jean contre la compagnie Duke-Price; j'ai pensé leur répondre par le "Bulletin des Agriculteurs", qui, tout loin qu'il est, nous est toujours resté fidèle dans nos malheurs, et qui reflète si bien l'âme des terriens.

Pourquoi nous luttons? Nous n'avons certainement pas cherché la lutte; elle nous a été imposée. La guerre nous a été apportée par l'invasion de nos domaines, par la profanation de nos droits et de ceux de la société.

Et nous luttons parce qu'il faut qu'il y en ait qui luttent. Si personne ne se sacrifiait pour la défense des droits et des principes qui sont attaqués, il n'y aurait bientôt plus d'ordre ni de sécurité: la religion, la race, la société elle-même seraient détruites.

C'est pour cela que nous luttons et que nous lutterons jusqu'au bout.

Il a fallu le sang d'un Dieu pour racheter de l'enfer l'humanité que la désobéissance de nos premiers parents avait privée de ses droits.

Il a fallu le sang de 17 braves pour sauver la colonie de l'invasion des sauvages qui venaient du sud des Grands Lacs.

Il faut des centaines de victimes, qui subissent l'inondation et la ruine au Lac Saint-Jean, pour empêcher que soit entièrement consommé le crime de cette loi spéciale qu'on appelle "La loi Mercier".

Il faudra des années de troubles et de persécutions à subir de la part de la compagnie Duke-Price pour que le bon Dieu nous délivre du grand fléau des compagnies étrangères qui, comme les Iroquois, partent des Etats-Unis et veulent tout dominer dans notre pays, renversant même les lois et l'ordre social.

Mais pour que tout ne soit pas anéanti, il faut que quelqu'un proteste; il faut des gens qui résistent à l'invasion et qui, au risque d'être écrasés

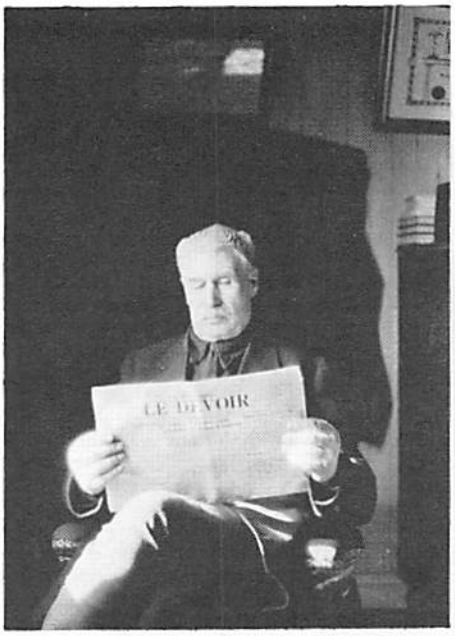

Onésime Tremblay, président du Comité de Défense des Cultivateurs Lésés.
(Photo Société historique du Saguenay)

eux-mêmes, s'opposent à ce qu'on sabote impunément les droits de tout le monde.

On a réussi à tromper beaucoup de monde à notre sujet; les grands journaux, esclaves de l'argent, nous ont calomniés, nous représentant comme des gens intraitables qui font du bruit pour peu de chose. Ce n'est pas là ce que nous sommes. Nous n'avons jamais été autre chose que des citoyens paisibles et de devoir. Maintenant nous sommes "des victimes". Le premier ministre de la province de Québec l'a reconnu lui-même en plein Parlement, et il pesait sur ses mots.

Seulement il aurait voulu que nous aurions été des victimes silencieuses qui se laissent immoler et laissent tout passer sans dire un mot. Nous aurions pu faire ainsi si nous avions vu en haut des défenseurs pour nous couvrir. Mais parce que nous n'avons vu personne prendre la défense des lois outragées et des droits lésés, nous avons été obligés de nous en charger nous-mêmes.

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

C'est avec la parfaite conscience de nous sacrifier que nous avons accepté le fardeau de cette lutte. Nous ne l'avons pas cherchée, nous avons tout fait pour l'éviter; mais nous avons eu, grâces à Dieu, assez de courage et d'honneur pour ne pas la fuir.

Devant les gens qui respectent la loi de Dieu, et la loi civile qui s'accorde avec elle, j'ôte mon chapeau; mais devant ceux qui foulent aux pieds le septième commandement de Dieu et les lois fondamentales de mon pays, devant ceux qui déchirent la signature de mon roi, je ne m'incline pas; devant l'étranger qui contre tout droit veut être plus maître que moi chez moi, je me dresse et me défends; si je laissais faire, je me regarderais comme indigne de mon titre de citoyen, je ne vaudrais guère mieux que les lâches et les traîtres qui ont laissé l'ennemi pénétrer dans la place.

Nous sommes sujets britanniques et nous prétendons être chez nous dans la province de Québec. Des étrangers viennent "illégalement et sans droit" s'emparer de nos terres et nous en chasser; ils vont jusqu'à nier, traiter comme des chiffons de papier, les titres qui nous sont concédés au nom du roi. Eh bien, nous, sujets britanniques, nous ne baissons pas le front; nous brandissons avec respect le sceau de notre souverain et sa signature, et nous disons à tous, "ennemis ou transfuges": Vous ne salirez pas cela! Vous ne ferez pas subir à la Couronne l'humiliation d'avoir trahi ses sujets, de les avoir trompés et exploités, en leur vendant des terres si nettement désignées, pour lesquelles elle s'est fait payer et sur lesquelles elle a donné les titres les plus authentiques, pour ne leur en livrer ensuite qu'une partie, ou tolérer que le premier venu y soit plus maître qu'eux." L'honneur de la Couronne est en cause, car nos lettres-patentes ne disent pas: "Je vous fais propriétaires de la partie haute, ou de la partie basse", encore moins: "Je vous fais propriétaires jusqu'à l'arrivée de la compagnie Duke-Price..." mais: "je vous fais propriétaire unique du tout et pour toujours."

L'honneur de la province est en cause aussi et encore plus. N'est-ce pas douloureusement pénible de voir le chef de notre gouvernement admettre que les lois de la province et les droits de ses citoyens ont été audacieusement et volontairement violés. (Il a dit expressément: "La compagnie a agi illégalement et sans droit. La compagnie a tort, et elle le sait"), puis avouer qu'il n'est pas capable de faire respecter la loi et faire une loi spéciale pour rendre permis ce que la loi générale continue de proclamer défendu? Y a-t-il pour notre honneur national quelque chose de plus profondément humiliant? Un citoyen de ma province qui reste indifférent devant un fait semblable, je ne le comprends pas.

"Le respect de la propriété privée est la base de l'ordre social," a dit Léon XIII. Ceux qui ont pour mission de protéger le droit de propriété et qui ne le font pas, sont coupables de manquer à leur devoir. Nous voyons le brigandage toléré, favorisé; celui qui viole la loi est récompensé; ceux qui la respectent et veulent la faire respecter sont écrasés. C'est bien le cas de dire que l'ordre social est renversé. En persistant à revendiquer le respect de l'ordre, nous avons conscience de rendre service à la société; nous l'aidons à se rétablir sur ses bases véritables.

C'est pour tout cela que nous luttons.

Combien de temps ces troubles vont-ils durer? Dieu seul le sait. Il est certain qu'aussi longtemps que ceux qui sont chargés de protéger la société seront les complices des compagnies qui ne respectent rien, il n'y aura pas d'amélioration; bien au contraire, le mal ne fera que s'étendre. Seule une union de tous les honnêtes gens sans distinction de parti ni de race pourrait libérer la province des auteurs de ce triste état de choses. Peut-on l'espérer? . . .

Pour nous, nous sommes décidés de ne pas nous arrêter avant d'avoir fait reconnaître et respecter le droit de propriété, qui est la base de l'ordre social, avant d'avoir fait plier l'étranger devant ce qu'on a laissé de droits aux citoyens de notre province, avant d'avoir obtenu qu'on respecte la signature du roi sur les documents officiels.

Allons-nous triompher? Oui. Cela est certain. Un jour ou l'autre, quand il plaira à Dieu, nous triompherons, parce que nous avons pour nous le droit et la justice, et que le droit et la justice finissent toujours par triompher.

En attendant, nous lutterons tant qu'il nous restera un souffle de vie. Nous succomberons peut-être pour un moment: la compagnie qui nous moleste et ses alliés ou ses valets l'espèrent; ils pourraient avoir des surprises, car nous avons la vie dure. Ils devraient nous avoir écrasés depuis longtemps. Ils ont la richesse, l'argent tout-puissant; ils se sont fait donner tous les pouvoirs possibles et même impossibles — jusqu'à l'absolution de leurs illégalités et la jouissance des biens occupés "illégalement et sans droit" — ils ont l'appui des pouvoirs publics, des grands journaux, et de la bêtise humaine; ils ont des complicités partout — jusqu'aux enfers où se trouvent leurs plus fins conseillers; ils sont depuis longtemps décidés (du moins un groupe que nous connaissons), à nous ruiner complètement. . .

De notre côté, c'est tout le contraire; où trouvons-nous protection? Nulle part.

Quand Dollard et ses compagnons luttaient contre les Iroquois, ils étaient comme nous en face d'un ennemi supérieur; mais au moins ils n'avaient pas contre eux leurs chefs politiques pour couvrir l'assaillant et réparer ses pertes; ils ne voyaient pas quantité de leurs compatriotes soutenir l'ennemi. Nous sommes moins heureux; car les Iroquois d'aujourd'hui ont plus d'amis chez nous que l'adversaire.

Pourtant nous sommes encore là. Et, avec le secours de Dieu, nous espérons rester là.

En tout cas, nous aurons montré qu'il y a encore des gens qui croient que mieux vaut mourir que trahir. Nous perdrons peut-être des biens qui nous ont coûté une vie de labeur; mais nous laisserons après nous quelque chose qui vaut mieux. Il est plus consolant pour des enfants de voir leur père descendre dans la tombe en leur laissant un honneur intact et l'exemple du devoir accompli que s'il leur laissait des millions mal acquis.

Chaînage primitif des terrains — Vente par la Couronne — Un exemple concret — Arrivée de Duke-Price, son brigandage — Situation étrange

La Couronne a fait cadastrer les terres. — Des arpenteurs, par ses ordres, ont divisé les terrains en cantons, en rangs, et en lots.

Ils ont mesuré ces lots, en ont déterminé les limites précises, et aux quatre coins de chacun ont posé des bornes fixes et des poteaux indicateurs; ils ont désigné chaque lot par un numéro spécial.

D'après ce chainage primitif on a dressé des plans et établi un terrier. Et ces mesurages, ces plans et ce terrier sont les documents officiels de la Couronne.

La Couronne a vendu ces lots. — Tels que décrits, déterminés et désignés par tous les documents officiels ces lots ont été mis en vente par la Couronne.

A un prix fixé par elle-même à tant de l'acre, elle les a vendus à des particuliers. Pour chaque lot elle s'est fait payer le nombre d'acres mentionné au terrier officiel.

Après que l'acquéreur eut tout payé, qu'il eut rempli toutes les conditions exigées par la loi, la Couronne lui a délivré au nom du Roi et en termes solennels des lettres-patentes qui le constituent "à jamais"... propriétaire parfait du terrain acquis; et ces lettres-patentes mentionnent même les actes (de lui et de la Couronne) établissant que son droit s'étend à toute la superficie désignée au terrier...

Un exemple concret. — Voici que moi, je suis propriétaire d'un lot acquis dans ces conditions.

J'ai constaté depuis toujours que le terrain vendu par la Couronne existe en entier tel que décrit sur

les plans, dans le terrier, sur les lettres-patentes, tel que décrit dans le rapport du chainage primitif qui est la base des autres documents et a continué de rester la désignation perpétuelle du terrain.

Je l'occupe et je l'utilise en son entier, d'une borne à l'autre depuis 70 ans sans jamais être inquiété.

Pour prévenir tout ennui au sujet de l'étendue de ma propriété, de concert avec les propriétaires qui m'entourent, je fais vérifier par un arpenteur autorisé de la Couronne l'existence et la position des bornes et des poteaux qui en déterminent le site et la superficie.

Sur la proclamation érigeant la municipalité à laquelle j'appartiens et sur les plans qui l'accompagnent, je vois que mon terrain est entièrement compris dans les limites de la municipalité; et je paie perpétuellement *sur toute la superficie de mon terrain* les taxes que la municipalité impose.

Pendant soixante-dix ans personne n'a jamais imaginé, ni moi, ni aucun citoyen, ni la Couronne elle-même (qui n'a fait d'ailleurs sur mes lettres-patentes aucune réserve si ce n'est pour le chemin public), personne n'a jamais imaginé qu'il pût y avoir sur ce terrain d'autre propriétaire que moi.

Pendant soixante-dix ans, personne ne s'est avisé de penser que la valeur de mon titre de propriétaire dépend du niveau du terrain, que sur cette propriété vendue et acquise pour fin agricole, sans réserves et sans distinction, mon titre seul et unique est valide et inviolable sur les buttes, discutables sur les terrains moyens, et nul sur les parties basses...

Arrivée de Duke-Price. — Mais un jour la compagnie *Duke-Price* arrive au pays. Sans avis préalable elle inonde nos terres. L'hon. premier ministre déclare "illégale" et "sans droits" cette invasion brutale.

Quelques mois après, sous la tutelle du même premier ministre, une loi "spéciale" cuisinée par l'avocat de la *Duke-Price* et votée par 29 députés sur 86 déclare "légal" cet acte de piraterie.

Enhardie par cette complaisance, présumant qu'elle peut tout se permettre, la Compagnie se déclare propriétaire de la plus grande partie des terrains inondés; elle décide de ne payer que la balance, et à un prix fixé par elle-même.

Pour avoir des titres sur cette partie qu'elle ne veut point payer, elle nous traîne en Cour... Complaisants, eux aussi, les tribunaux décident qu'elle a raison.

Situation étrange. — J'ai sur ma propriété tous les titres possibles et la *Duke-Price* n'en a aucun. Malgré cela elle s'empare du morceau qu'elle veut, déclare qu'il est à elle, et on lui donne raison.

Qu'une autre compagnie, pourvu qu'elle soit riche, s'avise de désirer ce qui nous reste de nos terres, et elle l'aura... Pourquoi pas? Le titre que nous avons sur le morceau qui nous reste, c'est le même que nous avions sur le morceau qu'on a pris. S'il n'est pas bon pour un bout de la terre, il n'est pas meilleur pour l'autre...

Une deuxième dépossession serait aussi logique que la première.

Voilà une situation étrange...

Comment se fait-il qu'en dépit de nos titres de propriétaires, la *Duke-Price* puisse, malgré nous, prendre sur nos propriétés le morceau qu'il lui plaît?

Comme se fait-il qu'à l'audace de l'avoir pris s'ajoute impunément l'impudeur de ne point le payer?

Comment se fait-il qu'au Lac Saint-Jean le droit de propriété soit tout à coup devenu une question de niveau?

Comment se fait-il que la *Duke-Price*, une compagnie privée, puisse, sous le regard souriant de nos ministres et de nos juges, en se moquant des plans officiels et des contrats de la Couronne, fixer elle-même les limites des propriétés privées?

Comment se fait-il qu'après avoir été établis propriétaires de la manière la plus précise, la plus contrôlée, la plus complète, et la plus légale possible... qu'après avoir été reconnus comme tels pendant soixante-dix ans par toutes les autorités publiques et les compétences privées, comment se fait-il que nous ne sommes plus considérés comme propriétaires quand il s'agit de forcer la *Duke-Price* à nous payer ce qu'elle nous a pris?..

– II –
Attitude des tribunaux – Contradictions – Une poignée d'étrangetés

On dit quelquefois que la Justice est aveugle... Si tel est le cas dans la province, il faut lui reconnaître un instinct remarquable.

En effet, depuis le début des procédures commencées par la Duke-Price, elle a su aisément, en toutes circonstances, distinguer l'opprimé de l'oppresseur; pas une fois on ne l'a vue commettre "l'erreur" de donner raison au premier contre le second.

Obtenir justice contre une compagnie puissante, il y a longtemps que nos pauvres gens n'y songent plus... Ils ont été bien déçus quand même ceux qui contre la Duke-Price avaient espéré une décision un peu convenable.

Il y a quatre ans au delà que la compagnie a poursuivi les cultivateurs pour se faire donner des titres sur les terrains qu'elle a inondés. Depuis quatre ans, pas une démarche des cultivateurs n'a pu aboutir à quelque chose de bon, pas une de leurs revendications n'a été admise par la Cour, pas un titre reconnu, pas un plan approuvé, pas un témoignage accepté... rien. Tandis que la Duke-Price n'a eu qu'à exposer ses prétentions pour les voir triompher.

C'est pas mal curieux; et il n'est

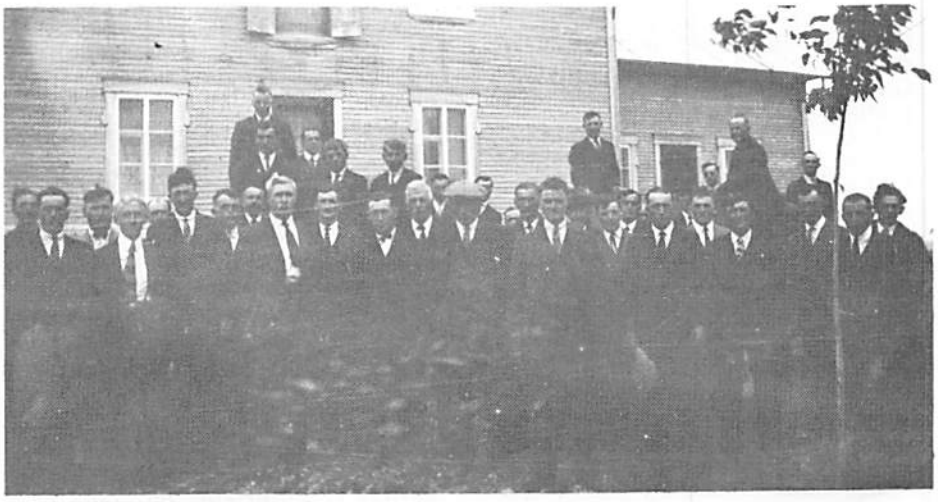

Réunion du Comité de Défense, chez Onésime Tremblay, Saint-Jérôme, en 1927.
(Photo C.-E. Tremblay, Société historique du Saguenay)

venu à l'esprit de personne que le hasard seul en soit la cause.

En effet, que tous les cultivateurs avec leurs avocats n'aient pu, en quatre ans, trouver un argument valable pour leur défense; que tous ensemble, avec tous les hommes de loi qu'ils ont consultés, ils n'aient pu, dans tous leurs titres, en trouver un pour forcer la compagnie à leur payer le terrain qu'elle a pris; que toutes leurs démarches, sans exception, n'aient abouti qu'à l'insuccès... tandis que la Duke-Price n'a point connu d'échec, que les témoignages de ses "experts" ont été accueillis comme la vérité en essence, que sans avoir *aucun titre* elle en a eu assez pour satisfaire la Cour... Voilà qui n'est pas naturel!

Il nous revient à la mémoire, après cela, la parole d'un homme sérieux répétée par lui-même à plusieurs d'entre nous: "Ces procès que vous croyez gagnés, consolez-vous, ils sont perdus d'avance; j'ai entendu de mes oreilles le juge qui préside déclarer avant de venir ici que *pas un seul cultivateur n'aurait un sou de plus que l'offre de la compagnie.*

Il est un fait certain: c'est que cette année-là *pas un seul cultivateur n'a obtenu un sou de plus que l'offre de la compagnie.*

Et en rendant ces sentences contre les cultivateurs, le même juge déclarait: "Je vous préviens qu'il est inutile de porter ces causes en Cour d'appel, car j'ai vu plusieurs juges de ce tribunal et ils m'ont dit qu'ils maintiendraient les jugements que je rends là". Personne ne sera étonné que nous finissions par croire à l'authenticité de la déclaration citée plus haut, tout invraisemblable qu'elle apparaisse.

Contradictions

En 1915, la Quebec Development expropriait un groupe de cultivateurs à Saint-Coeur de Marie, dans le comté du Lac Saint-Jean. On ne s'entendait point sur l'évaluation, et il y eut procès.

Les cultivateurs demandaient comme prix de leurs terres le montant qu'ils auraient obtenu dans une vente ordinaire à des particuliers: ce que les gens de loi appellent naïvement la "valeur commerciale". La compagnie, elle, évaluait ces terres d'après le revenu qu'elles étaient censées donner à leurs propriétaires... c'est-à-dire, évaluait d'après le rendement.

La Cour jugea que *la seule évaluation acceptable était l'évaluation par le rendement.*

Les cultivateurs en furent quittes pour perdre et leurs procès et leurs terres...

—En 1928, encore au Lac Saint-Jean, il y a procès entre des cultivateurs et une grosse compagnie, l'héritière de la Quebec Development.

Cette fois, c'est la compagnie qui évalue suivant la "valeur commerciale", et les cultivateurs suivant le rendement.

La Cour se prononce et décide que *la seule évaluation acceptable, c'est l'évaluation d'après la "valeur commerciale".*

La première fois la Cour a jugé *blanc*; la deuxième fois, elle a jugé *noir.* Tout ce qu'il y a de commun entre ces deux jugements contradictoires, c'est que dans l'un et l'autre cas la grosse compagnie gagne, les cultivateurs perdent, et plusieurs n'ont pas assez de leur maigre indemnité pour payer les frais du procès.

* * *

Plusieurs fois déjà la Cour suprême s'est prononcée dans des causes en expropriations. Elle a établi qu'un lot vendu par la Couronne appartient à l'acquéreur *en entier*, et que la Couronne ne conserve aucun droit sur aucune partie de ce lot à moins d'avoir expressément réservé ce droit sur les lettres-patentes.

Elle a même défini spécialement les mots "plus ou moins" qui figurent dans la formule des lettres-patentes: ces mots-là signifient que la superficie comprise entre les quatre poteaux qui bornent un lot peut avoir (par suite de petites erreurs de mesurage) un peu plus ou un peu moins de cent acres; seulement cette superficie (qui a plus ou moins de cent acres) appartient tout entière à l'acquéreur du lot; son droit de propriété ne s'arrête pas *plus ou moins proche des poteaux: il va jusqu'aux poteaux.*

C'est clair.

Eh bien, nos juges à nous semblent n'avoir pas compris cela. Appelés à décider de cas semblables, ils jugent qu'après avoir vendu un lot sans réserve la Couronne peut en reprendre quand il lui plaît le morceau qu'elle voudra. Ils jugent que l'expression "plus ou moins" signifie que le droit du propriétaire finit plus ou moins proche des poteaux... de sorte que sur chaque lot il y a, entre "le gros de la terre" et les poteaux qui la bornent, un morceau neutre que n'importe qui peut prendre si ça fait son affaire.

Et avec une déconcertante naïveté ils admettent que ce "plus ou moins" peut s'étendre, à nos dépens, jusqu'à 20, 30 ou 40 acres par lot...

La Cour suprême a décidé: Pour garder la propriété de *telle acre* d'un lot vendu, il faut qu'en le vendant la Couronne ait dit: *"Je réserve telle acre".*

La Cour supérieure, dans nos cas, décide: Pour qu'elle reste propriétaire de *telle acre* d'un lot vendu, il suffit qu'en le vendant la Couronne n'ait pas dit: "Je ne la réserve pas"...

Voilà quelques exemples de ces édifiantes contradictions. Il y en a hélas! bien d'autres. Mais ce qu'il y a de frappant c'est que dans leur variété elles savent toutes s'orienter *dans le même sens*: favorable à la compagnie, accablant contre ceux qui n'ont pas agi "illégalement et sans droit".

Une poignée d'étrangetés

Je me permets de relever aussi, dans la série des choses qui ont étonné le bons sens des spectateurs attentifs, certaines étrangetés.

Comme on conçoit la justice, on a lieu de s'attendre que lorsqu'un pauvre diable est traîné devant les tribunaux par des puissants et des habitués, il va y trouver une équitable protection, ou du moins un traitement loyal. — Etranger aux roueries et aux procédures, disposant de peu de ressources, souvent ne sachant pas même outiller ses défenseurs, intimidé par l'apparat judiciaire et par l'impressionnante nouveauté de parler sous serment, il est réduit là au minimum de ses moyens. — Son puissant adversaire, au contraire, est là en pays connu (quand ce n'est pas en pays conquis); a ses spécialistes en procès; a pu, sans épargne, choisir les avocats les plus retors ou les moins scrupuleux, accumuler tout ce qui peut donner à sa cause le maximum d'avantages... C'est un puissant "qui a toute sa chance" contre un faible "qui n'a pas sa chance". — On est en droit d'espérer, semble-t-il, que la Cour, placée entre les deux pour être juste, va tenir compte de la situation désavantageuse du faible.

C'est malheureusement le contraire qui arrive. On est impitoyable pour l'*habitant*; on exige de lui avec une inexorable rigueur des précisions absolues; on est sans merci pour un détail qui manque, pour un défaut de forme dans un papier, pour un chiffre, pour un mot; on le voit, spectacle navrant, à la merci d'un avocat qui le torture et l'embrouille afin de lui arracher une parole compromettante pour lui... On exige de lui l'impossible. — Tandis que la grosse compagnie, qui a tous les atouts, est traitée avec une excessive bienveillance, avec une confiance "aveugle": Elle fait vingt procès, dépouille vingt pauvres diables, sans que la Cour s'inquiète de sa-

Joseph Duguay de Saint-Méthode, directeur du Comité de Défense.
(Photo C.-E. Tremblay, Société historique du Saguenay)

Adélard Perron de Saint-Prime, directeur du Comité de Défense.
(Photo Société historique du Saguenay)

Antoine Tremblay "Bernard" de Roberval, directeur du Comité de Défense.
(Photo Société historique du Saguenay)

voir si elle a un titre véritable sur le terrain en litige.

* * *

Elle produit un "expert" pour fixer la valeur de votre sol: c'est un arpenteur, un ingénieur... La Cour va prendre "agent comptant" son témoignage, sans s'inquiéter que l'individu est peut-être un parfait ignorant en agriculture, en valeurs agricoles..., sans même s'apercevoir qu'il est employé permanent au service de la compagnie...

* * *

Tels témoins de la compagnie vont donner "leur" évaluation d'un terrain qu'ils déclarent n'avoir jamais vu; ils vont classer à différentes valeurs des portions d'un même sol au-dessus duquel ils n'ont fait que passer *en chaland*, sur 4, 5, 6 pieds d'eau... La Cour juge que leur qualité de cultivateurs donne à ces témoins la compétence suffisante... et oublie qu'ils n'ont rien vu. Est-ce assez étrange?

Les dates des procédures montrent que lorsque la grosse compagnie a fait visiter les terrains pour en faire l'évaluation, son offre était faite depuis 6, 8, 12 mois; les avocats soulignent le fait et montrent que les experts à gage n'ont pu avoir d'autre liberté que celle d'évaluer selon le chiffre fixé d'avance... La Cour n'y voit rien d'anormal.

* * *

La compagnie produit une liste de terres vendues. Préparée à loisir par un "expert", produite par un seul témoin, et de plus contestée comme irrégulière; cette liste mentionne les lots, leur nombre d'acres et le prix de vente.

Sans savoir ce que valent ces terres, en quels endroits proches ou inaccessibles elles sont, sans savoir si elles sont en bois, en roches, en savane ou en culture, et sans se le demander, la Cour juge qu'elle peut se baser sur la moyenne de ces prix pour fixer celui de votre terre à vous, située dans un village ou du moins en pays civilisé. — N'est-ce pas là accorder une confiance "aveugle" à l'unique témoin, à qui on ne demande même pas de déclarer que les terres se ressemblent?

* * *

La Compagnie a fait préparer des plans indiquant la partie de chaque lot que le lac recouvre maintenant qu'il a été surélevé.

Dans plus d'un cas ces plans sont faux; et le fait a été établi en Cour, par la Compagnie elle-même, qui a fourni pour un même terrain des plans discordants.

Dans un cas particulier, l'avocat du cultivateur a soin — à l'amusement général des spectateurs — de faire préciser avec force preuves, par les témoins de la Compagnie eux-mêmes, qu'à tel endroit indiqué comme *sec* sur les plans, "il y a vingt pouces d'eau", qu'il y faut une terrasse qui va coûter tant, que l'eau pénètre sur le terrain, bien au-delà... Comment la Cour a-t-elle pu moins comprendre que le dernier spectateur au fond de la salle, au point de déclarer dans sa sentence *le plan conforme à la réalité*, et de *mesurer sur ce plan inexact la superficie à faire payer par la Duke-Price*, tout en laissant, comme de raison, le lac séjourner sur le terrain que la Compagnie ne paye pas?

* * *

La Cour est appelée à fixer la valeur d'un terrain. Les "experts" de la Compagnie jurent, comme toujours d'ailleurs, que le terrain en question, *c'est du sable*. Les témoins du cultivateur affirment que *c'est de la terre forte*. Le juge opine que c'est du sable et il dit: "J'ai été habitant, et *je connais ça de la terre.*"

Pendant l'ajournement le propriétaire prend avec lui cinq hommes sérieux, les amène sur le terrain en litige où ils emplissent un sac de terre. Revenus à la Cour, ces hommes déclarent l'un après l'autre que la terre en question est de la terre forte de première qualité, et ils offrent au juge de lui montrer l'échantillon apporté.

Le juge refuse et dit, cette fois: "C'est inutile, *je ne connais pas cela de la terre.*"

Dans son jugement cependant il décide que *c'est du sable*.

* * *

D'après la compagnie, la culture d'une acre de terre coûte $20.00 par année; cette acre donne un revenu brut de $25.00; d'où un profit de $5.00.

D'après la même compagnie, le terrain situé entre zéro de pouce et deux pieds et demi au-dessus de l'eau ne donnera plus que 20% de sa production ordinaire, (soit $5.00 au lieu de $25.00) dès lors la culture d'une acre de ce terrain coûte $20.00; le revenu brut est de $5.00; d'où le "profit" est un déficit de $15.00.

Le juge décide: il dispense la compagnie d'acheter ce terrain; il l'autorise à ne payer au cultivateur que 80% de ce qu'elle offre ordinairement pour de la terre inondée; il condamne le cultivateur à rester propriétaire du terrain, en lui laissant la consolation

d'en payer les taxes et l'agrément de cultiver en perdant $15.00 par acre chaque année.

* * *

La compagnie a fait des plans sur lesquels une ligne indique la séparation du terrain couvert d'eau d'avec le terrain sec.

La Cour a décidé que cette ligne sera désormais la borne séparant le terrain de la compagnie du terrain des particuliers.

Séparer *deux terres* par une ligne, ça peut faire, car l'une n'empiétera jamais sur l'autre.

Mais séparer une terre d'un lac seulement par une ligne, ça ne suffit pas; le lac, lui, peut "passer" chez le voisin.

Ne l'oublions pas, l'eau d'un lac n'est pas toujours immobile; et dans un grand lac son mouvement est considérable. Il suffit d'un vent bien modéré pour qu'il se forme des vagues de 4 ou 5 pieds de hauteur.

Ces vagues, bien entendu, ne s'arrêtent pas sèches à la ligne tracée sur les plans, et le terrain marqué "sec" sur le papier est souvent couvert, lavé, rendu inculte.

C'est facile à comprendre, n'est-ce pas?

Eh bien, depuis le commencement des procès avec la Duke-Price, malgré toutes ces explications, pas un seul de nos juges n'a compris. Il faut bien s'arrêter. Mais combien de faits encore on pourrait citer où toujours, invariablement, l'étrangeté s'est produite au bénéfice de la Duke-Price et au préjudice des petites gens.

Après tout cela, si on constate que dans la Province de Québec, (comme le remarquait l'automne dernier l'honorable L.-A. Taschereau), trop de gens cessent de croire à la justice des tribunaux, il n'y a pas à s'en surprendre. Malgré les exceptions qui honorent la magistrature, et que les gens ne sont pas lents à distinguer, on s'explique que la confiance générale diminue.

Le rôle des ministres

Si dans cette affaire regrettable la Compagnie a joué un rôle qui ne brille ni d'honnêteté ni de scrupule; si la Cour en a joué un qui n'affirme pas brillamment non plus la sagacité et l'indépendance qu'on aurait lieu d'en attendre; il faut admettre que le plus humiliant est celui qu'ont joué nos ministres.

* * *

Pour la gouverne de la province, nous avons à Québec des hommes qui font les lois: ce sont les députés; et parmi ceux-ci, des hommes choisis pour faire exécuter les lois: ce sont les ministres.

Les ministres sont spécialement délégués par le Parlement pour exécuter et faire exécuter ses décisions. Cette fonction est leur raison d'être et leur devoir d'état comme ministres: c'est pour cela qu'ils existent.

Ils sont aussi chargés de l'ordre public et des intérêts de la Province, et ils en sont responsables. A chacun d'eux le Parlement confie un département spécial, et le titulaire est tenu à chaque session de lui rendre compte de son administration.

L'application et le respect des lois, la protection des personnes et des droits des citoyens, la sauvegarde des intérêts de la province: voilà donc le rôle propre, important et honorable de nos ministres.

Or, dans l'affaire du Lac Saint-Jean:

Nos ministres ont violé les lois; ils les ont sciemment laissé violer; et ils en ont sanctionné la violation.

Ils ont abandonné, trompé et écrasé les citoyens qu'ils avaient le devoir de protéger.

Ils ont épousé les intérêts particuliers de la compagnie spoliatrice au point de leur sacrifier nos droits et nos biens, en même temps que les lois, l'honneur et les intérêts de la province.

Ils ont violé les lois

Des lois existent qui stipulent clairement, impérieusement, ce que doit faire celui qui veut réaliser une entreprise devant porter atteinte aux droits des autres. Ces obligations se résument comme suit:

1o—Faire la description du travail qu'on se propose d'exécuter;

2o—Faire un relevé des dommages qui peuvent être causés à autrui, et, s'il s'agit d'inondation, préparer des plans montrant les terrains qui doivent être inondés;

3o—Déposer ces documents au bureau d'enregistrement du district et au Département des Terres;

4o—Donner avis dans la *Gazette Officielle* qu'il s'adressera tel jour à la Législature pour demander le privilège qu'il désire.

Et tout cela est sage. De cette façon les intéressés savent d'avance que des dommages peuvent leur être causés, et quels seront ces dommages; par suite ils peuvent, lorsque la demande est soumise à la Législature, combattre le projet ou les parties de ce projet qui sont de nature à leur causer un préjudice trop grave.

Dans l'affaire du Lac Saint-Jean, qu'est-ce qu'on a fait?

En décembre 1922 un groupe de spéculateurs obtiennent de nos ministres un contrat qui les autorise à construire un barrage et à élever le niveau du lac Saint-Jean en inondant une étendue considérable de terre appartenant à des particuliers.

Cela se passe dans le plus grand secret, à la cachette, hors de l'enceinte parlementaire.

A ce moment-là: pas un plan n'est fait ni déposé; pas un avis n'a été donné au public ni aux intéressés; pas un document n'est déposé au bureau d'enregistrement; pas une indication n'est donnée au sujet des dommages inévitables; pas une des exigences de la loi n'est accomplie.

* * *

Voilà le *premier pas* dans l'affaire du Lac Saint-Jean.

Ce premier pas est une *flagrante violation* des lois de la province.

Et cette violation des lois a été accomplie par nos *ministres*.

* * *

Cet accroc formidable était compliqué d'une seconde illégalité. Quand ils signaient ce contrat au nom de la province, nos ministres étaient-ils régulièrement autorisés à le faire? Aux survivants de l'aventure de nous dire combien il s'écoula de jours entre la signature du contrat et la réunion du conseil des ministres qui devait ensuite l'autoriser.

* * *

Une autre violation de nos lois fut l'acte de la compagnie *Duke-Price*.

En exécution de son contrat (nul à cause de son illégalité), la Compagnie a élevé un barrage sur la Grande-Décharge, à quelques milles du lac Saint-Jean.

Le travail a duré quatre ans. Personne n'a pu croire, dans la région, qu'il pût être question d'autre chose que d'écluser la rivière pour en utiliser les chutes. D'ailleurs dès qu'une rumeur a surgi faisant penser à un relèvement du lac, le ministre l'a fait soigneusement contredire par la voix des curés en chaire.

Et un jour de fin de juin (apparemment le 24, jour de notre fête nationale), on ferme les vannes; le lac monte et se répand sur nos propriétés..

Cette violation des lois — et des droits — elle est assez connue! L'honorable Taschereau, de son siège de premier ministre, en a

(suite à la page 69)

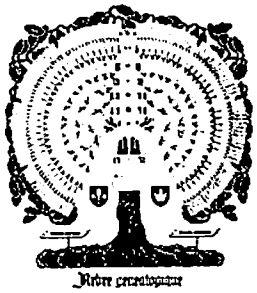

Les mariages de la région

Relevé fait par Léonidas Bélanger

INTERPRETATION DES SIGLES:

B. — **Recueil des Généalogies des comtés de Beauce — Dorchester — Frontenac,** par Frère Eloi-Gérard.
Ch. — **Recueil des Généalogies des comtés de Charlevoix et de Saguenay,** par Frère Eloi-Gérard.
Charl. — **Dictionnaire généalogique des familles de Charlesbourg,** par l'abbé D. Gosselin.
R.O. — **Généalogies des familles de la Rivière-Ouelle,** par Michaud.
I.O. — **Généalogies des familles de l'île d'Orléans,** par l'abbé Michel Forgues.
Beaupré. — **Généalogies des familles de la Côte Beaupré,** par l'abbé Charles Beaumont.
R. — **Tableau généalogique des mariages du diocèse de Rimouski,** par Mgr C.-A. Charbonneau.

Saint-Dominique de Jonquière.

1896

293.- 17 février. — JEAN, Louis, veuf majeur de Delphine Lalancette de Saint-Bruno; marié à Philomène LABERGE, veuve de Louis Belley (Jonquière, 13-2-1888).

294.- 17 février. — DALLAIRE, William, fils majeur de feu Louis Dallaire (Ch. 28) et de Calixte Tremblay (Ch. 478) de Chicoutimi (Malbaie, 5-10-1846); marié à Marie TREMBLAY, fille majeure de François Tremblay et de Sophie Tremblay. Dispense du 3ième au 4ième degré de consanguinité.

295.- 3 mars. — ANGERS, Michel, veuf majeur de Lumina Maltais de Saint-Alphonse (Chicoutimi, 6-5-1884); marié à Lumina TREMBLAY, veuve majeure de Pierre Maltais (Chicoutimi, 12-2-1877).

296.- 27 juillet. — GIRARD, Eugène, fils majeur de Prosper Girard (Ch. 109) et de feu Philomène Boily (Ch. 20) de Laterrière (Baie-Saint-Paul, 6-8-1855); marié à Marie-Louise DUCHESNE, fille mineure de Pierre Duchesne et de feu Emma Cloutier (Sainte-Anne de Chicoutimi, 24-2-1862).

297.- 28 juillet. — GODREAULT, Dieudonné, fils majeur de Mars Godreault (Ch. 62) et d'Olive Desgagné (Ch. 28) d'Hébertville (Saint-Irénée, 2-8-1853); marié à Mélanie LAROUCHE, fille majeure d'Alexandre Larouche (Ch. 81) et d'Agnès Boily (Ch. 31) (Sainte-Agnès, 5-5-1857).

298.- 28 septembre. — LABERGE, Henri, fils majeur de Pierre Laberge et d'Alexandrienne Tremblay de Chicoutimi, (Chicoutimi, 6-7-1858); marié à Hélène BOULIANNE, fille majeure de William Boulianne et de Marie Savard (Chicoutimi, 12-1-1869).

299.- 24 novembre. — SIMARD, Thomas, veuf majeur de Delphine Fortin de Chicoutimi; marié à Marie-Anne BERGERON, fille majeure de feu Guillaume Bergeron (Ch. 34) et d'Emélie Desbiens (Ch. 31) (Malbaie, 20-4-1847).

1897

300.- 11 janvier. — BRISSON, Thomas, fils mineur de Pierre Brisson et de Caroline Briand, de Saint-Charles-Borromée, (Chicoutimi, 17-1-1859); marié à Louise GAGNON, fille majeure de Gaspard Gagnon et de Georgiana Savard (Chicoutimi, 12-9-1870).

301.- 11 janvier. — ALLARD, Joseph-Lionel, fils majeur de feu Jean Allard et d'Olympe Lanzé (Laterrière, 26-10-1863); marié à Marie-Anne BERGERON, fille mineure de Ligouri Bergeron et d'Adélaïde Simard (Laterrière, 3-3-1862).

302.- 12 janvier. — DALLAIRE, Thomas, fils majeur de feu Irénée Dallaire (Ch. 41) et de feu Louise Desbiens (Ch. 31) (Malbaie, 7-10-1851); marié à Marie BERGERON, fille mineure de Joseph Bergeron et de feu Adèle Lavoie (Bagotville, 12-2-1867).

303.- 1er février. — DUVAL, Napoléon, cordonnier de Chicoutimi, fils majeur d'André Duval (Ch. 9) et de Marie Barbeau (Ch. 2) de Saint-Alexis (Eboulements, 20-4-1857); marié à Marie LEVESQUE, fille mineure de Thomas Levesque et de Madeleine Bouchard (Bagotville, 16-7-1861).

304.- 8 février. — ALLARD, Néré, fils majeur de feu Jean

Allard et d'Olympe Lauzé (Laterrière, 26-10-1863); marié à Marie-Anne MINIER, fille mineure de feu Maxime Minier et de feu Emélie Blackburn de Saint-Alphonse (Bagotville, 21-8-1866).

305.-22 février. — TREMBLAY, Ernest, fils majeur de feu Thadé Tremblay et de Philomène Gobeil de Chicoutimi, (Bagotville, 21-1-1862); marié à Léda OUELLET, fille mineure de Joseph Ouellet et de Malvina Tremblay. Dispense du 3ième degré de consanguinité.

306.- 17 mai. — PEDNEAULT, Joseph, fils mineur de Thomas Pedneault et de feu Léa Tremblay (Chicoutimi, 24-2-1873); marié à Marie-Louise PILOTE, fille mineure de feu Isaac Pilote et de Léa Harvey (Chicoutimi, 2-5-1871).

307.- 5 juillet. — BERGERON, Joseph, fils majeur de Ligouri Bergeron et d'Adélaïde Simard (Laterrière, 3-3-1862); marié à Annabelle LAPOINTE, fille majeure de Pierre Lapointe et d'Adélaïde Tremblay (Chicoutimi, 23-1-1872). Dispense du 4ième degré de consanguinité.

308.- 6 juillet. — GIRARD, Phydime, fils mineur de Prosper Girard et de Marie Bouchard (Laterrière, 24-1-1871); marié à Madeleine SIMARD, fille mineure d'Hubert Simard et d'Anastasie Desbiens. Dispense du 3ième au 4ième degré de consanguinité.

309.- 26 juillet. — FORTIN, Ernest, fils majeur de Léandre Fortin et de Marie Sheehy de Chicoutimi (Chicoutimi, 14-1-1867); marié à Lumina BERGERON, fille mineure de Treflé Bergeron (Ch. 62) et d'Elisabeth Sheehy (Ch. 1) (Malbaie, 5-2-1856). Dispense du 3ième degré de consanguinité.

310.- 22 août. — BELLEY, Joseph, fils majeur de feu Octave Belley (Ch. 9) et de Vénérente Gauthier (Ch. Gonth. 41) (Saint-Irénée, 21-2-1859); marié à Lydia JEAN, fille mineure de Gonzague Jean et de Louise Bergeron (Bagotville, 23-1-1871). Dispense du 3ième au 4ième degré de consanguinité.

311.- 6 septembre. — SAVARD, Johney, fils majeur de Louis Savard et de Sara Simard de Sainte-Anne (Chicoutimi, 2-5-1854); marié à Eliza SIMARD, fille majeure d'Ephrem Simard et de Virginie Ratté (Chicoutimi, 5-5-1862).

312.- 6 septembre. — BERGERON, Joseph, fils majeur de Pascal Bergeron et de Marie Boulianne (Laterrière, 5-4-1864); marié à Marie-Emilie MINIER, fille majeure de feu Maxime Minier et de feu Emélie Blackburn de Saint-Alphonse (Bagotville, 21-8-1866).

313.- 20 septembre. — BOUCHARD, Alphée, fils majeur de Théophile Bouchard et de feu Célina Gauthier de Roberval (Jonquière, 26-1-1869); marié à Marie TREMBLAY, fille majeure d'Alfred Tremblay (Ch. 623) et de Delphine Bergeron (Ch. 41) (Eboulements, 18-2-1862).

314.- 27 septembre. — GAGNON, Gédéon, fils majeur de Gédéon Gagnon (Ch. 348) et de Pétronille Tremblay (Ch. 391) de Saint-Cyriac (Eboulements, 2-7-1862); marié à Marie TREMBLAY, fille mineure de Lévis Tremblay et de Georgianne Audet.

315.- 27 septembre. — ANGERS, Charles, fils majeur de feu Léandre Angers et d'Anne Tremblay (Bagotville, 2-2-1864); marié à Elmire BOUCHARD, fille mineure d'Irénée Bouchard et de Vitaline Fortin (Chicoutimi, 23-7-1860).

1898

316.- 10 janvier. — BRASSARD, François, fils majeur d'Ephrem Brassard et de Félicité Fortin de Roberval (Laterrière, 20-2-1860); marié à Amanda RATTE, fille mineure de François Ratté et de Delphine Thibeault (Grande-Baie, 4-8-1856).

317.- 23 janvier. — VILLENEUVE, Emilien, fils majeur de Louis Villeneuve (Ch. 25) et de Philomène Dufour (Ch. 20) (Malbaie, 26-6-1849); marié à Marie BOUDREAU, fille mineure de Joseph Boudreau et de Louise Villeneuve (Jonquière, 6-4-1875). Dispense du 2ième au 3ième degré de consanguinité.

318.- 18 avril. — LAPOINTE, Ernest, fils majeur de Gonzague Lapointe et d'Elisabeth Dallaire de Saint-Bruno, (Chicoutimi, 27-2-1865); marié à Léda SAINT-GELAIS, fille majeure de feu Pierre Saint-Gelais et de feu Adélaïde Gagné de Laterrière (Chicoutimi, 22-4-1873).

319.- 18 avril. — DESBIENS, Jean, fils majeur de feu Etienne Desbiens (Ch. 70) et de Céleste Lapointe (Ch. 19) de Chicoutimi (Malbaie, 18-2-1851); marié à Marie NOEL, fille majeure de feu Médard Noël et d'Adèle Tremblay de Saint-Coeur-de-Marie (Grande-Baie, 15-5-1854).

320.- 2 mai. — VILLENEUVE, Louis, fils majeur de Louis Villeneuve (Ch. 25) et de Philomène Dufour (Ch. 20) (Malbaie, 26-6-1849); marié à Laure BOUCHARD, fille majeure de Daniel Bouchard et d'Athalie Bouchard (Bagotville, 9-1-1871).

321.- 9 mai. — TREMBLAY, Louis, fils majeur de Joseph Tremblay (Ch. 1006) et de Philomène Boily (Ch. 31) (Sainte-Agnès, 30-8-1858); marié à Julie LAPOINTE, fille mineure de Joseph Lapointe et de Victoria Potvin (Chicoutimi, 12-2-1866).

322.- 13 juin. — BOUCHARD, Thomas, fils majeur d'Irénée Bouchard et de Vitaline Fortin (Chicoutimi, 23-7-1860); marié à Marie ANGERS, fille mineure de Léandre Angers et d'Anne Tremblay (Bagotville, 2-2-1864).

323.- 1er août. — JEAN, François, fils majeur de Didier Jean et de Marie-Louise Larouche de Chicoutimi (Chicoutimi, 27-2-1865); marié à Audiane BERGERON, fille mineure de Théophile Bergeron et de Demerise Larouche (Chicoutimi, 3-4-1874). Dispense du 3ième au 4ième degré de consanguinité.

324.- 1er août. — GAGNON, Ismaël, fils majeur de Joachin Gagnon et d'Adélaïde Brassard (Laterrière, 20-1-1863); marié à Isabelle BERGERON, fille mineure d'André Bergeron et de feu Philomène Gobeil (Bagotville, 4-4-1864).

325.- 8 août. — DESBIENS, Eugène, fils majeur de Pierre Desbiens et d'Orasie Gauthier de Laterrière (Laterrière, 27-2-1865); marié à Anne GAGNON, fille majeure de feu Georges Gagnon et de Joséphine Boudreau (Jonquière, 7-1-1873). Dispense du 3ième degré de consanguinité.

326.- 22 août. — LABERGE, Joseph, fils majeur d'Hubert Laberge et de Marie Tremblay de Saint-Charles (Chicoutimi,

16-2-1863); marié à Louise GIRARD, fille mineure de Prosper Girard et de Marie Bouchard (Laterrière, 24-1-1871).

327.- 22 août. — BOUCHARD, Aimé, fils majeur de Théophile Bouchard et de feu Célina Gauthier de Roberval (Jonquière, 26-1-1869); marié à Anna BERGERON, fille majeure de Lévis Bergeron (Ch. 61) et de feu Délina Harvey (Ch. 39) (Malbaie, 9-10-1855).

328.- 29 août. — BERGERON, Ursain, fils majeur d'André Bergeron et de feu Philomène Gobeil (Bagotville, 4-4-1864); marié à Elodie GAUTHIER, fille majeure de feu Alfred Gauthier et de feu Marie Tremblay (Chicoutimi, 24-8-1869).

329.- 5 septembre. — BEAULIEU, Adélard, fils majeur d'Antoine Beaulieu et de Marguerite Maltais de Chicoutimi (Chicoutimi, 17-10-1848); marié à Marie BERGERON, fille mineure de Treflé Bergeron (Ch. 62) et de feu Elisabeth Sheehy (Ch. 1) (Malbaie, 5-2-1856).

330.- 17 octobre. — SIMARD, Basile, fils majeur d'Ephrem Simard et de Virginie Ratté (Chicoutimi, 5-5-1862); marié à Marie GILBERT, fille majeure d'Hubert Gilbert (Ch. 22) et de Anne Dufour (Ch. 40) (Malbaie, 29-7-1873).

331.- 3 novembre. — BOUCHARD, Joseph-Alfred, fils majeur de feu Eucharistе Bouchard et de feu Adèle Claveau; marié à Marie-Malvina RATTE, fille majeure d'Alexis Ratté et de Demerise Simard (Chicoutimi, 28-4-1862). Dispense du 3ième degré de consanguinité.

332.-14 novembre. — RATTE, Ernest, fils majeur d'Alexis Ratté et de Demerise Simard (Chicoutimi, 28-4-1862); marié à Emélia RATTE, fille mineure de Léandre Ratté et de Céleste Larouche (Chicoutimi, 26-6-1865). Dispense du 2ième degré de consanguinité.

1899

333.- 9 janvier. — BERGERON, Alfred, fils majeur de feu Alexandre Bergeron et d'Ombeline Gobeil de Saint-Bruno (Bagotville, 14-8-1860); marié à Alice LAROUCHE, fille majeure d'Alfred Larouche et d'Adèle Ouellet (Jonquière, 12-1-1875).

334.- 9 janvier. — BERGERON, Joseph, fils majeur de Flavien Bergeron et de feu Célina Tremblay (Chicoutimi, 21-8-1865); marié à Marie BOUCHARD, fille mineure d'Elzéar Bouchard et de feu Luce Gagnon.

335.- 9 janvier. — APRIL, Joseph, de Saint-Eusèbe, diocèse de Montréal, fils majeur de Jean April et de Céleste Larouche de Saint-Eusèbe (Jonquière, 30-4-1878); marié à Alice TREMBLAY, fille mineure de Benoni Tremblay et de feu Philomène Maltais (Jonquière, 28-1-1878).

336.- 16 janvier. — GAGNE, Joseph, forgeron, fils mineur de François Gagné et de Caroline Lemieux de Chicoutimi (Chicoutimi, 21-2-1865); marié à Marie-Desneiges LEVESQUE, fille mineure de Nazaire Levesque et de Rachelle Larouche (Chicoutimi, 19-10-1858).

337.- 16 janvier. — BEAULIEU, Joseph, fils majeur de feu Louis Beaulieu et de feu Marie Néron de Chicoutimi (Chicoutimi, 16-1-1872); marié à Hélène LAPOINTE, fille mineure d'Eucher Lapointe et de Luce Larouche (Chicoutimi, 9-4-1866).

338.- 13 février. — GAGNON, Joseph, fils majeur d'Abel Gagnon (Ch. 297) et de Zoé Bouchard (Ch. 64) de Saint-Alphonse (Eboulements, 13-2-1855); marié à Marie-Louise GAUTHIER, fille majeure de feu Alfred Gauthier et de feu Marie Tremblay (Chicoutimi, 24-8-1869). Dispense du 3ième degré de consanguinité.

339.-10 avril. — PERRON, Arthur, forgeron, fils majeur de Jéhu Perron et d'Arthémise Larouche de Saint-Alphonse (Grande-Baie, 31-1-1853); marié à Clara DALLAIRE, fille majeure de Thomas Dallaire et d'Ovéline Villeneuve (Jonquière, 23-1-1871). Dispense du 3ième au 4ième degré de consanguinité.

340.- 14 juin. — GAUTHIER, Treflé, fils majeur de feu Alfred Gauthier et de feu Marie Tremblay (Chicoutimi, 24-8-1869); marié à Emma MALTAIS, fille mineure de feu Pierre Maltais et de Lumina Tremblay (Chicoutimi, 12-2-1877).

341.-19 juin. — LABERGE, Pierre, fils majeur de Hubert Laberge et de Marie Tremblay de Saint-Charles (Chicoutimi, 16-2-1863); marié à Aléxina TREMBLAY, fille mineure d'Alfred Tremblay (Ch. 623); et de Delphine Bergeron (Ch. 41). (Eboulements, 18-2-1862).

342.- 10 juillet. — VILLENEUVE, Ernest, fils majeur de Thomas Villeneuve et de Marie Bergeron de Chicoutimi (Chicoutimi, 6-2-1866); marié à Marie-Joséphine-Eulalie AUDET, fille majeure de Domitien Audet (Ch. 116) et de feu Marie Gagnon (Ch. 96) des Eboulements (Eboulements, 10-1-1853).

343.- 11 juillet. — TREMBLAY, Pierre, fils majeur de William Tremblay et de Marie St-Gelais, de Laterrière (Laterrière, 16-2-1863); marié à Marie-Rose de Lima GIRARD, fille majeure de Louis Girard et d'Elmire Bouchard (Jonquière, 12-9-1871).

344.- 17 juillet. — GAGNON, Donat, fils majeur de Joachin Gagnon et de feu Adélaïde Brassard (Laterrière, 20-1-1863); marié à Anna LAPOINTE, fille majeure de Pierre Lapointe et d'Alexandrienne Dufour (Grande-Baie, 11-2-1862).

345.- 24 juillet. — SAINT-GELAIS, Georges fils majeur de Grégoire Saint-Gelais et d'Emélie Lapointe (Bagotville, 26-1-1869); marié à Marie-Anne TREMBLAY, fille mineure d'Alexis Tremblay et de feu Malvina Ouellet (Chicoutimi, 8-8-1871).

346.- 24 juillet. — BERGERON, Pierre, fils majeur de Flavien Bergeron et de feu Céline Tremblay (Chicoutimi, 21-8-1865); marié à Delphine MALTAIS, fille mineure de Joseph Maltais et de Georgiane Tremblay.

347.- 28 août. — TREMBLAY, Joseph, fils majeur d'Alexis Tremblay et de feu Malvina Ouellet (Chicoutimi, 8-8-1871); marié à Eva COTE, fille mineure de feu Jean Côté et d'Eliza Tremblay (Laterrière, 7-1-1880).

348.- 23 octobre. — RATTE, Auguste, fils majeur de Léandre Ratté et de Céleste Larouche (Chicoutimi, 26-6-1865); marié à Eva GILBERT, fille mineure de Hubert Gilbert (Ch. 22) et d'Anne Dufour (Ch. 40) (Malbaie, 29-7-1873).

349- 13 novembre. — SINGELAIS, Joseph, cordonnier, fils majeur de Grégoire Singelais et d'Emélie Lapointe (Bagotville, 26-1-1869); marié à Rosanna FORTIN, fille mineure de Thomas Fortin et d'Alexandrienne Boudreau d'Hébertville (Laterrière, 3-5-1859).

350.- 15 novembre. — DUFOUR, Pierre, fils majeur de feu Pierre Dufour et de feu Josephte Gauthier (Jonquière, 24-2-1873); marié à Laure LAGACE, fille mineure de Benjamin Lagacé et de Césarée Dionne.

1900

351.- 29 janvier. — BERGERON, Gonzague, fils majeur de feu Edouard Bergeron et de feu Célina Lavoie d'Alma (Chicoutimi, 3-3-1862); marié à Marie-Hélène ANGERS, fille majeure d'Almas Angers et de Marie Girard (Jonquière, 15-2-1870).

352.- 18 février. — SIMARD, Ernest, veuf majeur de Winnie Gaudreault d'Alma (Alma, 4-5-1891); marié à Joséphine DALLAIRE, fille majeure de feu Irénée Dallaire et de feu Louise Desbiens. Cet acte est incomplet et non signé; il apparaît au registre d'Alma à la date du 19-2-1900.

353.- 26 février. — DUFOUR, Juste (Ch. 326), veuf majeur de Marie-Louise Tremblay des Eboulements (Ch. 643) (Eboulements, 29-1-1895); marié à Julie TREMBLAY, fille mineure de Lévis Tremblay et de Georgianne Audet.

354.- 26 février. — GAUTHIER, Joseph-Basilisse, veuf majeur d'Emélie Villeneuve de Laterrière (Laterrière, 15-3-1885); marié à Eléonore HENAULT, veuve majeure d'Achille Vallerand, pourvoyeur au chemin de fer du Lac-Saint-Jean. (N.D., Québec, 16-11-1875).

355.- 27 février. — LANGLOIS, Joseph, veuf majeur d'Ovéline Gagnon de Saint-Charles; marié à Marie-Elisabeth GAGNON, fille majeure de Gaspard Gagnon et de Georgianna Savard (Chicoutimi, 12-9-1870).

356.-7 mai. — GAGNON, Louis, fils mineur de Paul Gagnon et d'Elisabeth Lavoie (Jonquière, 22-4-1873); marié à Amanda GIRARD, fille mineure de feu Benoît Girard et de Florence Morin.

357.- 23 mai. — VALLERAND, Joseph-Achille, fils majeur de feu Achille Vallerand et d'Eléonore Henault de Québec (N.-D. de Québec, 16-11-1875); marié à Marie-Alphonsine OUELLET, fille mineure de Joseph Ouellet et de Malvina Tremblay.

358.- 2 juillet. — BILODEAU, Séverin, fils majeur de Jean Bilodeau et de feu Marie Fortin de Chicoutimi (Chicoutimi, 20-8-1866); marié à Marie DUFOUR, fille majeure de feu Germain Dufour (Ch. 136) et de Philomène Harvey (Ch. 39) (Malbaie, 20-2-1871).

359.- 30 juillet. — TREMBLAY, Théodule, fils majeur de Stanislas Tremblay (Ch. 1093) et de feu Modeste Tremblay (Ch. 506) de Saint-Alphonse (Malbaie, 5-2-1850); marié à Anne PERRON, fille mineure d'Elie Perron et de Malvina Harvey (Chicoutimi, 9-2-1880).

360.- 6 août. — BERGERON, Arthur, fils majeur de Flavien Bergeron et de Céline Tremblay (Chicoutimi, 21-8-1865); marié à Eléonore SINGELAIS, fille majeure de feu Pierre Singelais et de feu Adélaïde Gagné de Laterrière (Chicoutimi, 22-4-1873).

361.- 20 août. — GUAY, Philippe, fils majeur de François Guay et d'Emélie Richard de Chicoutimi (Chicoutimi, 19-4-1858); marié à Marie-Alice MALTAIS, fille mineure de Jean Maltais et de Philomène Boulanger (Jonquière, 17-11-1879).

362.- 4 septembre. — BOUCHARD, Thomas, veuf majeur de Adèle Dufour de l'Anse-St-Jean, (Anse-St-Jean, 26-10-1881); marié à Emma BERGERON, fille majeure de feu Octave Bergeron et de Clarisse Tremblay de Chicoutimi (Chicoutimi, 8-8-1859).

363.- 29 octobre. — SAINT-GELAIS, François, fils majeur de feu Pierre Saint-Gelais et de feu Adélaïde Gagné (Chicoutimi, 22-4-1873); marié à Clara LAPOINTE, fille majeure de feu Joseph Lapointe et de feu Victoria Tremblay (Jonquière, 10-1-1876).

364.- 5 novembre. — CASTONGUAY, Adelard, fils majeur d'Alexis Castonguay et d'Adélaïde Potvin de Saint-Cyriac (Chicoutimi, 17-5-1859); marié à Antonia BERGERON, fille mineure de feu Flavien Bergeron et de feu Céline Tremblay (Chicoutimi, 21-8-1865).

365.- 12 novembre. — BRASSARD, Xavier, fils majeur de feu David Brassard (Ch. 48) et de Marcelline Villeneuve (Ch. 12) de Chicoutimi (Malbaie, 15-1-1850); marié à Marie-Louise GIRARD, fille majeure de feu Jean Girard et d'Emérentienne Bouchard (Ch. 174) (Maltais, 9-2-1858).

1901

366.- 7 janvier. — GAUTHIER, Eugène, fils majeur de feu Alfred Gauthier et de feu Marie Tremblay (Chicoutimi, 24-8-1869); marié à Eugénie HARVEY, fille mineure de feu François Harvey et de Philomène Soucy.

367.- 7 janvier. — BERGERON, Ulysse, fils majeur de Théophile Bergeron et de Demerise Larouche (Chicoutimi, 13-4-1874); marié à Alice PEDNEAULT, fille mineure de William Pedneault et d'Aurélie Brassard (Chicoutimi, 13-1-1880). Dispense du 4ième degré de consanguinité.

368.- 7 janvier. — BEDARD, Joseph, fils majeur de Félix Bédard et de Malvina Desmeules de Chambord (Chambord, 29-9-1874); marié à Emélie BOUCHARD, fille majeure de Joseph Bouchard et de feu Philomène Gagné (Sainte-Anne de Chicoutimi, 14-7-1873).

369.- 7 janvier. — ROSS, Adelard, veuf majeur d'Eliza Bouchard (Chicoutimi, 19-6-1893); marié à Magna DALLAIRE, fille majeure de Joseph Dallaire et de feu Calixte Gilbert.

370.- 8 janvier. — VILLENEUVE, Joseph, de Lac-des-Cèdres, fils majeur de Guillaume Villeneuve et d'Anne Bergeron de Saint-Jérôme (Jonquière, 16-2-1874); marié à Marie TREMBLAY, fille majeure de Georges Tremblay et d'Elisabeth Jean (Jonquière, 13-2-1868).

371.- 22 janvier. — GAUTHIER, Edmond, fils majeur d'Ernest Gauthier et d'Eliza Tremblay (Chicoutimi, 8-7-1873); marié à Marie-Luce TREMBLAY, fille mineure de Simon Tremblay et de Marie-Luce Perron (Chicoutimi, 15-1-1877).

372.- 4 février. — VILLENEUVE, Edmond, fils majeur de François Villeneuve et de feu Emélie Maltais de Saint-Alphonse (Bagotville, 2-2-1875); marié à Laure DUFOUR, fille mineure de feu Jean Dufour et d'Herméline Bergeron (Jonquière, 21-4-1879).

(Suite de la page 64)

proclamé assez haut et assez clair l'illégalité et le caractère criminel.

Eh! bien, cette violation des lois, le procureur général, gardien officiel des lois, l'a laissé faire, l'a laissé durer.

Cette violation des droits des citoyens, le premier ministre, le ministre en charge du département des terres et forêts, tous les ministres, l'ont laissée s'opérer et se continuer, en dépit de nos appels et de nos réclamations.

Cette double violation, les ministres ont invité le parlement à la ratifier, à la sanctionner, à la "légaliser".

* * *

Il faut donc l'avouer; dans leur rôle de gardiens et d'exécuteurs des lois nos ministres ne se sont pas montrés à la hauteur de leur devoir. Et si on ne peut dire qu'ils l'ont trahi, on peut sans témérité le penser.

Par quelle puissante influence ont-ils été poussés à agir ainsi?.. Je préfère l'ignorer; mais s'il en est parmi eux qui ont fait cela sans y être amenés par des intérêts personnels, ma foi, ceux-là n'en sont que plus déconcertants...

Les ministres nous ont abandonnés

En juillet 1926, tout le tour du lac Saint-Jean, la propriété privée étant envahie; les droits de plus de 900 citoyens étaient violés; des dommages considérables étaient causés.

De toutes parts des protestations, des appels au secours étaient adressés aux protecteurs officiels des citoyens, les ministres — Les ministres ne répondaient pas, n'agissaient pas, étaient inaccessibles; et l'eau restait là. Nous étions abandonnés.

Ils nous ont trompés

Pour avoir une réponse, une délégation dut se rendre à Québec. Le 28 juillet 1926, délégués par toutes les parties du lac Saint-Jean, nous étions à l'hôtel du parlement. Démentant ses collègues, le premier ministre déclara: "Nous *n'avons pas le pouvoir* de forcer la Compagnie à retirer l'eau; elle est *dans son droit;* nous sommes *liés* envers elle par un contrat..."

Notre premier mouvement fut évidemment la surprise et l'embarras. Chacun se demanda par quelle étrange combine le gouvernement de la province pouvait se trouver ainsi réduit à l'impuissance devant la violation de ses propres lois; et anxieux de savoir où résidait désormais le pouvoir de protéger les citoyens, nous avons oublié de soupçonner qu'un premier ministre pouvait dire autre chose que la vérité.

De fait, le premier ministre nous avait trompés:

1o Il *pouvait* forcer la compagnie à retirer les eaux, puisque l'invasion des terres était illégale; il le *devait*, puisque sa fonction de ministre et de procureur général l'y obligeait doublement;

2o La compagnie n'était pas "dans son droit", puisqu'à ce moment elle n'avait pas encore rempli *une seule* des conditions requises pour avoir droit même *à commencer* ses travaux: l'hon. Taschereau *savait* qu'elle n'était pas dans "son droit", puisqu'il avait lui-même, avec les autres ministres, été aviseur et acteur dans les illégalités qu'il devait si solennellement proclamer plus tard.

3o Le contrat ne *liait* pas le gouvernement, ne l'empêchait pas d'intervenir, puisque ce contrat était radicalement nul à cause de ses illégalités, et qu'il ne comportait pas le droit d'occuper les propriétés privées. Tout cela, le premier ministre le savait, c'était son oeuvre, et il sut le déclarer plus tard en plein parlement.

Les ministres nous ont méprisés

Ils n'ont eu pour nos misères que la plus froide indifférence, parfois même un mépris ostensible; leur sympathie et leur concours sont allés à ceux qui violaient les lois et qui dévastaient nos propriétés.

Nous avons subi l'invasion, nous les avons appelés au secours: Pas un seul de nos ministres ne s'est déplacé, n'a dérangé ses vacances ou ses affaires pour venir nous visiter, nous marquer un intérêt quelconque. Tandis que la compagnie a eu constamment leur oreille et leur coeur: En 1928, il en est venu un de Québec pour réconforter les billots de *Price Bros:* il n'en est venu ni de Québec ni de Roberval pour voir les sinistrés de Saint-Méthode. On se rappelle même que huit mois plus tard, tous ensemble au Parlement, se bouchèrent les oreilles pour ne pas en entendre parler... L'un d'eux fit un plaidoyer pour *exonérer* la Compagnie responsable du contrôle des eaux... Ils firent voter des sommes d'argent pour payer à sa place une grande partie des dégâts causés en cette circonstance.

L'ingénieur Normandin fut envoyé dans la région. Il fit le tour du lac, rédigea un rapport détaillé des navrantes constatations qu'il fit. Le rapport fut enfoui dans un tiroir; pas un ministre n'y fit la moindre allusion; et son auteur fut semoncé.

Le ministres ont pris des moyens déloyaux pour nous nuire

Les interventions du premier ministre auprès des autorités religieuses, le guet-apens tendu à nos curés en 1927, sont désormais des faits historiques; les intrusions de M. Taschereau dans nos procès ne sont plus elles-mêmes un secret...

Ils ont osé davantage. *Ils ont tenté de nous corrompre.*

Ils ont, hélas! réussi auprès de quelques-uns, et c'est grâce à cela si nos efforts pour faire respecter nos droits ont été inefficaces.

Sur ce chapitre je ne veux pas tout relever, car certains héros de ces démarches sont morts; je n'en citerai qu'une dont l'auteur est encore vivant physiquement et politiquement.

A la fin de l'été 1928, un personnage vint nous offrir de l'argent et en plus un règlement avantageux de nos dommages si nous voulions amener les autres à la "Commission du Lac Saint-Jean".

Il se présentait comme émissaire de l'hon. L.-A. Taschereau. Nous ne l'avons pas cru... Mais dans l'hiver de 1932, l'hon. L.-A. Taschereau a personnellement rappelé cette démarche en nous faisant un reproche de n'avoir pas accepté "la branche d'olivier" (comme il le disait lui-même) qu'il nous avait tendue.

Ce sont nos ministres qui nous ont écrasés

Le coup le plus terrible que nous ont porté les protecteurs officiels des citoyens, les ministres, c'est la *loi spéciale* de 1927.

Pour nous tirer de la situation pénible où leurs actes, avec ceux de la Compagnie, nous avaient jetés, les ministres "ne pouvaient rien faire". Pour tirer la compagnie de la situation embarrassante où ses infractions l'avaient mise, *ils pouvaient* faire quelque chose.

Ils permirent d'abord à la compagnie d'accomplir *après coup* les actes "préalables" exigés par la loi: le 21 août 1926, *après deux mois d'inondation*, la "Gazette officielle" publiait son *avis public annonçant qu'elle avait intention de s'adresser à la Législature pour demander la permission d'entreprendre les travaux accomplis...*

Et les autres formalités suivirent, avec le même sérieux officiel et le même bon sens.

Entre temps, les ministres, lui permettaient l'émission et la vente de $37,000,000 de débentures sur son entreprise légalement inexistante, et, pour les garanitr, d'hypothéquer nos terres, qui n'étaient pas à elle, qu'elle n'avait pas encore le droit d'occuper...

La loi qui ratifia, sectionna, légalisa la prise de possession "illégale et sans droit" du bien d'autrui, n'est pas à qualifier. Elle reste d'ailleurs dans les Statuts comme un monument unique et impérissable à la mémoire de ceux qui l'ont faite.

Préparée par l'avocat de la compagnie Duke-Price, elle a été discutée en Chambre sous sa surveillance et sa direction; le premier ministre l'avait installé dans son propre bureau et vint le consulter plus d'une fois au cours du débat. Les ministres mettaient ainsi notre parlement au service de la compagnie qui nous spoliait. Ce fut triste, douloureux. L'hon. David, lui, y voyait le dernier acte d'une "comédie".

Quand vint l'heure de voter la loi, sur les 86 députés, il ne s'en trouva que 29 pour la voter; 10 de l'opposition votèrent contre; les 47 autres s'arrangèrent pour n'être pas là; pris pour choisir entre leur devoir de partisan et leur devoir tout court, ceux-ci choisirent de trahir l'un et l'autre en désertant leur poste. Cette désertion de la majorité des députés, en dépit du manque de courage qu'elle révèle, est tout de même le jugement le plus sévère qui ait été porté contre la loi Mercier.

Nos ministres au service de la Compagnie

Nos ministres avaient d'ailleurs depuis longtemps épousé les intérêts particuliers de la compagnie qui nous a dépouillés.

Dès 1915, quand il s'agit de ne pas payer aux 52 cultivateurs de Saint-Coeur de Marie le prix de leurs terres, l'hon. L.A. Taschereau, alors ministre provincial, était avocat de la Quebec Development.

B. A. Scott, dans ses campagnes électorales, et en privé, déclarait (pour inspirer confiance en ses projets) que "plusieurs ministres étaient intéressés dans l'entreprise"...

Un homme d'affaires de Québec, M. Richard, du Crédit-Foncier Canadien, me confiait un jour: "Croyez-vous que M. Scott soit le principal intéressé dans cette affaire du barrage de la Grande Décharge?" —Pas du tout; il n'est qu'un prête-nom; les principaux intéressés sont des politiciens... J'en connais plusieurs... Quand il s'agit d'obtenir de nous main-levée des terres c'est uniquement des ministres qui viennent les solliciter".

Et comme ce fut édifiant un jour de voir sursauter le notaire Delagrave quand l'un des nôtres voulut voir le contrat de la Quebec Development; ce fut dramatique; "Jamais!" s'écrie le pauvre homme. "Je ne puis le montrer sans une permission écrite du ministre"...

Voilà pourquoi nous avons été scandalisés mais pas du tout surpris de voir que lorsque nous attaquions la Compagnie... c'était le gouvernement qui se défendait...

* * *

C'est là l'attitude des ministres provinciaux dans l'affaire du Lac Saint-Jean. Elle ne fait évidemment pas honneur à leur clairvoyance, ni à leur patriotisme, ni à leur caractère.

De ces ministres, qui ont collaboré à l'accomplissement et à la légalisation de l'acte qui nous dépouille "illégalement et sans droit", deux sont morts, un troisième est sur le banc de la Cour d'Appel pour juger nos causes, les autres sont malheureusement encore ministres.

Ils sont bien à plaindre de porter devant nous et devant l'histoire la responsabilité d'un tel rôle. Mais enfin, que voulez-vous? Ils sont censés avoir l'âge de raison.

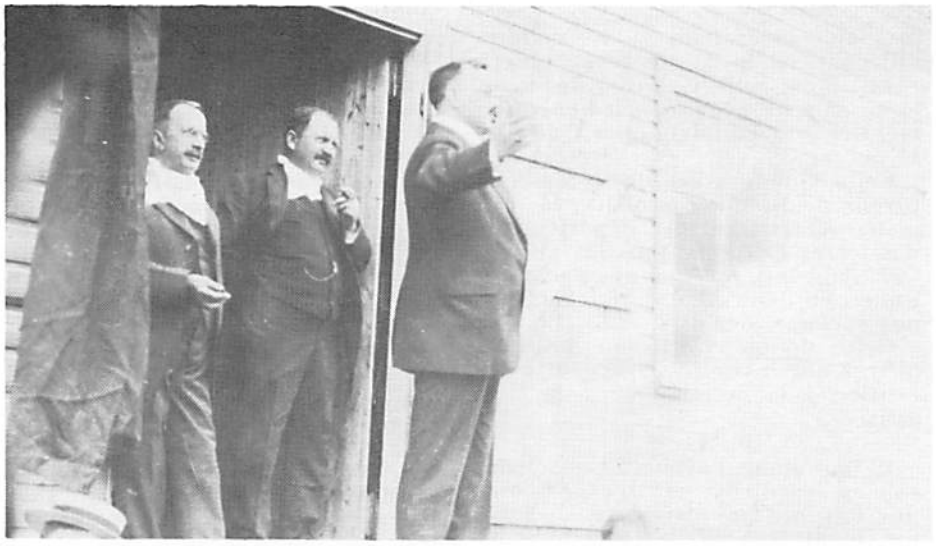

Georges-P. Marcotte, père de Antoine Marcotte ancien député de Roberval, le député Emile Moreau et le premier ministre Honoré Mercier s'adressant à la population du Lac Saint-Jean.

(Photo Société historique du Saguenay)

Conclusions

On connaît donc le cas des cultivateurs riverains du lac Saint-Jean. Il se résume à ceci:

Depuis nombre d'années je possède et j'occupe la même terre. Je l'ai achetée du propriétaire, — dans le temps la Couronne —; je l'ai payés; j'ai tous mes titres. J'en suis le propriétaire incontestable, et jusque-là incontesté.

Voilà que tout à coup la compagnie Duke-Price s'empare d'une grande partie de cette terre. Elle offre de payer un morceau seulement de ce qu'elle a pris, et refuse de payer la balance. Pour mettre des chiffres, disons qu'elle prend 90 acres, veut en payer 10, au prix qui lui convient, et refuse de payer les 80 autres.

Elle prétend que ces 80 acres lui ont été données par la Couronne....

Est-ce vrai? Est-ce faux? Je l'ignore. Ce que je sais, par exemple, et je le sais bien, c'est que ce terrain que la Compagnie ne veut pas me payer *a toujours été et est encore ma propriété;* et que le prendre malgré moi, sans le payer, *c'est un vol* au sens le plus français du mot!

* * *

Qui en est *l'auteur*?... La Compagnie prétend que c'est la Couronne.

S'il est vrai que la Couronne lui a donné nos terres, la Compagnie a raison.

En effet, pour donner ma terre à un autre, la Couronne (qui n'en était plus propriétaire, pour me l'avoir vendue) était obligée de la reprendre: Elle ne pouvait pas la donner sans commencer par me l'ôter; c'est clair...

Si elle l'a fait, si elle a annulé les titres qu'elle m'avait livrés contre paiement, la Couronne m'a volé, comme le prétend la Compagnie, et cette dernière n'est qu'un receleur...

* * *

Mais il se peut fort bien que la Compagnie n'ait pas dit la vérité, et que la Couronne ne lui ait pas donné nos terres...

Alors il faut exonérer la Cou-

ronne; mais la Compagnie qui a pris ma terre sans me la payer, sans que moi, le propriétaire, je la lui donne, et sans qu'un autre l'ait volée pour la lui donner, la Compagnie est donc le voleur.....

Cependant, bien que ce soit elle qui a pris nos terres, nous ne disons pas absolument que la Compagnie est l'auteur du vol; ni non plus que c'est la Couronne: car ce peut être aussi bien l'une que l'autre.....

* * *

Nous avons cru que la Cour allait éclaircir la chose en désignant *lequel* est responsable du vol et tenu de nous rembourser. Elle n'en a rien fait. Elle a vu nos titres de propriétaires; elle les a reconnus. Mais elle n'a condamné personne à nous payer le terrain qu'on nous a pris.....

Quel est donc le coupable? Qui est responsable de la perte injuste que nous subissons? Ce serait alors la Cour? En prenant sur elle de dispenser les autres de nous payer elle se trouverait à nous dépouiller tout simplement elle-même au profit des autres.

C'est étrange, invraisemblable, cocasse même, je l'admets; mais c'est cela quand même. Il n'y a pas à en sortir: aujourd'hui, je suis volé; si je ne l'étais pas avant que la Cour décide l'affaire, c'est à ce moment-là que je l'ai été... Que voulez-vous?!!!

Je n'affirme tout de même pas que c'est la Cour qui est le coupable. Je ne le puis pas; car les autres ont peut-être droit à ce titre...

Devant tout cela je reste perplexe...

Un fait est certain: les cultivateurs ont été dépouillés; ils ont été volés.

Si nous avons été volés, c'est par quelqu'un: il y a un voleur, c'est clair.

Quel est-il? C'est moins clair...

Est-ce la Couronne?

Est-ce la compagnie?

Est-ce la Cour?

Est-ce le fait des trois ensemble?

Est-ce un autre, larron insaisissable, qui se serait servi à leur su ou à leur insu des trois figurants?

Mystère! que l'avenir éclaircira peut-être...

En tout cas, quel qu'il soit, notre voleur est certainement un larron "de qualité", un escroc imposant, une canaille "respectable", puisque, en dépit de l'évidence et de l'importance du délit, en dépit des travaux onéreux qu'il a imposés à tout le monde, législateurs, juristes et victimes, en dépit de tout et de tous, le Procureur général ne parle pas de l'arrêter, la police provinciale n'ose pas le rechercher, et la Cour n'ose pas le nommer.

* * *

Voilà le stage où se trouve l'Affaire du Lac-Saint-Jean.

Comment voulez-vous que les choses en restent là? Tant que nous n'aurons pas découvert *qui doit nous payer* le terrain enlevé par la compagnie et *qui doit continuer de payer les taxes* que ces terrains ont toujours supportées, pouvons-nous songer à nous arrêter?

Il y a au-dessus de ces questions d'intérêt général et d'intérêt particulier les principes: le droit de propriété à faire reconnaitre; la justice, le droit des gens, l'ordre social, la signature du Roi, les lois de la province, à faire respecter par ceux qui les ont outragées. Mais puisque nos chefs n'y tiennent pas plus que cela, qu'ils y renoncent si volontiers, personne ne peut nous reprocher, à nous simples particuliers, de n'avoir pas réussi jusqu'à présent à les défendre malgré tout ce monde; et s'il arrive qu'à la fin nous ne puissions pas encore les faire triompher, ce qu'à Dieu ne plaise, nous aurons du moins le mérite et la consolation d'avoir épuisé tous nos moyens avant de nous résigner à ce que des crimes sociaux soient impunément consommés.

Arriverons-nous à faire payer toute l'étendue de terrain que nos titres nous donnent? Il le faut pour obtenir un règlement équitable aux 125 cas qui ne sont pas encore réglés, pour obtenir remboursement à ceux qui, plus nombreux encore, ont été jusqu'à date dépouillés par l'audacieuse prétention de la compagnie. Il le faut pour protéger les municipalités et les contribuables.

La compagnie refuse de payer pour les terrains qu'elle prend sans indemnité, les taxes que ces terrains rapportaient auparavant.

Ce nouvel empiétement, qui supprime plus de 40,000 acres de biens imposables, qui rogne les plans, déchire les chartes, et bouleverse l'organisation de 14 municipalités, qui rejette sur les autres contribuables le poids des taxes dont la compagnie se décharge de façon si alerte, il faut empêcher qu'il se consomme à son tour.

* * *

Devant ces faits personne ne peut être surpris que la douloureuse affaire du lac Saint-Jean ne soit pas close.

Tant qu'on n'aura pas découvert celui qui nous doit et qu'on n'aura pas trouvé le moyen de le forcer à payer ce qu'il a pris; tant qu'on n'aura pas décidé clairement si oui ou non les lettres-patentes font quelqu'un propriétaire de la chose qu'elles désignent; tant qu'on n'aura pas tranché si oui ou non la compagnie Duke-Price a le pouvoir légitime de fixer elle-même aux propriétés privées et aux territoires des municipalités des limites autres que celles qui les déterminent dans les actes officiels; tant que personne ne saura à quoi s'en tenir sur cela, on aura beau accumuler jugements sur jugements, procédures sur procédures, et même si l'on veut injustices sur illégalités, l'affaire du Lac St-Jean ne peut pas être réglée.

Elle ne le sera définitivement que le jour où on reconnaîtra enfin ce que *depuis le commencement* on s'est obstiné à méconnaître: *le droit et la justice.*

Onésime TREMBLAY
cultivateur

Vient de paraître

Correspondance

Le gouvernement provincial et l'affaire du Lac-Saint-Jean

Québec, le 9 novembre 1915.

Monsieur Onésime Tremblay,
St-Jérôme, Lac-St-Jean.

Cher monsieur,

J'ai votre lettre et je l'ai lue avec attention. Vous ne serez pas étonné si je laisse de côté certaines questions techniques qui ne peuvent être solutionnées d'une manière satisfaisante que par un ingénieur.

Vous savez que lors de votre passage ici, tout en parlant de ces choses d'une manière générale je vous ai fait absolument le même raisonnement.

Lorsque vous prétendez que le relèvement du barrage enlèverait complètement le courant qui existe dans le lac actuellement, vous semblez admettre comme acquis que ce courant ne pourra plus se rétablir une fois l'eau rendue à la hauteur du nouveau barrage. Je serais prêt à admettre votre raisonnement s'il ne devait pas y avoir d'apports additionels au lac, mais comme les rivières qui se déversent actuellement dans le lac du côté ouest continueront encore à s'y déverser, même après le barrage élevé, il faudrait pour admettre votre raisonnement en présence de ce fait, conclure que cette masse d'eau qui arrive constamment dans le lac devra être pompée quelque part ou absorbée de quelque manière inconnue jusqu'à présent avant qu'elle arrive au barrage. Sans cela, il lui faudra bien, pour suivre les lois de la nature, se rendre au barrage, sauter par-dessus et créer ainsi le même courant qui existe actuellement, avec cette seule différence que ce courant existera quelques pieds plus haut, une fois le barrage construit, qu'il existe à l'heure actuelle. En aura-t-il moins de force pour cela? Je laisse la question à décider à ceux qui s'y connaissent. Quant au courant lui-même, les forces naturelles se chargeront de le maintenir, soyez-en sûr, aussi longtemps que les rivières lui apporteront leur tribut.

Relativement au refroidissement de l'atmosphère causé par le séjour de la glace, vous basez votre opinion sur la disparition du fameux courant. Comme je ne suis pas prêt à admettre vos conclusions sur le premier point, celles qui en découlent quant à la glace ne valent guère mieux à mon avis. Mais encore une fois, je préfère toujours m'en rapporter à des opinions d'experts en la matière.

Cette dernière question cependant mérite d'être considérée et étudiée sérieusement. Si la glace, pour une raison toute autre que celle que vous invoquez, est exposée à demeurer plus longtemps à la surface du lac, une fois le niveau de celui-ci élevé, il pourrait y avoir peut-être un abaissement sensible de la température suffisant pour affecter plus ou moins la récolte.

Je vous ai dit, lors de votre visite, que c'était votre plus fort argument et je vous ai conseillé de ne vous en tenir qu'à de bonnes et solides raisons, ou du moins à des raisons qui auraient une apparence plausible, et cela, je vous l'ai dit parce que vous avez mêlé aux quelques bonnes raisons que vous m'avez données plusieurs raisons absolument mauvaises, contre lesquelles je vous ai mis en garde et que j'ai combattues.

Vous prenez bien soin de vous plaindre du fait que j'aurais dit qu'il ne fallait pas voir cette question d'un point de vue étroit, mais vous vous gardez bien de mentionner à quel sujet je vous l'ai dit. Tout au contraire, vous cherchez, dans votre lettre, à établir que ces paroles de ma part se rapportaient à cette question de température, tandis qu'au contraire elles n'ont été dites que lorsque vous avez prétendu, entre autres choses, assez peu raisonnables, que toute industrie était opposée au progrès agricole, que l'industrie, partout et toujours, était l'ennemie de l'agriculture, que le gouvernement protégeait les marchands de bois exclusivement ainsi que les gros industriels, méprisait le colon et le cultivateur qui ne pouvaient jamais avoir justice des pouvoirs publics. Vous avez ajouté que le droit d'expropriation accordé à la compagnie était excessif, que celle-ci était autorisée par le gouvernement à faire elle-même l'évaluation des terrains expropriés, sans que le propriétaire du terrain fut appelé à nommer un arbitre ou à être représenté à l'expropriation, et c'est sur ces assertions extravagantes, injustifiables et absolument contraires à ce qui existe, que j'ai fait la remarque dont vous vous plaignez et que vous cherchez à rattacher à une toute autre partie de notre conversation. J'ai ajouté à cette remarque que ces mauvaises raisons nuiraient plutôt à votre cause si elle était bonne, et qu'il valait bien mieux ne pas les invoquer et s'en tenir à l'aspect sérieux de la question qui, pour moi, réside tout particulièrement dans ce changement de température dont vous parlez.

J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture de la Province de Québec.
(Photo prise dans l'Almanach du Peuple Beauchemin, 1926).

Vous me dispenserez de discuter avec vous le bien-fondé des opinions que vous avez émises et des plaintes que vous avez formulées alors contre le gou-

vernement et que je viens d'énumérer. Il y a de ces choses qui ne se discutent pas, et si vraiment vous étiez sincère en prétendant que le progrès agricole a toujours souffert de l'industrie et que celle-ci est son ennemie acharnée, il serait inutile d'avancer des masses d'arguments pour essayer de vous convaincre du contraire. Car je suis certain qu'on n'y réussirait pas.

Je préfère croire que vous n'attachez vous-même aucune importance à ces avancés. Quant au droit d'exproprier, il est réglé, me dit-on, par l'article 7287 et suivants des Statuts Refondus lesquels ont été amendés par le statut 4 Georges V, chapitre 55 qui, comme je vous l'ai dit alors, ramène ces sortes d'expropriations à la même procédure que celle suivie pour l'expropriation des chemins de fer et où, vous le savez, les deux parties sont toujours représentées et nomment chacune leur arbitre.

Pourquoi dire alors et prétendre, comme vous le faites de nouveau dans votre lettre, que cette expropriation ne se fait que dans l'intérêt de la compagnie et que l'exproprié n'est pas représenté?

Ce n'est pas avec des raisonnements de ce genre et avec des assertions aussi erronées, je le répète, que vous aiderez votre cause, M. Tremblay. Ceci démontre plutôt du parti pris que du véritable intérêt public, et si vous aviez simplement cet intérêt à coeur, vous laisseriez de côté de suite tous ces faux raisonnements qui sont démentis par les faits et par la loi.

Pourquoi aussi chercher, dans votre lettre, à prétendre que j'aurais dit, lors de votre visite ici, qu'il ne fallait pas considérer deux à trois cents cultivateurs à côté des industries immenses qui sont à se développer. C'est une malice inqualifiable de votre part. Vous savez bien, M. Tremblay, que je n'ai jamais donné un sens pareil à mes paroles.

Vous me connaissez assez pour savoir que j'ai, autant que vous, l'intérêt des cultivateurs à coeur, y en aurait-il un seul qui serait lésé. Et c'est une indignité de votre part d'essayer à faire croire chez vous, comme vous l'avez fait, je le vois bien, (car ce n'est pas vous qui avez écrit cette lettre. Vous l'avez fait écrire par une personne importante de votre localité à qui vous avez dû raconter cette belle histoire pour me faire tort), que je serais disposé de gaieté de coeur à sacrifier à M. Scott et à ses associés deux à trois cents cultivateurs qui peuvent se trouver sur son chemin. Je repousse aussi fortement que je le puis faire cette insinuation malicieuse. Ce que vous avez fait là à mon sujet m'éclaire suffisamment sur vos véritables motifs.

Vous savez fort bien, M. Tremblay, et votre compagnon, M. Hudon, qui était avec vous en conviendra au besoin, j'en suis sûr, qu'au cours de la discussion nous avons considéré l'avantage qu'il y aurait pour toute l'immense région agricole du Lac-St-Jean, si une industrie d'une valeur de 150 à 200 millions s'établissait au barrage de la Grande Décharge. J'ai attiré votre attention sur l'essor considérable que cela donnerait à l'agriculture. Je vous ai dit qu'il y aurait, grâce à cette industrie, un marché tout trouvé pour tous les produits agricoles du Lac-St-Jean que les cultivateurs pourraient aussi, lors de la construction gagner des sommes considérables à l'érection des usines et autres travaux, que la valeur des terres du Lac-St-Jean augmenterait aussi dans une proportion considérable et je vous ai demandé si, advenant tout cela, l'on ne devait pas considérer trop, certains désavantages sur lesquels vous vous basez pour vous opposer au projet. Vous m'avez alors rétorqué que deux à trois cents cultivateurs pourraient en souffrir et c'est là-dessus que je vous ai dit que si d'autres centaines de cultivateurs et même plusieurs milliers devaient en bénéficier, l'intérêt du public exigeait de considérer le plus grand nombre, en vertu de ce principe admis de tout économiste que l'intérêt public prime toujours et partout l'intérêt privé.

Comme vous le voyez, il est bien injuste de votre part de dénaturer ainsi ce que j'ai dit, et cela dans l'intérêt de l'agriculture en général, pour essayer de faire croire qu'entre M. Scott et les cultivateurs expropriés mon choix était vite fait et que je sacrifiais, sans hésiter, le cultivateur au capitaliste.

Ce procédé, M. Tremblay, est indigne de vous-même. Je le réprouve et je vois, avec regret, dans votre lettre, les mêmes méthodes de discussion que celles que vous avez employées dans mon bureau. Les deux ne valent rien.

Malgré tout ce que vous en dites et ce que vous pouvez en penser, les cultivateurs du Lac-St-Jean trouveront en moi un défenseur aussi dévoué et plus désintéressé, j'en suis sûr, que vous ne l'êtes vous-même. Car je ne crois pas qu'il soit de leur intérêt de confier leur cause à quelqu'un qui s'en sert pour faire les exagérations et les fausses représentations qui accompagnent toutes vos démarches. Si vraiment les intérêts agricoles sont en danger au Lac-Saint-Jean, que les cultivateurs par l'entremise de leurs sociétés agricoles, de leurs curés, de leurs conseils municipaux, de tous ceux enfin qui sont à la tête de la société rurale et qui collectivement veulent son bien, fassent sobrement et avec calme les représentations voulues au gouvernement. Celles-ci seront étudiées avec soin et le gouvernement prendra toute mesure pour protéger les intérêts agricoles concernés, tenant compte cependant en tout cela, de l'intérêt du plus grand nombre, et prenant aussi en considération les avantages qui découleront de l'état de choses nouveau en les comparant avec les désavantages qu'il peut apporter.

C'est là le seul point de vue équitable et raisonnable pour la considération de cette question; c'est la base de tout jugement qui peut être porté et c'est à cela que je m'en tiendrai moi-même, soyez-en sûr, malgré tout ce que vous pourrez en dire.

Je me réserve cependant le droit de me défendre contre vos insinuations mauvaises et je regrette vivement ne pas savoir quel est le citoyen important qui a rédigé, pour vous, la lettre que vous m'écrivez, afin de lui envoyer une copie de la présente et de dissiper, dans son esprit, la mauvaise impression que vous avez cherché à y créer par les rapports faux et dénaturés de l'entrevue que vous avez eue avec moi.

Croyez-moi toujours,

Votre tout dévoué,

J.-E. Caron
Ministre de l'Agriculture

* * *

Québec, le 11 décembre 1926.

Monsieur Mathias Rousseau,
Ste-Monique, Lac-St-Jean,
P.Q.

Cher monsieur,

J'ai votre lettre ainsi que le compte que vous me transmettez et que je lis avec attention. Il m'est impossible de juger moi-même de la valeur de votre réclamation, n'en connaissant rien personnellement. Les agronomes ne sont pas infaillibles et ils ont pu se tromper, mais les erreurs doivent êtres assez peu nombreuses car je n'ai reçu pratiquement pas de plaintes quant aux décisions prises, et j'ai au contraire un certain nombre de lettres d'intéressés qui me disent qu'ils ont été payés plus que largement. Il ne faudrait pas considérer, dans une question de ce genre, ce qui a été payé au voisin. Evidemment, si votre voisin a été payé plus que la valeur de sa récolte et que vous faites une comparaison entre ce qu'il a reçu et ce que l'on vous a offert, vous pouvez peut-être être désappointé; les agronomes ont peut-être donné trop au voisin. Le seul point de vue acceptable dans une réclamation de ce genre, c'est la valeur de la récolte détruite avec, en plus, les inconvénients causés dans le cours de l'été par les eaux. Il est impossible dans ces conditions de reprendre les réclamations; d'ailleurs, les agronomes ont fini leur ouvrage et monsieur Bouchard est retourné chez lui. C'était votre droit de refuser les offres qui vous ont été faites et vous pouvez prendre recours contre la compagnie pour faire un autre arrangement à l'amiable ou soit par des procédures devant les tribunaux.

Je voudrais bien vous aider plus si la chose était possible, mais je crois que sous les circonstances, vous réalisez l'impossibilité dans laquelle je me trouve de rendre un jugement moi-même autrement que les agronomes l'ont rendu.

Je vous retourne, sous pli, la lettre qui vous a été adressée par la Cie Duke-Price.

Votre bien dévoué,

J.-E. Caron

* * *

Québec, le 21 décembre 1926.

Monsieur Léon Rousseau,
Ste-Monique,
Lac-St-Jean, P.Q.

Monsieur,

J'ai votre lettre et je me demande, véritablement, comment il se fait qu'autant de gens au Lac-St-Jean ne soient pas satisfaits des règlements qui ont été effectués par messieurs Bouchard et Plourde, lorsqu'ils avaient toute la liberté possible de ne pas accepter ces règlements? Allez-vous prétendre que la population ne sait pas ce qu'elle fait et ne peut pas comprendre, en grande majorité, s'il est de son avantage d'accepter un règlement ou de le refuser? Le raisonnement que vous faites semble assez singulier en présence de cette acceptation quasi unanime des règlements affectés par les deux agronomes et qui ont été, je le répète, absolument volontaires et n'obligeaient personne en aucun cas.

Vous parlez de comédie lors des deux délégations à Québec. Je serais bien heureux que vous me diriez ce que vous entendez par ce mot. Il n'y a eu aucune comédie. Vous avez été bien reçus par le Cabinet; vous avez eu tout le temps nécessaire pour discuter la question qui vous intéressait sous toutes ses faces et, finalement, votre délégation a accepté avec plaisir la proposition de nommer deux agronomes pour régler, tentativement, les dommages aux récoltes cette année, pour tous ceux qui voudraient accepter ces règlements. Où est la comédie dans tout cela, de la part du gouvernement?

Vous me dites, ensuite, qu'avant de prendre des procédures devant les tribunaux, vous aimeriez savoir qui est responsable en loi de l'inondation. C'est une question à laquelle la réponse est bien facile; il y a longtemps que vous la connaissez vous-même, et il y a longtemps que vous devriez le savoir puisque la compagnie concernée a déjà payé $105,000.00 de dommages causés aux récoltes cette année. Ceci doit être suffisant pour établir à vos yeux qu'elle reconnaît sa responsabilité, et je ne vois pas de meilleure raison à vous donner que celle que tout le monde au Lac-St-Jean voit, si l'on veut ouvrir les yeux.

Votre bien dévoué,

J.-E. Caron

* * *

Confidentielle

Québec, le 24 mars 1927.

M. l'abbé Victor Tremblay,
Professeur au Séminaire,
Chicoutimi, Qué.

Cher M. l'abbé,

Vous excuserez mon retard à répondre à votre lettre du 27 février dernier. Plusieurs absences de Québec et les travaux de la session en sont la cause.

Je n'ai pas besoin de vous dire que tous les membres du gouvernement sympathisent avec ceux qui souffrent des dommages par l'inondation de leurs terres, à cause du barrage de la Grande et de la Petite Décharges, et qui sont obligés de faire des sacrifices dans l'intérêt général de la région et de la province. La chose pouvait-elle être empêchée? Je ne vois pas comment.

Le pouvoir d'eau de la Grande Décharge a été vendu, il y a très longtemps. Les propriétaires avaient le droit de le développer, et, par conséquent, d'inonder les propriétés, en payant une juste indemnité. La compagnie a pris possession des terres avant de procéder à l'expropriation. C'était une illégalité, et si les intéressés s'étaient adressés immédiatement aux tribunaux pour empêcher l'inondation de leurs terres, les tribunaux auraient certainement accordé leur demande.

Je ne vois pas dans toute cette affaire de déni de justice et de spoliation. La question se résume à une indemnité. Il est certain que ceux qui subissent des dommages doivent être indemnisés, et ils le seront. La législation que nous avons discutée en Chambre a pour effet de mettre à la disposition des intéressés un mode moins compliqué et plus rapide qu celui du droit commun, afin qu'ils se fassent payer. Les recours du droit commun existent toujours, et si les intéressés préfèrent avoir recours au droit commun, ils peuvent le faire.

En acceptant le mode prévu par la loi spéciale, les intéressés s'éviteront le paiement des frais qui sont très élevés. C'est la province qui les paiera.

Il me semble que l'on a fait autour de cette question beaucoup trop d'agitation. Ce n'est pas la première fois que des pouvoirs d'eau sont développés et que des dommages sont causés. Il n'y a

J.-Edouard Perreault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.
(Photo prise dans l'Almanach du Peuple Beauchemin, 1926)

pas de régions où la chose n'a pas eu lieu. Etant donné l'immense nappe d'eau du lac St-Jean autour de laquelle se trouvent de nombreuses paroisses, les personnes subissant des dommages sont nombreuses, mais la question de principe demeure la même, à savoir le droit de développer les pouvoirs d'eau dans l'intérêt général et d'inonder les terres en payant une juste indemnité.

La région du Lac-St-Jean a été jusqu'ici surtout agricole. Ne croyez-vous pas qu'elle prospérera davantage avec le développement industriel qui se poursuit à l'heure actuelle?

Veuillez agréer, cher M. l'abbé, l'assurance de mes meilleurs sentiments, et me croire,

Votre très dévoué,

H. Perrault

* * *

Montréal, le 23 mai 1927.

M. Antoine Tremblay,
a/s M. l'abbé Victor Tremblay,
Au Séminaire,
Chicoutimi, P.Q.

Cher monsieur,

Cette lettre fait suite à celle que je vous ai envoyée ce matin.

Après avoir délibéré avec mes collaborateurs et consulté mon calendrier, je constate que je puis me rendre au Lac-Saint-Jean dès la semaine prochaine. Je partirais d'ici lundi soir, 30 mai, pour me rendre d'abord à l'endroit où je pourrais rencontrer les membres de votre comité. Je vous demanderais ensuite de me faire transporter d'une paroisse à l'autre, partout où il y aura quelque chose à observer et quelques témoignages à recueillir. Naturellement, je tiendrais à entendre toutes les versions de l'affaire. Il ne faudrait donc pas vous offusquer si je me mets en relations avec les représentants de la compagnie ou toute autre personne que je croirais utile de consulter. Je serais accompagné d'un rédacteur du Devoir. Mais je tiens à ce que tout ceci se fasse le plus discrètement possible. Tâchez de ne rien laisser paraître dans le Progrès de Chicoutimi, ni ailleurs.

Je vous prierais de me répondre sans retard. Si c'était possible, je voudrais tenir votre réponse d'ici vendredi, le 27. Vous pourriez faire précéder votre lettre d'une dépêche indiquant le jour et l'endroit où je pourrais vous rencontrer avec les membres de votre comité.

Cordialement à vous,

Henri Bourassa

* * *

Québec, le 30 novembre 1928.

Monsieur Onésime Tremblay,
Saint-Jérôme,
Lac-Saint-Jean, P.Q.

Cher monsieur,

Je reçois votre lettre du 24 novembre.

Je pourrais peut-être prendre exception au ton de cette lettre que probablement vous n'avez pas écrite vous-même. En tant que le gouvernement est concerné, nous n'avons donné aucun avantage indu à la compagnie, et nous avons donné aux intéressés toutes les facilités possibles pour faire valoir leurs réclamations. Vous avez refusé de vous en prévaloir, mais le recours aux tribunaux vous est ouvert, et vous pouvez vous adresser à eux si vous le désirez.

Les injures que vous adressez au gouvernement ne corrigeront rien et n'amélioreront pas votre position.

Sincèrement à vous,

A. Taschereau

* * *

Henri Bourassa, le 1er juin 1927, devant la demeure d'Antoine Tremblay, à Saint-Augustin, avec Léon Rousseau et Antoine Tremblay.
(Photo A. Tremblay, Société historique du Saguenay)

Entrevue avec M. René Prévost*

Le relèvement des eaux du lac Saint-Jean et l'industrialisation au Saguenay

Propos recueillis par Gaston Gagnon

S. - M. Prévost, d'une manière générale, comment vous est apparu le dernier ouvrage de Mgr Victor Tremblay, *La tragédie du lac Saint-Jean?*

P. - Je trouve tout à fait déplorable que Mgr Victor Tremblay ait succombé à une aussi mauvaise tentation en écrivant son bouquin *"La tragédie du lac Saint-Jean"*, car il avait toutes les raisons possibles de s'en abstenir. D'abord, il avait été mêlé de près à l'événement; sa famille était fortement impliquée et se retrouvait la seule à se défendre devant les tribunaux. Je suis certain que Mgr Victor le reconnaissait intérieurement, tout cela dû à une ténacité exagérée de sa famille. De plus, alors qu'il avait en main les documents nécessaires à une histoire complète, il s'est contenté de montrer qu'un côté de la médaille. En lisant son livre, j'ai détecté de nombreuses erreurs, car je dois vous avouer que l'histoire non écrite du lac Saint-Jean, je la connais pour avoir passé à travers la plupart des dossiers d'acquisition des lots de la périphérie du lac Saint-Jean et dont la correspondance remonte en général à 1925-26 et dans plusieurs cas beaucoup avant cette date. A ce moment-là, j'ai été tenté de relever une à une les affirmations de Mgr Victor, mais j'ai hésité car je croyais qu'il ne m'appartenait pas de porter atteinte à la réputation d'un homme qui a généreusement consacré tous les loisirs de sa vie à retracer l'histoire de sa région, et surtout parce qu'il était arrivé au crépuscule de sa vie. Toutefois, quand je lisais dans son bouquin que la concession accordée par le gouvernement du Québec à Quebec Development avait été passée en cachette sous seing privé et que ce n'est qu'au cours de 1927 qu'avait paru dans la *Gazette Officielle de Québec* la demande de Quebec Development de construire la centrale d'Isle-Maligne, j'ai été pour le moins surpris.

M. René Prévost. (Photo Lyne Fortin)

Si l'on s'en rapporte aux faits, la concession du 12 décembre 1922 a été passée devant notaire et a été enregistrée aux bureaux d'enregistrement d'Hébertville et de Roberval avant la fin de 1922, donc un document public dont les régistrateurs avaient porté la teneur à la connaissance de plusieurs personnes autour du lac. De plus, le numéro de la *Gazette Officielle de Québec* auquel Mgr Victor a référé était celui annonçant l'intention par Aluminium Power de construire la centrale à Chute-à-Caron, ce qui était bien différent de la centrale d'Isle-Maligne et cela un an avant le début de la construction de Chute-à-Caron.

* M. René Prévost est surintendant au service des propriétés de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan (SECAL).

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

La théorie d'Onésime Tremblay se résumait à ceci: "Si vous voulez hausser le niveau des eaux du lac Saint-Jean, bâtissez un barrage autour du lac, mais on ne veut pas d'eau sur nos terres".

Cela m'a déçu. J'admets qu'Onésime Tremblay, père de Mgr Victor, en a pris pour son rhume, de même que Raoul à qui Onésime avait cédé sa terre. J'ai ici, à la portée de la main, le jugement de la Cour supérieure qui a été rendu dans la cause Duke-Price Power vs Raoul Tremblay, jugement rendu le 8 février 1932. Après ce jugement, Raoul a porté sa cause devant la Cour d'appel qui a maintenu le jugement de première instance. Par la suite, il a voulu en appeler devant la Cour suprême du Canada mais les délais d'appel étant expirés, la Cour suprême a refusé d'entendre la cause. Il a alors porté devant le Conseil Privé d'Angleterre la décision de la Cour suprême et, malheureusement pour la famille Tremblay, le jugement de première instance a été confirmé. Je comprends que ce bonhomme défendait des principes et ça ne datent pas de 1926. Si ma mémoire est bonne, Onésime Tremblay a commencé à combattre le projet de construction de barrages sur la Grande Décharge aussitôt qu'on en a parlé dès 1915, alors que Quebec Development se portait acquéreur de certains terrains le long de la Grande Décharge et de la Petite Décharge. Je me rappelle du dossier d'acquisition du moulin de Bellarmin Lapointe sur la Petite Décharge, près du pont routier d'Alma, qui se trouve le prolongement de la rue Saint-Joseph. Juste en amont du pont routier, il y avait une écluse avec conduite d'eau sous l'assiette de la rue qui alimentait le moulin qui était construit à l'endroit de la jonction du boulevard des Cascades et de la rue Saint-Joseph. Bellarmin Lapointe avait acquis de la Couronne une partie du lit de la Petite Décharge à cet endroit. A cette époque, Onésime Tremblay et le député fédéral du temps avaient fait des représentations auprès des gouvernements afin de ne pas permettre la construction de barrages qui pourraient exhausser le niveau du lac Saint-Jean. Sa théorie se résumait à ceci: "Si vous voulez hausser le niveau des eaux du lac Saint-Jean, bâtissez un barrage autour du lac, mais on ne veut pas d'eau sur nos terres."

Il avait de bonnes raisons de craindre pour ses terres, car ses lots situés dans le rang Couchepagane bordaient la Belle-Rivière, avec des parties basses. Or, comme les terres qu'il avait acquises bordaient un cours d'eau navigable, la ligne des hautes eaux servait à séparer le domaine public du domaine privé. Et il va sans dire que le niveau des hautes eaux variait d'une année à l'autre.

S. - Le lac Saint-Jean est un lac capricieux par nature.

P. - Il est aussi peu profond; c'est un lac plat. Alors qu'en 1924 et 1925 le lac n'avait pas dépassé la cote 17.8, il a dépassé la cote 23 en 1928, l'année de l'inondation que l'on a qualifié de tragédie.

S. - En 1915, il a monté entre 18 et 20 pieds. Merrill observait en 1856 que le niveau des eaux des deux décharges et du lac variait ordinairement de 18 à 20 pieds des basses aux hautes eaux. Cette observation renvoie donc à la nature même du lac.

P. - En 1928, il n'y a pas eu, à toutes fins pratiques, de printemps. La température est demeurée froide jusqu'aux derniers jours de mai. Je crois qu'il a plu pendant trois jours alors que le thermo-

En haut: le gros bras de la Grande Décharge, vu de l'usine des génératrices.
(Photo T.-L. Imbeau, Société historique du Saguenay)

En bas: le courant sortant du canal de l'ancienne glissoire Price, sous le point. A gauche l'île Sainte-Anne, à droite l'île d'Alma.
(Photo Société historique du Saguenay)

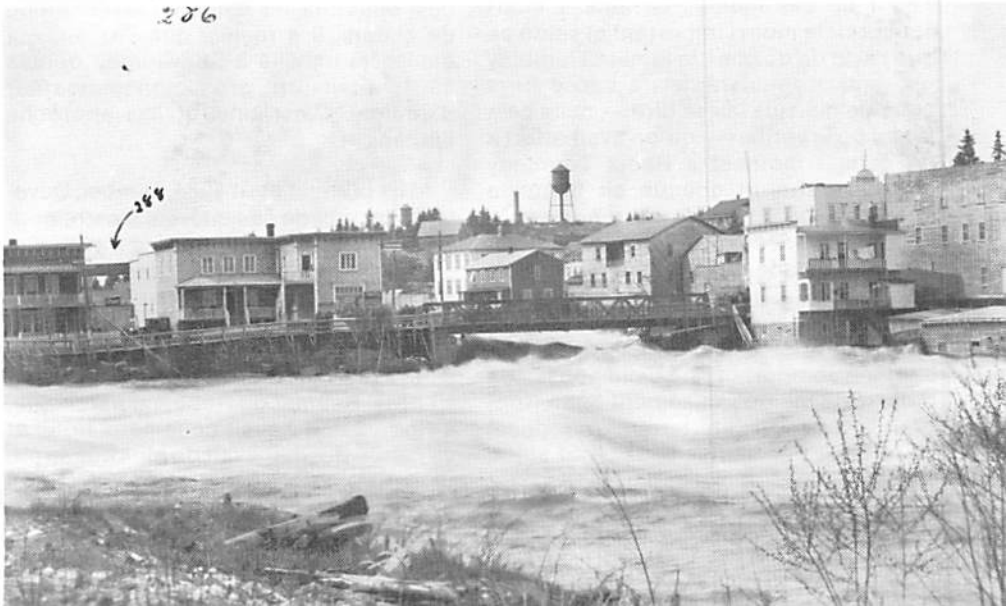

Il est vrai que la partie baignée comportait une belle pousse de bois, mais malheureusement cette forêt était située sur un terrain (en deçà) de la ligne des hautes eaux.

mètre a monté dans les 80°F. Ce fut une réelle débâcle comme il s'en produit de temps à autre dans l'Ouest canadien et américain et comme il s'en produit ailleurs dans le monde. Les tributaires du lac Saint-Jean alimentaient le lac à un niveau trois fois supérieur à la capacité de vidange des décharges, de sorte qu'en quelques jours, tous les barrages de la Petite et de la Grande Décharge étaient devenus de véritables chutes. Le pont Taché a été emporté, annulant ainsi toute communication entre le nord et le sud du Saguenay. Pour permettre à la population de passer d'une rive à l'autre — à ce moment-là je crois que le pont de Chicoutimi n'était même pas construit —, la compagnie a dû installer devant les génératrices de la centrale d'Isle-Maligne un "pontage" fait de madriers afin de permettre aux voitures en majorité à traction animale de franchir la Grande Décharge. On avait même installé des signaux lumineux aux deux extrémités de la centrale. A cette époque les chevaux respectaient la lumière verte. Cette installation de fortune a eu des répercussions sur les conditions de travail des employés de la centrale, car comme il était difficile de mettre des couches aux chevaux, il arrivait souvent qu'ils distribuaient leur engrais en passant. Mgr Victor n'a malheureusement pas fait mention dans son livre de la collaboration de la compagnie à cette occasion.

Pour en revenir à la cause de Raoul Tremblay, il avait établi à quelque $168,000 la valeur de ses terrains inondés et les témoins-experts de la compagnie avaient établi à quelque $7,600 la valeur de ces mêmes terrains. L'écart était pour le moins important et selon ce que j'ai lu du dossier, la famille Tremblay n'a jamais voulu régler la cause hors cour. Je me suis laissé dire — mais cela je n'ai pu le vérifier — qu'on avait offert à un certain moment à Raoul Tremblay d'inscrire sur un chèque en blanc le montant qu'il croyait raisonnable comme compensation et qu'il avait refusé. A ce stade des procédures, c'était pour la famille Tremblay une question de principe et leur ténacité ne s'est pas prouvée rentable. Il est vrai que la partie baignée comportait une belle pousse de bois, mais malheureusement cette forêt était située sur un terrain (en deçà) de la ligne des hautes eaux. A ce sujet, le jugement de la Cour supérieure dit ceci: "Considérant que le niveau des hautes eaux ordinaires du lac Saint-Jean doit être placé à 15 pieds au-dessus de zéro de l'échelle d'étiage du quai de Roberval et que la ligne délimitant ce niveau, désigné sur les plans produits dans cette cause et dans la preuve comme le contour 15, est la limite entre le domaine public du lac Saint-Jean qui est navigable et le domaine privé du défendeur." Cette cote 15 des hautes eaux a été établie par la jurisprudence.

S. - M. Prévost, la question de la "tragédie" du Lac-Saint-Jean a été étroitement liée à l'avènement de l'Alcan dans la région. Pourriez-vous nous indiquer comment l'Alcan s'est implantée au Saguenay—Lac-Saint-Jean?

P. - Celui qui, dans le temps, a réellement pensé à développer les forces hydrauliques de la région est J. Buchanan Duke, roi du tabac aux Etats-Unis. Duke avait formé avec Sir William Price la compagnie Quebec Development. Ils avaient acquis les droits et concessions qui avaient été obtenus originalement par la compagnie Oyamel au début du siècle. Or l'avènement de la première grande guerre a retardé la réalisation du projet qui était de produire des engrais à base d'azote. La construction a effectivement commencé pendant l'hiver 1922-23 et pendant la construction, Duke a réalisé que les procédés de fixation d'azote n'étant pas concluants, il se retrouvait en 1924 avec une centrale en construction, mais sans clients pour consommer l'énergie à être produite. A ce moment-là, il s'est mis à la recherche de clients. Il a réalisé que l'Alcan, qui était déjà installé à Shawinigan depuis 1901, était un gros consommateur d'énergie. C'est ainsi qu'il a approché l'Alcan.

Le premier août 1924, Quebec Development a cédé ses intérêts à cette nouvelle compagnie, Duke-Price Power Co. Ltd. Celle-ci a terminé la construction et la centrale a commencé à fonctionner en 1926. Je me suis laissé dire que J. B. Duke avait noté les forces hydrauliques suite à un voyage de pêche qu'il avait fait à l'hôtel Beemer de Roberval parce que, à Roberval, il y avait ce fameux hôtel et ce même Beemer avait de plus construit, à l'entrée de la Grande Décharge, sur l'île, qui porte son nom, une maison appelée Island House, où ceux qui allaient à la pêche à la Grande Décharge, au lieu de retourner à Roberval, pouvaient se retirer. Au tournant du siècle c'était le plus luxueux hôtel du Québec. Cet hôtel a été bâti aux environs de 1891, je crois.

S. - On m'a conté aussi que c'était Julien-Edouard-Alfred Dubuc qui avait fait connaître ces pouvoirs d'eau à Duke.

P. - C'est possible parce que, en 1900 ou 1901, les premiers droits sont concédés sur la rivière Saguenay à 2 concessionnaires: Thomas L. Willson et L. T. Haggin. La première concession s'entendait du lot 46 du canton Taché, jusqu'au quai des Terres Rompues; l'autre s'étendait entre le lac Saint-Jean et le canton Taché. C'était là les premières concessions.

S. - Est-ce que vous savez pour quel montant?

P. - Je l'ai vu quelque part, mais je ne l'ai pas en mémoire.

S - $30 000 est-ce possible?

P. - Pour les premières concessions, je ne pourrais pas le dire. Je sais que lorsque Duke a été persuadé par Willson, il est venu au Lac-Saint-Jean avec W.S. Lee, l'ingénieur qui a conçu la centrale d'Isle-Maligne, pour visiter les lieux. Je me rappelle avoir vu une photographie qui montre Duke et Lee qui ont fait, en voiture à cheval, le trajet entre la rivière Shipshaw et le lac Saint-Jean. Ils avaient une espèce de boggie à roues hautes et ils ont fait le trajet à travers les souches qui jonchaient le sentier. Que ces gars-là aient pu détecter à ce moment-là la réalisation possible d'un projet semblable...

S. - Mais ne trouvez-vous pas que c'était une tragédie?

P. - En 1928, ce fut une tragédie, définitivement, car Onésime Tremblay a crié sur tous les toits que cette situation était susceptible de se répéter tous les ans. Quand on pense qu'à Saint-Méthode, le village était complètement noyé. J'ai fait dernièrement un cadeau à la municipalité de Saint-Méthode, qui va fêter son centenaire l'an prochain. J'ai

Hôtel Roberval.
Island House.

(Photo Notman, Société historique du Saguenay)
(Photo Notman, Société historique du Saguenay)

La tragédie ce n'est pas l'élévation des eaux du lac Saint-Jean. La tragédie c'est l'inondation de 1928.

retrouvé un plan sur toile montrant toutes les bâtisses du village de Saint-Méthode avec le niveau de tous les solages, dont les relevés avaient été effectués en 1926. J'ai fait faire un sépia, je l'ai fait encadrer et je l'ai remis au comité du centenaire.

J'avais auparavant parlé avec un membre du comité du centenaire. Il m'a dit: vous savez, M. Prévost, l'inondation de 1928 a fait diminuer le village de façon épouvantable. Il a poursuivi: moi je me rappelle, j'étais petit gars — il a aujourd'hui plus de 70 ans —, dans le village on comptait 85 à 90 maisons, à peu près. Je lui demande: en êtes-vous certain? Ah oui, certain, me répondit-il. Je me suis bien amusé lorsque j'ai retrouvé ce plan sur lequel le nom de chaque propriétaire du temps apparaît. Lorsque j'ai remis le plan au comité du centenaire, je n'ai pas manqué de lui souligner que souvent la mémoire embellit ou exagère les souvenirs car le plan montre 30 maisons. J'admets que 1928 a comporté une tragédie pour plusieurs. A Roberval, les gens se sont promenés quelques jours en chaloupe sur la rue Notre-Dame, mais c'était avant tout Saint-Méthode qui était le plus affecté. En raison du niveau peu élevé du village, tous les résidants ont abandonné leur maison et même le curé a laissé le presbytère. Il a même été question de démembrer la paroisse complètement. La tâche de ramener les gens sur leurs terres n'a pas été facile et le curé du temps, l'abbé Arthur Bourgouin, en a été l'instigateur et le grand collaborateur.

En raison de la situation particulière de Saint-Méthode et de la publicité faite à l'effet que les terres risquaient d'être inondées tous les ans, la compagnie s'est portée acquéreur de toutes les terres basses. A cette époque la compagnie possédait plus de 40% de la superficie de la municipalité. Le problème auquel la compagnie devait faire face était de convaincre la population que la débâcle de 1928 avait été accidentelle et n'était pas susceptible de se produire. La plupart des cultivateurs qui avaient quitté les terres avaient disposé de leur cheptel. Afin d'inciter les cultivateurs à occuper à nouveau les terres restées désertes, la compagnie a entrepris une publicité dans les journaux de la région et même dans *La Presse* de Montréal, offrant aux intéressés de louer les terres avec les bâtisses à un loyer de $1.00 par année, en spécifiant que les taxes municipales, scolaires et d'église — parce qu'il y avait une répartition — seraient payées par la compagnie. De plus, on promettait aux nouveaux locataires de vendre les terres qu'ils occuperaient pour $1.00 s'ils se montraient intéressés pendant un certain nombre d'années.

La compagnie a donc bâti une ferme-modèle, construit et opéré une fromagerie et un moulin à scie, tenu un magasin général, une boutique de forge et la caisse populaire. Pour faciliter l'exploitation des fermes, la compagnie a acheté des animaux laitiers des Pères trappistes d'Oka, et a revendu ces animaux à crédit, le remboursement devant s'effectuer par tranches par les livraisons du lait à la fromagerie et sans intérêt. La compagnie a même offert aux cultivateurs la graine de semence gratis. Or, comme la semence était offerte par une compagnie anglaise, la semence a été considérée comme semence protestante et on l'a tout d'abord refusée. La seule façon de contourner cette difficulté a été de donner la semence au curé qui la bénissait avant de la distribuer. Cela peut paraître folklorique de nos jours, mais il faut se reporter à la philosophie du temps. Vous pouvez donc conclure avec moi que l'inondation de 1928 qui était en réalité un "act of God" a coûté une fortune à la compagnie.

S. - Il n'y a pas eu d'erreur humaine... comme le prétend Mgr Victor Tremblay?

P. - Ça c'est du folklore. On a dit que la compagnie n'avait pas ouvert les pelles; mais il n'y avait pas d'eau. Lorsque le coup d'eau s'est fait sentir toutes les vannes des déversoirs ont été ouvertes. Le niveau du lac, avant l'avènement des barrages, variait beaucoup plus considérablement.

S. - Les cultivateurs soutenaient, pourtant, que le relèvement des eaux affecterait le climat.

P. - C'était un argument. Quand il y a une situation que l'on n'aime pas, il faut tout de même trouver des raisons. J'admets d'une part une chose: que l'étendue de glace, par exemple au printemps, est beaucoup supérieure à ce qu'elle était jadis quoique à l'automne le niveau du lac augmentait avant que la glace se forme. L'étendue pouvait être sensiblement inférieure dans le temps, mais il reste une chose, d'autre part, en raison d'une masse d'eau beaucoup supérieure à l'automne, les gelées s'en trouvent d'autant retardées. A mon sens, la température n'est absolument pas affectée par une différence d'étendue de la surface de la glace sur le lac Saint-Jean. A quoi doit-on attribuer la température que nous connaissons cet hiver et le peu de précipitation de neige? D'ailleurs des spécialistes ont fait une étude des résultats que peuvent provoquer les aménagements hydro-électriques de La Grande et il semble que la température pourrait au plus être modifiée d'un demi-degré.

S. - Donc, comparativement à l'impact du projet de la Baie de James sur l'environnement, le relèvement des eaux du lac Saint-Jean ne vous paraît pas une tragédie?

P. - La tragédie ce n'est pas l'élévation des eaux du lac Saint-Jean. La tragédie c'est l'inondation de 1928. A cette occasion un bon nombre d'acres de terres arables ont été noyées.

S. - 178 000 acres, je pense.

P. - Il faut distinguer entre le nombre total d'acres noyés et les acres de terres arables noyés. D'ailleurs, la loi spéciale qui a créé la Commission du lac Saint-Jean en 1927, chargée de fixer les indemnités à être versées aux expropriés, mentionne que, lorsque la superficie des terres à être expropriées pouvait mettre en danger l'exploitation agricole, la commission pouvait obliger la compagnie à se porter acquéreur du lot en entier. On a retrouvé cette situation le long de la rivière Mistassini, là où la compagnie a dû acquérir le plus grand nombre de lots entiers. La seule partie de ces lots qui était cultivable se trouvait sur la batture qui était en bordure de la rivière et qui était très étroite. Dans la plupart de ces cas, six à sept acres étaient cultivés en bordure de la rivière et la compagnie a dû compenser les cultivateurs pour des superficies atteignant 150 acres et plus. Dans le cas de Raoul Tremblay, la partie inondée était couverte de bois; je suis d'accord avec lui que c'était une

Isle-Maligne était le seul endroit pratique où on pouvait le moins possible affecter les terrains riverains tout en permettant l'exploitation d'un potentiel rentable.

bonne terre pour le bois. Aucun doute là-dessus. Mais les seuls endroits où il y avait réellement de bonnes terres, c'était à Saint-Prime, près de l'Anse de Roberval et à Saint-Coeur-de-Marie. En fait, les très bonnes terres à culture en bordure du lac Saint-Jean sont peu nombreuses et se limitent à peu près aux terrains situés du côté sud du lac. Le tour du lac Saint-Jean, je l'ai fait à toutes fins pratiques à genoux et je le connais comme l'intérieur de ma propre maison. Ça fait 30 ans que je m'occupe des propriétés de l'Alcan.

S. - C'est vrai de dire que la Duke-Price, en relevant le niveau du lac Saint-Jean, a régularisé les eaux?

P. - Il fallait régulariser le débit car la centrale d'Isle-Maligne requiert 43 000 pieds cubes/seconde. La conception du complexe comportait la création d'un bassin qui serait suffisant pour alimenter la centrale à l'année longue; le surplus d'eau, s'il se produisait, pourrait s'écouler par les déversoirs de la Petite Décharge et de la Grande Décharge. Mais le lac Saint-Jean s'est avéré insuffisant lorsque la capacité totale de la centrale d'Isle-Maligne a été atteinte et à ce moment-là on songeait à construire Shipshaw. C'est pourquoi, avant même d'exploiter la centrale de Shipshaw, on a dû bâtir le réservoir du lac Manouan pour pouvoir assurer l'alimentation des centrales en hiver. Même en utilisant en entier le réservoir que constitue le lac Saint-Jean, il devenait impossible d'assurer un débit régulier suffisant.

S. - Mgr Tremblay mentionne dans son livre qu'il existait une version amérindienne laquelle prétendait qu'on pouvait construire le barrage ailleurs qu'à l'Isle-Maligne. Qu'en pensez-vous?

P. - Je ne suis pas détenteur d'un doctorat en génie mais, pour situer un barrage, certains critères sont clairement établis et il s'agit de déterminer le site qui répond à ces critères tout en permettant une production optimum en tenant compte de la tête d'eau disponible.

A mon sens, c'était le seul endroit pratique où on pouvait le moins possible affecter les terrains riverains tout en permettant l'exploitation d'un potentiel rentable. Ce que dit Mgr Tremblay, selon mon interprétation de son histoire, c'est que la compagnie aurait dû exploiter une tête d'eau réduite sur la Grande Décharge et construire en même temps une autre centrale sur la Péribonka pour équivaloir la production ainsi perdue. Quand Quebec Development a décidé de construire Isle-Maligne, c'était sans doute beaucoup plus économique de construire une centrale plutôt que deux. Deuxièmement, même s'ils avaient conçu la centrale pour une tête d'eau inférieure, les mêmes barrages, les mêmes déversoirs auraient dû être construits, ce qui aurait rendu la construction non rentable. Malheureusement, ou heureusement, quand ces choses-là se réalisent, il faut considérer le côté économique. Avec la crise de l'énergie que nous connaissons, on accuserait aujourd'hui la compagnie de ne pas avoir exploité tout le potentiel possible du lac Saint-Jean. Il faut quand même se rappeler que J. B. Duke avait fait des études pendant près de 10 ans; il avait donc dû étudier l'économique du projet avant de se lancer.

S. - Cela eut des retentissements au niveau politique. On a même dit que le premier ministre Alexandre Taschereau était partie prenante dans Quebec Development.

P. - J'ai trouvé ça, à mon sens, pas mal fort. D'abord, il aurait été un parfait imbécile s'il avait acquis quelques parts dans la compagnie Quebec Development dans le temps. Il faut que quelqu'un soit réellement à court d'arguments. Heureusement, que M. Taschereau est mort, car Mgr Tremblay mentionne dans son bouquin que le premier ministre Taschereau était allé faire un voyage à Londres pour influencer le jugement du Conseil Privé. Il se serait exposé à un sort que je préfère ne pas connaître s'il avait fait cette déclaration du vivant de M. Taschereau. Il faut nous rappeler que le Conseil Privé constitue un tribunal de 12 ou 13 personnes, tous des lords, qu'il doit être difficile d'acheter. En fait, une cause de l'importance de celle de la famille Tremblay apparaissait pour le Conseil Privé comme une affaire très minime et nous ne devons pas oublier que la décision

M. René Prévost. (Photo Lyne Fortin)

Nous avons eu des plaintes dans les années 1960 et 1970 au sujet des chalets et nous n'avons pas fini d'avoir des problèmes.

des lords a été unanime. La famille Tremblay a été frustrée à mort dans cette affaire, et c'est là la tragédie du Lac-Saint-Jean. Quand j'étais à Isle-Maligne, j'occupais alors le poste de surintendant des propriétés de Saguenay Power, Charles-Eugène Tremblay, fils de Raoul, est venu me voir — et si ma mémoire est bonne, c'est vers les années 1958-59 ou 60. Charles-Eugène Tremblay m'a dit: "M. Prévost, si vous voulez, nous allons oublier l'histoire de la famille et les procès, on va effacer cela; comme on n'a jamais signé de contrat, nous allons une fois pour toutes négocier la cession de nos terres". C'est vrai qu'aucun contrat notarié n'a été signé, mais le jugement de la Cour supérieure a été enregistré et constitue un titre. J'ai répondu à Tremblay: écoutez M. Tremblay, je comprends mal votre démarche car, est-ce que je pourrais honnêtement me permettre de renégocier votre propriété sans faire la même chose pour tous les autres terrains riverains du lac Saint-Jean. Parce que, si vous comparez les barèmes de 1928 à ceux de 1960, on ne parle plus la même langue, dans le temps les forestiers allaient bûcher dans le bois pour $0.50 par jour.

S. - Ne parlait-on pas d'ailleurs de régulariser les eaux du lac Saint-Jean pour la navigation avant d'en parler pour les pouvoirs d'eau?

P. - Oui, c'est assez amusant de le constater. A l'époque les conseils de comté ont fait des pressions, et ce, avec raison, afin de faire installer des barrages à la sortie du lac Saint-Jean pour faciliter la navigation. Il faut nous rappeler que le niveau du lac se retrouvait souvent à un niveau où les usagers d'embarcations avaient à faire une longue marche sur les battures avant d'atteindre leur moyen de transport. Effectivement à la Pointe de Chambord on pouvait atteindre à gué l'île de la Traverse qu'on appelle également île Dumais. Dès que le niveau du lac était inférieur à la cote 10, la navigation devenait dangereuse en raison des nombreux écueils. Or, il n'était pas rare de voir le lac à un niveau se situant autour de la cote 5 ou 6.

S. - Vous avez eu des plaintes, à un moment donné, dans les années 1970, au sujet des chalets.

Le barrage no 3, pendant la construction (hiver 1925).

(Photo Société historique du Saguenay)

P. - C'est vrai, nous avons eu des plaintes dans les années 1960 et 1970 et nous n'avons pas fini d'avoir des problèmes. En premier lieu, il faut reconnaître qu'il serait impensable qu'une compagnie, quelle qu'elle soit, empêche le public de jouir des abords du lac Saint-Jean, même si elle est propriétaire d'une bande de terrain tout autour. Au tout début de la construction de chalets, les estivants se sont installés en "squatters", même s'ils l'ignoraient. Et je ne suis pas prêt à croire que tous l'ignoraient. Il est arrivé cependant que dans bien des cas le futur propriétaire approchait le propriétaire de la terre pour négocier l'achat d'un emplacement au bord du lac. A ce moment-là le prix d'acquisition se situait à $200 ou $300 et, par conséquent, on se dirigeait chez le notaire avec l'intention de passer un contrat à un minimum de déboursés. Comme l'acquéreur, dans la plupart des cas, était convaincu intérieurement qu'il n'y avait pas de problème avec les titres du vendeur, on entérinait par contrat notarié la convention arrêtée entre les parties. On décrivait l'emplacement ainsi: un terrain de 100 pieds de largeur borné en front par le lac Saint-Jean et des trois autres côtés au résidu du lot dont il fait partie. C'était simple et surtout pas dispendieux. Or, lorsqu'il arrivait à la compagnie de faire une inspection des terrains, on réalisait que l'estivant était bel et bien bâti sur le terrain de la compagnie. Je vous ferai grâce des discussions qui s'en suivaient et, finalement, la compagnie consentait un bail à l'estivant pour régulariser son occupation. De plus, un certain nombre de "futurs" locataires se sont construits, sans s'informer du niveau du lac à ce moment-là. Vous pouvez bien imaginer que si l'estivant a construit son chalet alors que le niveau du lac était à la cote 15, il a tôt fait de réaliser que lorsque le lac atteignait sa cote maximale de 17.5 l'eau se situait en-dessous de galerie avant. Quoi faire à ce moment-là? Blâmer la compagnie d'opérer sa centrale sans se soucier des effets que cela pouvait avoir sur les "pauvres" propriétaires de chalets. Si bien que nous avons convenu de consacrer des sommes très élevées à protéger les terrains dont, en fait, nous sommes propriétaires.

Nous avons confié à une firme d'experts "Les Laboratoires d'Hydraulique LaSalle" de Montréal l'étude de tout le problème. Des échantillons de sable ont été prélevés à plusieurs endroits en vue d'établir les possibilités de dragage comme solution au problème. Sans trop connaître nos chances de succès avec cette méthode, car nous constations que la granulométrie de sable était particulièrement fine, nous avons fait l'acquisition d'une drague afin de ne pas retarder nos mesures de protection des berges. Ce fut là une décision douteuse et coûteuse, car les résultats ont été décevants. Nous avions quand même fait une

La tragédie du Lac Saint-Jean sera toujours pour moi la tragédie de la famille Tremblay.

tentative louable de pallier à un problème que tous les estivants considéraient comme urgent.

Cette expérience s'est prolongée pendant une période de 10 ans et nous avons dû nous rendre compte que cette méthode en était une de cataplasme. Nous avons abandonné le dragage et nous avons même réussi à nous débarrasser de notre drague. Entre-temps, d'autres méthodes de protection ont été expérimentées avec beaucoup plus de succès. Aujourd'hui, nous prétendons que les seules méthodes valables de contrer l'érosion sont: a) l'installation de perrés, là où les plages sont à peu près inexistantes ou courtes; b) l'épandage d'une couche de gravier d'environ un pied d'épaisseur, recouverte de sable, sur les plages sablonneuses. Notre technique de construction de perrés est à ce point efficace que les ingénieurs du ministère des Richesses naturelles l'ont considérée préférable à la méthode qu'ils préconisaient lorsqu'il s'est agi de bâtir un perré en arrière du village de Desbiens.

Il nous faut avouer bien humblement que dans le passé nous n'avons pas toujours fait des expériences heureuses. Nous avons connu certains échecs mais, fort heureusement, ils nous ont permis de développer des techniques plus efficaces. Une chose que nous avons bien apprise, c'est que le lac Saint-Jean est une MER et que ses courants latéraux conjugués à une forte vague peuvent engendrer des problèmes de taille.

Heureusement, la compagnie a décidé il y a plusieurs années d'y mettre le prix pour consolider les berges et protéger les installations des estivants. L'investissement annuel dépasse le demi-million et, personnellement, je doute que nous puissions un jour dire que le problème est réglé à tout jamais.

S. - Au fait, dans l'histoire de la tragédie, n'y a-t-il pas aussi un problème de mentalité?

P. - Bien sûr, et la tragédie du Lac-Saint-Jean sera toujours pour moi la tragédie de la famille Tremblay. Et cela pour plusieurs raisons. Onésime Tremblay était avant tout le leader de l'opposition à la construction des barrages. Il a réussi à s'adjoindre des lieutenants un peu partout autour du lac qu'il a silloné en boggie et en traîneau. Il y a mis toutes ses énergies et a impliqué toute sa famille dont, parmi ses fils, Victor, d'abord instituteur, puis prêtre et professeur au Séminaire de Chicoutimi. La famille Tremblay au complet a livré une bataille sans merci mais, après plusieurs années, elle devait s'avouer vaincue, et il n'est pas surprenant que le futur chanoine Victor en ait conservé un mauvais souvenir.

Que le chanoine Victor n'ait jamais accepté l'expropriation d'une partie de la ferme paternelle, je le comprends, et je pense que dans les mêmes circonstances, j'aurais été, moi aussi, frustré. Ce que je lui reproche, c'est de ne pas avoir écrit "toute" l'histoire. Lorsque son livre a été publié, je l'ai dévoré et relu. Par la suite, j'ai vérifié ses affirmations avec les dossiers que nous possédons et je dois, à mon regret, affirmer que le livre contient plusieurs faussetés. Cela est surprenant quand on considère que le chanoine Victor avait à sa portée tous les documents nécessaires à la publication d'une histoire complète.

Je regrette d'avoir à dire ces choses car Victor Tremblay a fait de grandes choses et reste avant tout l'historien de la région. Il a le mérite incommensurable d'avoir consacré sa vie à sa région natale et d'avoir diffusé aux quatre coins du globe l'histoire intéressante et typique de la région. Si aujourd'hui la région a des archives et une histoire, c'est grâce au chanoine Victor. A mon sens, il est donc malheureux qu'il ait ainsi, à la fin de sa vie, jeté une ombre à une réputation jusqu'alors irréprochable.

S. - On m'a dit que sa famille l'a incité à écrire ce livre.

P. - C'est bien possible et il serait regrettable qu'il ait cédé aux pressions familiales. Je puis cependant vous assurer que ce n'est pas l'Alcan qui l'a forcé... Lors du lancement de son livre à Alma, plusieurs journalistes ont publié des commentaires qui seraient tout autres s'ils avaient pu situer l'histoire de Mgr Tremblay dans le vrai contexte du temps. Plusieurs m'ont reproché de ne pas commenter le livre de Mgr Victor car, lors de discussions, j'ai fait mention de plusieurs inexactitudes du livre. Je considérais alors que je me devais, tant qu'il vivait, de ne pas ajouter, à toutes les frustrations qu'il avait subies avec sa famille, un autre coup qu'il aurait qualifié de coup bas. Il est vrai que les écrits restent! D'ailleurs dans son livre Mgr Victor reproduit à quelques virgules près, le fascicule qu'il avait rédigé en collaboration en 1927 sur les étendues de terrain susceptibles d'être noyées. Si les chiffres cités étaient vrais le lac s'en trouverait drôlement plus vaste.

S. - Quand je souligne que cette affaire me paraît sous-tendre un problème de mentalité, c'est dans le sens que j'y vois un débat entre les partisans de l'agriculture et ceux de l'industrialisation, n'est-ce pas?

P. - Si je me reporte aux années 1920, les conservateurs — dans le vrai sens du mot — n'admettaient aucun changement et c'était le cas de plusieurs, dont la famille Tremblay. Effectivement, la population du Lac-Saint-Jean était alors peu nombreuse et ces conservateurs voyaient dans l'arrivée de l'industrialisation un concurrent, un concurrent qui, à leurs yeux, allait mettre un terme à leur vocation. Car le père Onésime Tremblay l'a crié sur tous les toits: l'exhaussement du niveau du lac Saint-Jean rendrait à l'avenir l'agriculture impossible en raison de la masse d'eau qu'il créerait. C'en était donc fini de l'agriculture selon Onésime Tremblay. Comment vouliez-vous que les cultivateurs du lac réagissent devant la perspective d'un tel avenir? Ils ont en grande partie appuyé Onésime Tremblay jusqu'au temps où ils ont réalisé que la situation montée en épingle par Onésime Tremblay ne se réalisait pas. La Ligue de la Défense s'est graduellement effritée et, à la fin de ses démêlés devant la cour, Onésime se retrouvait presque seul.

Dans le temps, il s'est passé des affaires assez cocasses: un député d'alors, son nom m'échappe, avait fait une suggestion assez originale. Il conseillait au gouvernement de ne permettre que la construction de barrages amovibles que l'on installerait une partie de l'année seulement. C'est tout à fait par hasard que j'ai relevé ce document dans un

La construction de la centrale d'Isle-Maligne et, par voie de conséquence, l'exhaussement du niveau des eaux du lac Saint-Jean ont permis de mettre sur la carte du monde la région du Saguenay — Lac-St-Jean.

dossier qui semblait ne rien avoir à faire avec les recherches que j'effectuais. Si je remets la main sur ce document, je promets d'en faire don à la Société historique du Saguenay. De toute façon, cela ne pourrait lui nuire autrement car il a quitté ce bas monde depuis plusieurs années.

S. - Qu'est-ce que vous pensez de l'idée soutenue par Rossel Vien selon laquelle la vraie tragédie c'est peut-être dans la cession définitive et à vil prix des richesses hydrauliques que le Québec possédait.

P. - Il est facile aujourd'hui de faire une telle déclaration. Tout comme si l'on parle des compensations ou des prix qui ont été payés durant les années 1930 pour les terres transigées. Le vocabulaire n'est plus le même. Quand je suis arrivé à Arvida en 1942, un journalier à l'usine gagnait $0.43 ou $0.48 l'heure; il gagne maintenant $8.00 l'heure. Il faut donc se reporter aux années 1920 alors qu'il n'était pas facile d'intéresser un réel entrepreneur à se lancer dans un projet d'une telle envergure. A ce moment-là les forces hydrauliques étaient connues depuis plus de 25 ans et personne n'avait osé s'aventurer. Je dirai même que tous les gouvernements du temps, dans quelque province que ce soit, étaient prêts à faire des concessions pour mousser le développement du pays. Il ne faut pas oublier que dans l'acte de convention du 12 décembre 1922, qui permettait à Québec Development de construire Isle-Maligne, acte signé devant Me Charles Delagrave par Honoré Mercier, la compagnie s'obligeait à installer 200,000 chevaux-vapeur dans les cinq premières années, de payer en plus d'une redevance de $0.50 par cheval-vapeur-an, un loyer de $15,000 par année qui augmentait de $5,000 par année et qui était sujet à une pénalité de $50,000 si la compagnie dépensait moins de $15,000,000 etc., etc. Les loyers et redevances ont été réajustés depuis. Dans les années 1920, ces montants étaient énormes.

La cause de Raoul Tremblay ayant été une cause type qui reconnaît dans les faits une jurisprudence, j'ai à y référer tellement souvent que je garde ici dans mon bureau une photocopie du jugement dans cette cause.

S. - M. Prévost, on peut considérer que finalement, le relèvement des eaux du lac Saint-Jean a permis l'industrialisation?

P. - La construction de la centrale d'Isle-Maligne et, par voie de conséquence, l'exhaussement du niveau des eaux du lac Saint-Jean ont été définitivement le berceau de l'industrialisation du Saguenay—Lac-Saint-Jean. C'est ce qui a donné naisssance à une foule d'industries et ce qui a permis de mettre sur la carte du monde la belle région que nous habitons.

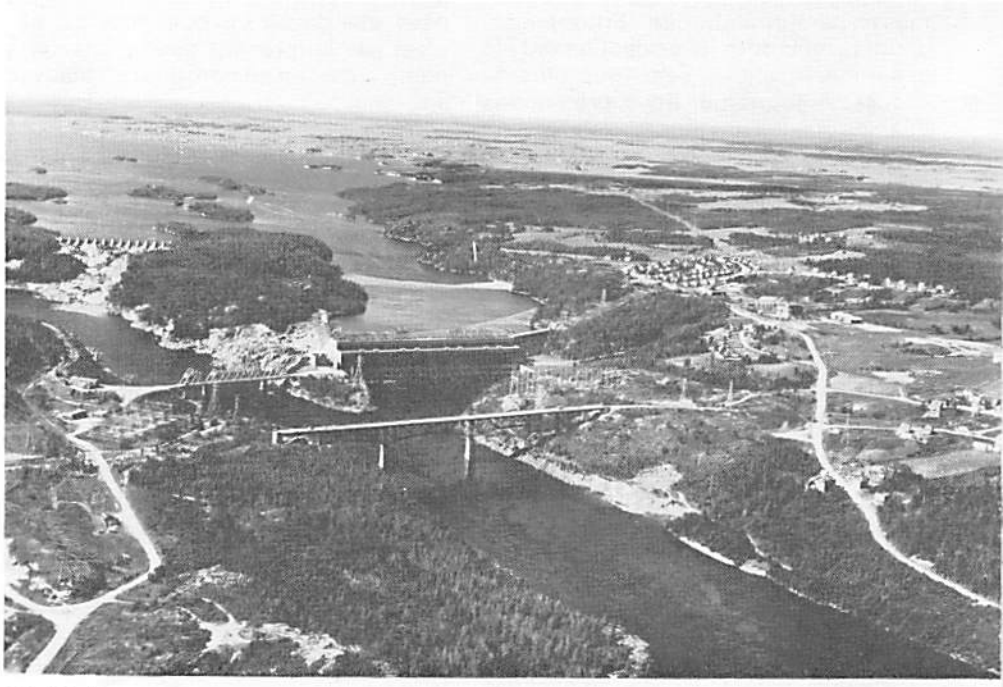

Isle-Maligne. (Photo Cousineau, Société historique du Saguenay)

La ville d'Arvida. (Photo Cousineau, Société historique du Saguenay)

Au programme du Musée du Saguenay-Lac-St-Jean:

"En réserve", du 11 avril au 5 juin 1980

LE MUSEE DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN INC.

534, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi, Québec.

HEURES DE VISITE

- Du lundi au vendredi:
  8h30 - 12h00.
  13h30 - 17h00.
- Les samedis et dimanches:
  De 13h00 à 17h00.
- Pendant le Carnaval-Souvenir:
  8h30 - 17h00.
  19h00 - 21h00.

Pour tous renseignements:
545-9400

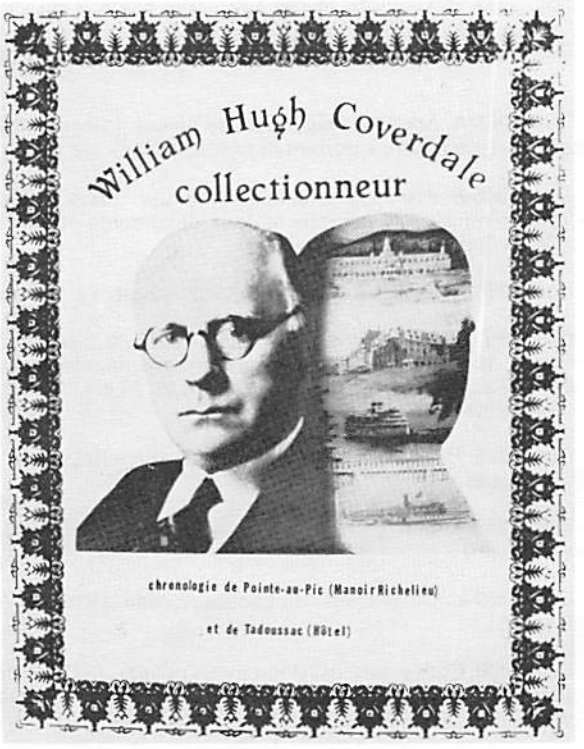

Au programme du Musée régional de La Malbaie:

EXPOSITION TEMPORAIRE:
Jusqu'au 25 juin 1980.
"William Hugh Coverdale Collectionneur".
Meubles et antiquités 1690-1800.

EXPOSITIONS PERMANENTES:

- **Salon Victorien.**
- **Salle des peintres régionaux.**
- **Atelier de tapisseries Georges-Edouard Tremblay.**

HORAIRE REGULIER:
Mercredi au vendredi:
9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00.
Samedi et dimanche:
13h00 à 17h00.
Fermés lundi et mardi.
Visite guidée en tout temps sur réservation à (418) 665-4411.

Musée régional de La Malbaie

Archives

Inventaire sommaire du Fonds affaire du Lac-St-Jean

Roland Bélanger

Doc. (1) 312-A. Sentences de la Commission du Lac. 1927. 20 pièces (les pièces 312-A-10 et 312-A-11 manquent). 3/10 cm.

Doc. 312-B. Sentences de la Commission du Lac. 1927. 20 pièces, (les pièces 312-B-28, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 manquent). 28 f. (2).

Doc. 312-C. Sentences de la Commission du Lac. 1927. 19 pièces. 3/10 cm.

Doc. 312-D. Sentences de la Commission du Lac. 1927. 17 pièces. 3/10 cm.

Doc. 327. L'inondation de mai-juin 1928, au Lac-Saint-Jean. Une pièce (3). 52 f.

Doc. 1361. Notes historiques - Affaire du Lac. 1923, 1925-1926, 1928-1931. 15 pièces. 2/5 cm.

Doc. 1362. Témoignage de Gareau. 1915. 32 f.

Doc. 1363. Quebec Development et Duke-Price. 1913, 1923-1925, 1929-1930, 1932. 17 pièces (pièce 1363-A manque). 2/5 cm.

Doc. 1364. Mémoires, Requêtes. 1915-1916? (4), 1925-1927. 9 pièces (il y a deux documents originaux du même portant le numéro 1364-A (5). 25 f.

Doc. 1365. Correspondance (6), 1911-1925. 38 pièces. 1 cm.

Doc. 1366-A. Correspondance 1926: 9 juillet au 28 octobre. 55 pièces (il y a deux documents originaux du même portant le numéro 31). 4/5 cm.

Doc. 1366-B. Correspondance 1926: novembre à décembre. 43 pièces (il y a deux documents portant le numéro 1366-B-41 (7). 4/5 cm.

Doc. 1367. Correspondance, 1927, janvier-mars. 71 pièces (il y a deux documents portant le numéro 50). 1 cm.

Doc. 1368. Correspondance, 1927: avril-mai. 51 pièces. 7/10 cm.

Doc. 1369. Correspondance, 1927: juin-décembre. 31 pièces (pièce 1369-9 manque). 2/5 cm.

Doc. 1370. Correspondance, 1928. 55 pièces (il y a deux documents originaux du même portant le numéro 27). 3/5 cm.

Doc. 1371. Correspondance, 1929. 47 pièces (la pièce 1371-43 manque et une lettre datée du 16 octobre 1929 n'est pas cotée). 7/10 cm.

Doc. 1372. Correspondance 1930. 55 pièces (il existe deux documents originaux portant les numéros 30 et 30 bis). 4/5 cm.

Doc. 1373. Correspondance, 1931-1932. 75 pièces (les pièces 18 à 45 et 73 manquent et deux documents portent les numéros 2, 47, 56 et 57). 2/3 cm.

Doc. 1374. Correspondance, 1933-1950. 33 pièces, 1/2 cm.

Doc. 1375. Documents d'Ottawa. 1911-1923. 3 pièces. 4/5 cm.

Doc. 1376. Chiffres. 1916-1929. 13 pièces (une pièce n'est pas cotée). 2/3 cm.

Doc. 1377. Terrains inondés. 1er aperçu-Factum. 1924-1926. 11 pièces (les pièces 1377-C et 1377-D manquent). 1 cm.

Doc. 1378. Textes de lois. 1927. 5 pièces. 24 f.

Doc. 1379. Etudes: infiltration - indemnité. 1927. 1/2 cm.

Doc. 1380. Affaires générales du Lac-Saint-Jean. 1920-1933. 13 pièces. 24 f.

Doc. 1381. Résolutions. 1915, 1926. 3 pièces. 6 f.

Doc. 1382. Notes et faits. 1925-1927, 1929-1930. 12 pièces (la pièce manuscrite 1382-12 est dactylographiée et porte la même cote). 1/2 cm.

Doc. 1383. Résolutions février 1927. Une pièce. 2 cm.

Doc. 1384. Requêtes et protestations. 1926-1927. 7 pièces. 1/2 cm.

Doc. 1385-A. Articles. 1926-1928? 38 pièces (pièce numéro 16 manque et il y en a deux portant le numéro 24). 1 1/2 cm.

Doc. 1385-B. Articles (compositions ou publiés). s.d. (8). 9 pièces (pièces numéro 46 manque et deux documents portent le numéro 38). 1/2 cm.

Doc. 1386. Cas particuliers. 1925-1932. 32 pièces. 4/5 cm.

Doc. 1387. Comité de défense. 1926-1930. 82 pièces (pièces numéros 5, 10 et 34 manquent; il y a deux documents portant les numéros 47 et 48; 5 pièces cotées numéros 28,28 bis, 37, 37a, 37b; deux pièces nos cotées). 1 1/2 cm.

Doc. 1388. Pièces à conviction-Notes & ébauches. 1925, 1927-1932. 15 pièces. 31 f.

Doc. 1389-A. Commission du Lac-Saint-Jean. 1926-1928. Une pièce. 43 f.

Doc. 1389-B. Commission du Lac-Saint-Jean. 1915, 1927-1931. 17 pièces. 51 f.

Doc. 1390. Conversations (Documents privés). 1927-1928, 1934. 6 pièces (les pièces portant les numéros 2 et 3 sont identiques). Un cm.

Doc. 1391. Notes diverses. 1022-1928. 2 pièces. 1 cm.

Doc. 1392. Affidavits et déclarations. 1924-1930. 17 pièces. 18 f.

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

Doc. 1393. Bases de l'indemnité. 1928-1929, 1931. 10 pièces. 1/2 cm.

Doc. 1394. Questions à l'Assemblée législative, 21, 22, 23 février 1928. 6 pièces. 16 f.

Doc. 1395. L'inondation de 1928. 1926-1930. 28 pièces (pièce 1395-24 manque). 1 4/5 cm.

Doc. 1396. Banque. 1927-1934. 46 pièces. 1 cm.

Doc. 1397. Plans de règlements. 1928, 1931. 8 pièces. 1 cm.

Doc. 1398. Saint-Méthode (1927-1928). 1926-1931. 10 pièces (il y a trois documents portant le numéro 3 et certains documents des pièces 1398-9 et 1398-10 sont identiques). 1 cm.

Doc. 1399. Jeanne-d'Arc (municipalité). 1928-1931. 23 pièces. 1 cm.

Doc. 1400. Notes diverses: série I, série II. s.d. 2 pièces. (Titre des pièces: "Notes diverses - Série III", "Notes diverses - Série IV"). 1 cm.

Doc. 1401. Gorge de Grande Décharge. 1928. 15 pièces. 19 f.

Doc. 1402. Correspondance personnelle: Victor Tremblay. 1926-1932. 1926-1932. 62 pièces (pièce numéro 1402-11 manque et deux documents portent le numéro 1402-31). 1/2 cm.

Doc. 1403. Comptes. 1927-1930. 9 pièces. 4/5 cm.

Doc. 1404. Cas personnels - Victor Tremblay et famille. 1927, 1932-1934, 1976. 17 pièces. 1/2 cm.

Doc. 1405. Raoul Tremblay. 1929-1939. 65 pièces (pièce 6 manque et deux documents portent le numéro 19). 2 1/2 cm.

Doc. 1406. Raoul Tremblay, correspondance 1929-1934. 1929-1934. Une pièce. 2 1/2 cm.

Doc. 1407-A. Correspondance 1932-1934. 1932-1934, 1948. 5 pièces non cotées. 1 cm.

Doc. 1407-B. Plans. s.d. (deux séries non cotées: plans originaux et les copies). 2/5 cm.

Doc. 1408. Plans des lots de Raoul Tremblay. 1915, 1928, 1930. 8 pièces non cotées. 8 f.

Doc. 1409. Raoul Tremblay, divers 1920-1939. 1912, 1920-1939. 59 pièces (pièce numéro 1409-42 manque; il y a deux documents numéros 1408-18 et 1409-51; trois copies xérographiées de la pièce numéro 1409-15 et une des pièces numéros 1409-11, 1409-13, 1409-21 et 1409-22). 4/5 cm.

Doc. 1410. Cour supérieure et Cour suprême. 1925-1926, 1932. 5 pièces. 22 f.

Doc. 1411. Bilans (collection). 1927-1929. 4 pièces. 1 cm.

Doc. 1412. Plans divers. s.d. 8 pièces.

Doc. 1413. Notes diverses. 1927-1928, 1935. 23 pièces. 4/5 cm.

Doc. 1414. Enquête sur les localités. 1924, s.d. 2 pièces. 2 cm.

Doc. 1415. Livre de chantier. 1908, s.d. 2 pièces. 5 f.

Doc. 1416. Journal: 9 mai 1932 au 31 octobre 1933. 1932-1933. 2 pièces. 1/5 cm.

Doc. 1417. L'inondation de 1928- et articles. 1928, 1932-1933. 2 pièces. 2 cm.

Doc. 1418. Dans la Cour du Banc du Roi (Adélard Perron, cultivateur, Saint-Prime) (9). 1929. Une pièce. 322 p.

Doc. 1419. Cour du Banc du Roi (Duke-Price Power Company, Limited) (10). 1926. Une pièce. 259 p.

Doc. 1420. Cour du Banc du Roi, (Antoine Tremblay (Bernard) (11). 1930. Une pièce. 5 p.

Doc. 1421. Cour du Banc du Roi, (Raoul Tremblay, Onésime Tremblay, Thomas Gagnon, Basile Maltais) (12). 1933. Une pièce. 59 p.

Doc. 1422. *Canada Law Reports*. 1932. Une pièce. 100-32 p.

Doc. 1423. Le Comité de défense (13). 1927-1930. 55 p.

Doc. 1424. Conseil Privé 1933-1935. 44 pièces. 2 cm.

Doc. 1425. Au Conseil Privé. 1934. 6 pièces. 1/2 cm.

Doc. 1426. Frère Marie-Victorin. 1935. Une pièce. 8 p., 19 photographies et 2 plans (14).

Doc. 1427. Annexe No: 1. s.d. 8 pièces. 8 p. et 3 pièces détachées.

No 1: Extrait d'une carte montrant le bassin de drainage du lac Saint-Jean et sa situation sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent, dans la Province de Québec.

No 2: Extrait d'une carte montrant le lac Saint-Jean, ses tributaires et son bassin de drainage.

No 3: Niveau de l'eau du lac Saint-Jean de 1913 à 1925.

No 4: Carte montrant le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay jusqu'au fjord du Saguenay, avec indication des villages et localités de la région, du chemin de fer et des barrages établis sur la rivière Saguenay.

No 5: La Grande et la Petite Décharge, avec les 10 barrages construits par Duke-Price pour le développement du pouvoir de la Grande Décharge.

No 6: Dessin calqué sur une carte régionale, représentant les relations du domaine de l'Appelant avec les chemins de fer et les routes, ainsi que les barrages du Duke-Price.

No 7: Plan calqué sur le plan officiel du Canton Caron montrant la partie nord dudit Canton avec le lac Saint-Jean, la Belle rivière, le ruisseau Puant et le ruisseau des Brochets.

No 8: Plan calqué du plan officiel du Canton Caron montrant la partie des lots au-dessus du point 15.

Photographie aérienne où apparaît la propriété de Raoul Tremblay.

Cartes de cantons autour du lac Saint-Jean (Ashuapmouchouan à l'Ile d'Alma). Québec, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1921.

Plan montrant les propriétés et limites contrôlées par le Saguenay Pulp and Power Co.

Doc. 1428. Conseil Privé (15). 1933. Une pièce. 255 p.

Doc. 1429. Articles non publiés. 1926-1928. 12 pièces. 1/5 cm.

Quelques titres: "Le Soleil trahit son maître"; "Le Bill Mercier. Un monument d'iniquité"; "Les inondations au lac Saint-Jean. Un

attentat criminel"; "Comment les Barrages nuisent à l'écoulement"; "Le "voyage d'étude" de M. Taschereau"; "La "Prétendue tragédie"" "L'affaire du Lac-Saint-Jean. Conclusions nécessaire. Pourquoi?"

Doc. 1429. Articles publiés et non publiés. (Coupures des journaux). 15 fiches, 13 x 18 cm.

Doc. 1430. Raoul Tremblay. Exhibits de 52 à 60 (16). 1930. 9 pièces.

Doc. 1431-A. Raoul Tremblay. Exhibits de 63 à 71 (17). 1930. 9 pièces.

Doc. 1431-B. Exhibits de 72 à 82 (18). 1930. 11 pièces.

Doc. 1432. Raoul Tremblay. Exhibits. 1932. 3 pièces. (19). 8 p.

Doc. 1433. Duke-Price Power Co. vs Raoul Tremblay. (Témoignages). 1930. Une pièce. 249 p.

Doc. 1434. Duke-Price Power Company vs Raoul Tremblay. (Procédures). 1928-1930. Une pièce. 71 p.

Doc. 1434. Planche de frêne. Exhibits D-11 de la cause Duke-Price Power Co. vs Raoul Tremblay.

Doc. 1435. Planchettes d'orme. Exhibit D-10 à la cause Duke-Price Power Co. 9 pièces.

Doc. 1447. Relèvement du lac Saint-Jean - I. 1915-1916, 1924, 1926-1927, 1930. 16 pièces. 19 f.

Doc. 1448. Relèvement du lac Saint-Jean - II. 1931-1932. 30 pièces. 2/5 cm.

—Doc. 1449. Relèvement du lac Saint-Jean - III. 1933-1934. 42 pièces (20) (la pièce 1449-W manque). 4/5 cm.

Doc. 1450. Relèvement du lac Saint-Jean - IV. 1935. 60 pièces (la pièce numéro 1450-ZZ manque). 4/5 cm.

Doc. 1451. Relèvement du lac Saint-Jean - V. 1936-1937. 34 pièces (il y a deux documents portant la cote numéro 1451-H). 40 f.

Doc. 1452. Relèvement du lac Saint-Jean - VI. 1938-1942. 28 pièces. 36 f.

Doc. 1453. Relèvement du lac Saint-Jean. - VIII. 1943-1946, 1950, 1953. 32 pièces (les documents numéros 1453-X, 1453-Y et 1453-Z manquent). 50 f.

Notes:

(1) Voir la description de la série des documents et des dossiers dans "Mgr Victor Tremblay et les archives" par Roland Bélanger, *Saguenayensia*, 21, 5-6 (novembre-décembre 1979), p. 157.

(2) Abréviation de folios.

(4) Le point d'interrogation représente les pièces sans date.

(5) Ex.: Document, manuscrit pour l'un, texte dactylographié pour l'autre.

(6) Les documents 1365 à 1374 comportent un intérêt capital pour la compréhension des attitudes de chacune des parties. En effet, il y a là les fondements des arguments défendus par chacune d'elles.

(7) Ceci origine très certainement par une erreur de la part de Monseigneur Victor lorsqu'il a traité le fonds. Je crois que nous pourrions apporter la même explication lorsqu'une pièce manque au dossier.

(14) "Rapport sur les conditions phyto-écologiques d'un terrain inondé par le lac Saint-Jean dans la paroisse de Saint-Jérôme, Comté du Lac-Saint-Jean, Province de Québec, Canada". Pour la correspondance relative à ce sujet, voir le document numéro 1450.

(8) Abréviation de sans date.

(16) Liste dans le document numéro 1428, p. IV-V: D1 à D9.

(17) *Ibid.*, p. V: D12 à D20.

(18) *Ibid.*, p. V-VI: D21 à D31.

(19) Exhibits C, D et E de la cause Duke-Price Power Co. Ltd. vs Raoul Tremblay et Onésime Tremblay.

(20) Le document 1449-M est la suite du journal (ce document 1416) pour la période s'étendant du 9 novembre 1933 au 14 mars 1934, 5 p.

(3) Explications de 404 documents photographiques.

(13) Livre de recettes et dépenses.

(9) Adélard Perron, cultivateur, Saint-Prime vs Duke-Price Power Co. Limited, Roberval.

(10) Duke-Price Power Company Limited vs Hercule Gagné.

(11) Antoine Tremblay (Bernard) vs Duke-Price Power Co. Ltd.

(12) Raoul Tremblay vs La Banque Canadienne Nationale.

(15) Raoul Tremblay vs Duke-Price Power Company Limited.

Doss. (1) 469. Inondation des terres au Lac-Saint-Jean. 2 pièces. 10 f.

Comptes rendus

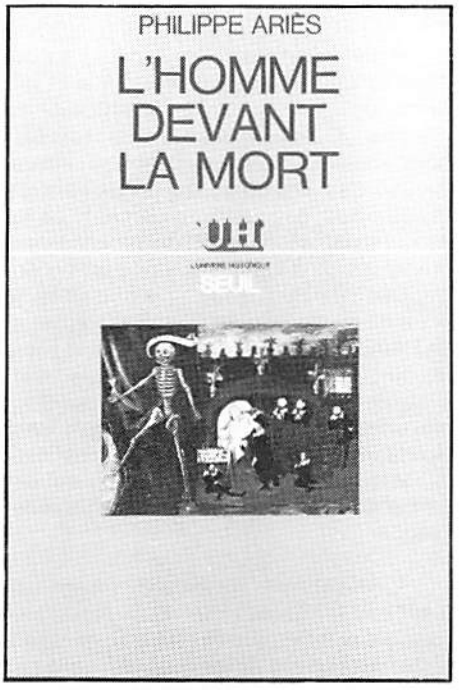

Philippe Ariès. *L'homme devant la mort*. Paris, Editions du Seuil, [1977], 642 p.

Exceptionnel! Voilà le qualificatif qui convient sûrement le mieux pour désigner la remarquable étude *L'homme devant la mort* de Philippe Ariès. L'histoire millénaire des attitudes et des perceptions de l'homme devant sa mort et celle de l'autre que nous présente M. Ariès sensibilise et laisse chacun perplexe devant les valeurs culturelles de ses ancêtres et les siennes.

Ecrite dans une langue à la fois simple et vivante, c'est avec une habileté consommée que cet érudit historien communique sa pensée. Des descriptions d'un réalisme saisissant amènent le lecteur à vivre la mise en scène et l'acte de la mort de l'homme à divers âges de l'histoire, les joies et les craintes de la mort, la vie du cimetière, le deuil, etc. M. Ariès illustre avec le même succès ses réflexions perspicaces sur les attitudes mentales individuelles et surtout collectives de l'homme face à sa mort. Devant l'étendue de sa recherche, l'auteur a aussi pris parti de situer régulièrement ses lecteurs dans son cheminement. On doit lui en être gré. A noter également que la conclusion résume très bien l'ouvrage.

Les analyses de Philippe Ariès s'affirment encore par leur souplesse. L'observateur y découvre toute la complexité des attitudes mentales des hommes. Véritable leçon pour les historiens et les pseudo-historiens qui osent étudier divers aspects de l'aventure humaine à partir de leur mentalité contemporaine! L'importance du comportement collectif comme horloge ou mécanisme de la vie quotidienne met également en garde contre la tentation de tirer des conclusions rapides de quelques gestes particuliers individuels dans l'interprétation de l'histoire. En somme, l'auteur de *L'homme devant la mort* a su habilement reconnaître les apparences des réalités.

Mise à part les publications existantes sur le thème de la mort, l'enquête de Philippe Ariès se fonde principalement sur les sources suivantes: testaments, tombeaux, cimetières, ouvrages de médecins, mémoires et autres textes littéraires. L'auteur a surtout utilisé les sources produites par le commun des mortels au détriment de celles plus officielles comme les savants ouvrages de théologie. Il découvre ainsi les véritables attitudes de l'homme ordinaire et non celles des penseurs officiels.

Les sentiments de l'homme face à la mort depuis près deux millénaires ont évolué tantôt très lentement, tantôt plus rapidement. Ils se modifient dans le sens de la familiarité vers la peur, la honte et l'impassibilité. La belle mort d'autrefois est devenue laide. On se rappellera que Jacques Brel croyait même les Iles Marquises trop belles pour y mourir. Mais ce qui surprend peut-être le plus, c'est la permanence du spectacle de la mort tant chez l'homme de l'époque romaine que chez l'urbain de la société post-industrielle. Quelle étrange ressemblance, ajouterai-je, entre le spectacle du cirque romain, le spectacle du supplicié de l'inquisition et celui de cet homme du dernier quart du XXe siècle, candidat au suicide, en proie aux supplications des policiers de ne pas mettre fin à ses jours et aux exhortations de la foule qui lui scande saute! saute! saute! Et il a sauté...

Normand Perron

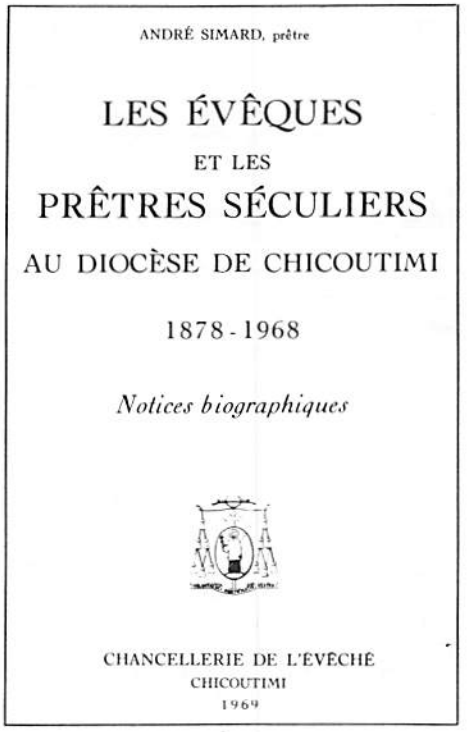

André Simard. *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, 1878-1968. Notices biographiques*. Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1969. 813 p. Dix suppléments annuels, du 1er septembre 1968 au 31 décembre 1978, suivis d'un index (1979). 634 p.

Saguenayensia, Vol. 22 - No 2 — Mars - avril 1980

Plus de vingt ans de labeur, cent ans d'histoire d'un clergé présenté sous la forme d'un dictionnaire, 745 notices biographiques classées par ordre d'ancienneté dans le sacerdoce, dont celles de sept évêques, quelque 1,450 pages de texte, voilà l'hommage que rend Mgr André Simard aux évêques et aux prêtres séculiers qui ont bâti, pour leur part, l'Eglise du diocèse de Chicoutimi.

Cet ouvrage, remarquable par sa rigoureuse précision, y compris son titre, reconstitue, à l'aide de formules littéraires simples et concises, la fiche d'identité et les étapes de la carrière de chacun: ministère paroissial, enseignement, administration, etc. On regrettera, toutefois, le silence de l'ouvrage concernant des cas d'abandon du ministère sacerdotal: l'auteur s'en explique par ailleurs dans la présentation de l'index des Suppléments.

Les notices biographiques des évêques qui forment la première partie du volume publié en 1969 se composent chacune d'un texte de trois à quatre pages, d'une grande photographie et d'une représentation en couleur des armoiries de ceux-ci. La seconde partie de ce volume concerne les prêtres séculiers qui ont appartenu ou qui appartiennent au diocèse de Chicoutimi. Vivants et défunts y figurent. Une photographie de la dimension de celle utilisée pour un passeport accompagne le *curriculum vitae* de chacun. Enfin, la troisième partie dudit volume recense les 74 prêtres séculiers qui, sans appartenir au diocèse, y ont oeuvré. A l'exception de trois cas parmi les plus anciens, une photographie complète aussi la notice biographique de ces prêtres non incardinés au diocèse de Chicoutimi.

Les Suppléments ainsi que leur index font parfaitement corps avec le volume édité en 1969, ce qui signifie que l'auteur avait prévu, dès ce moment, la publication de ceux-ci et leur intégration au plan général de l'ouvrage. Ces Suppléments ont deux objectifs: premièrement, de mettre à jour les notices biographiques des prêtres vivants au 1er septembre 1968, date de la fermeture des dossiers, et d'ajouter, le cas échéant, des renseignements à celles des prêtres décédés; deuxièmement, d'intégrer à l'ouvrage la notice des 37 prêtres séculiers venus s'ajouter à la liste de leurs devanciers au cours de la dernière décennie.

Quant aux deux index — celui couvrant ledit volume et l'autre se rapportant aux Suppléments —, ils seront sans aucun doute appréciés des chercheurs qui savent d'expérience l'utilité de ces sortes d'instruments de travail, surtout quand il s'agit de répertoires. Ces index rendent facile, voire agréable, l'accès aux informations les plus variées. Les utilisateurs noteront également leur parfaite similitude.

Tant par le sérieux de la recherche que par le soin apporté à la présentation, Mgr André Simard, qui est du groupe des pionniers en ce domaine, donne à son ouvrage les caractères par lesquels chacun reconnaîtra les qualités qui distinguent le travail du professionnel de celui de l'amateur.

Normand Perron

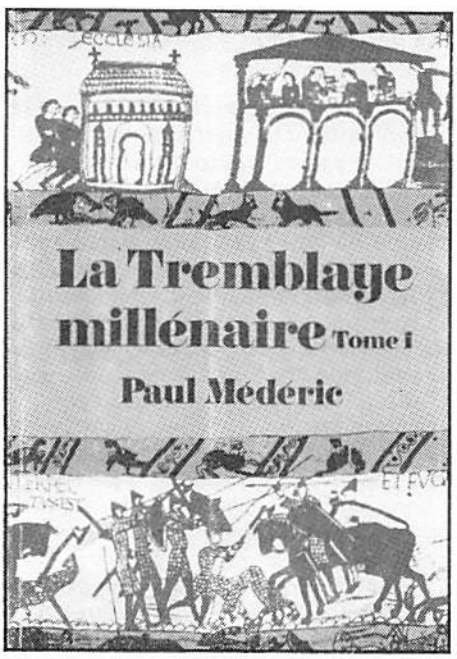

Paul Médéric. *La Tremblaye millénaire.* Tome I. Québec, Editions Garneau, [1975]. 333 p.

Quand on porte le nom de Tremblay, l'un des patronymes les plus répandus au Canada français, c'est grandi, enthousiasmé, ennobli que l'on sort du livre de Paul Médéric, *La Tremblaye millénaire.* Cette bible des Tremblay pourrait presque s'intituler "La Tremblaïde". C'est en effet l'épopée des Tremblay peinte sur une toile d'un millénaire.

Le ton épique utilisé par l'auteur, qui est lui-même, malgré un pseudonyme trompeur, un des innombrables descendants de Pierre Tremblay, ne jette cependant pas de discrédit sur son évidente et rassurante prétention à l'objectivité historique. Les centaines de notes infra-paginales renvoyant aux multiples sources consultées par l'auteur et apportant des détails d'une grande précision sur tel fait ou tel personnage en attestent suffisamment. Tel que l'auteur le signale lui-même, cet ouvrage se trouve l'aboutissement de nombreuses années de recherches en vue de dégager le plus nettement possible la piste suivie par l'illustre descendant des Tremblay du Perche qui est parti de Randonnai pour venir s'établir sur les rives du Saint-Laurent.

Il est captivant de suivre l'auteur dans ce pèlerinage à rebours à la Filonnière, petit hameau de Randonnai, au Perche. C'est là que nous faisons connaissance avec la branche industrieuse des Tremblay qui exploitent en fils de Gaulois rusés les gisements de fer de la région et, partant, dominent l'économie locale à cause de leur esprit d'entreprise. Et que nous franchissons le seuil de la maison de Jeanne Cognet et de Philibert Tremblay, laboureur, dont le fils aîné se décidera, au printemps 1647, à quitter la ferme familiale, laissant sa mère veuve aux bons soins de son frère Guillaume, pour s'embarquer à bord de la "Marguerite de La Rochelle", qui est en partance pour Québec, en Nouvelle-France.

L'Atlantique traversée, l'aventure n'est pas terminée, loin de là. Nous suivons alors à la trace Pierre qui, décidé à rester en terre d'Amérique, s'établit sur un domaine de vingt-huit arpents situé près de l'Ange-Gardien, à partir de la rivière du Petit-Pré, et qu'il nomme Lothainville en l'honneur de son aïeule Isabelle de Lothain. Ce, après "s'être pourvu" d'une femme vigoureuse originaire de Puyravault, à quelques kilomètres de Surgères, en Aunis. Cette femme l'ancêtre unique de plus de 60,000 dant, des malheureuses peccadilles or- Percheron de race, s'appelle Ozanne Achon ou, mieux, Hosanne (de Hosanna) d'Hachon. De l'Ange-Gardien, Pierre, à qui sa femme donnera douze enfants, essaime avec ses plus vieux à la côte Saint-François-Xavier, puis aux Eboulements, où il siège en seigneur entreprenant.

Voilà posés les premiers jalons de l'histoire d'une race dont la marque distinctive sera la vaillance et la fécondité. Pierre Tremblay est en effet l'ancêtre unique de plus de 60 000 (chiffres de 1957) descendants répartis un peu partout en Amérique du Nord. Et il s'en trouve plus d'un parmi ceux-là qui

se soient signalés à titre de militaires, ce qui est une constante dans l'album de famille millénaire.

La Tremblaye millénaire s'avère donc un ouvrage très fouillé, écrit dans une langue correcte et même agréable à l'occasion — exception faite, cependant, des malheureuses peccadilles orthographiques rencontrées çà et là et dont on se demande si elles sont de l'auteur ou du typographe —, qui devrait figurer à la place d'honneur dans la bibliothèque de quiconque porte le nom devenu commun, au sens précis de répandu, de Tremblay ou de quiconque s'intéresse à nos origines héroïques à titre de Français d'Amérique.

Gilbert Tremblay

Jacques Lamarche. *Alphonse Desjardins, un homme au service des autres.* [Lévis], La Fédération du Québec des caisses populaires Desjardins. 1977. 173 p.

Les Caisses populaires Desjardins ont pris une ampleur considérable. Elles ont des succursales dans toutes les localités de quelque importance, leurs actifs jouent dans les milliards et elles possèdent des ramifications dans de nombreux secteurs du monde financier. Cette progression spectaculaire ne semble pas près de s'arrêter.

Bien des membres de la grande famille des caisses Desjardins seraient sans doute heureux d'en connaître l'origine et le fondateur. Le petit livre de Jacques Lamarche répond à leur attente. En moins de deux cents pages, il retrace l'enfance, la jeunesse et la carrière du fondateur des caisses populaires. Parallèlement le livre nous révèle comment l'idée de fonder une telle institution a germé dans la tête de Desjardins, dans quelles circonstances son projet a pris corps, rencontrant la bienveillance des uns et l'incrédulité des autres.

Le livre se lit d'un trait: texte clair, ponctué de nombreux sous-titres et enrichi de bonnes photos. Ici et là, apparaissent des dialogues fictifs mais significatifs. Les historiens pourront reprocher à l'auteur d'avoir romancé son récit, d'avoir négligé d'indiquer ses sources. Mais il s'agit ici d'un travail de vulgarisation. L'auteur s'explique d'ailleurs sur les limites imposées à son travail (pp. 12-13). Il convenait d'alléger le texte de tout appareil à allure scientifique, ce qui n'empêche pas Lamarche de présenter de courts documents remplis d'intérêt.

Lamarche est sympathique à son héros et à son oeuvre. Qui ne le serait pas? Sans avoir fait un surhomme de Desjardins, il semble parfois mais rarement laisser ses sentiments admiratifs obnubiler son sens critique. Ainsi, quand Desjardins, rapporteur des débats de la Chambre, refuse au premier ministre Mercier de corriger le texte de son discours, on peut se demander si le fonctionnaire agit par souci d'objectivité, tel que rapporté, ou par partisannerie conservatrice devant le premier ministre d'allégeance libérale.

Mais dans l'ensemble, il n'y a vraiment pas lieu de chicaner l'auteur. Son travail sera utile à ceux qui ignorent les origines du mouvement Desjardins et il rappellera aux membres quel esprit inspirait leur fondateur. Rappel d'autant plus nécessaire que l'entreprise géante peut être tentée d'oublier dans quel but elle a été fondée.

Jean-Guy Genest

Vient de paraître

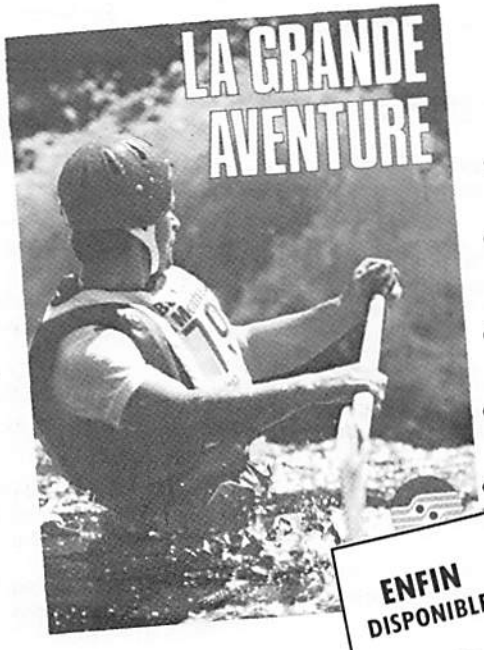

- UN DÉFI SPORTIF INÉGALÉ
  — Une première en Amérique
- UN VÉRITABLE "FILM" DES ÉVÉNEMENTS
  — 220 photos dont 40 en couleurs
- UN TIRAGE LIMITÉ
  — Première et dernière éditions.
- UNE PIÈCE DE COLLECTION
  — Reliure cousue
  — Papier glacé
- PRIME-SOUVENIR
  — Avec chaque exemplaire

ENFIN DISPONIBLE

RAPPORT OFFICIEL

Comité organisateur des championnats du monde de canoë-kayak 1978 inc

Postez votre chèque ou mandat-poste à:

EDITIONS J.C.L. ENR.
867, rang No 8,
St-Nazaire,
Cté Lac St-Jean.

Je désire recevoir _____ exemplaire (s) de LA GRANDE AVENTURE au prix de 18,50 $ chacun.
Ci-inclus la somme de $_____
Nom _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____
Comté _____ Code postal _____

A connaître

Sous le titre A connaître, *Saguenayensia* se donne un outil nouveau par lequel elle veut informer ses lecteurs de certaines publications récentes sur l'histoire ou connexes à l'histoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, de Charlevoix et de la Côte-Nord. Cette rubrique, présentera également, en seconde partie, une brève bibliographie se rapportant au thème principal du numéro.

Normand Perron

Publications récentes

[Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de Jonquière]. *Soeur Saint-Ambroise (Odiana Cayouette), 1899-1971, Augustine de la Miséricorde de Jésus.* Jonquière, Monastère des Augustines, 1980. 29 p.

[Aylwin, Jeanne. *Cénacle de Chicoutimi des Servantes du Très Saint Sacrement, 1903-1978. Religieuses originaires du diocèse de Chicoutimi.* Chicoutimi, Les Servantes du Très Saint Sacrement, 1978]. Non paginé.

Boily, Lise, et Jean-François Blanchette. *Les fours à pain au Québec.* Ottawa, Musée national de l'homme, 1976. 127 p.

Bouchard, Gérard. "Family Structures and Geographic Mobility at Laterrière, 1851-1935". *Journal of Family History,* 2, 4 (1977): 350-369.

Bouchard, Gérard, et Patrick Brard. "Le programme de reconstitution automatique des familles saguenayennes: données de bases et résultats provisoires". *Histoire sociale/Social History,* 17, 23 (mai 1979): 170-185.

Bouchard, Russel. *L'enseignement post-secondaire d'avant 1967 au Saguenay—Lac-Saint-Jean.* S.1., [Collège régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Service de la Planification], 1976. 82 p.

Bouchard, Russel. *Les armuriers de la Nouvelle-France.* Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1978. 159 p., Série Arts et Métiers.

Brown-Désy, Marielle. *Marie-Ange ou Augustine. Suivi d'un sketch, Le temps de la boîte à lunch est passé.* [Montréal], Parti pris, [1979]. 140 p. (Coll. "Paroles 60").

Centenaire de Normandin, 1878-1978. [Normandin, Comité de l'album-souvenir, 1978?]. 197 p.

Claveau, Jean-Charles. *Le Secret de Tante Hélène.* Chicoutimi, Editions Science Moderne, [1979]. 125 p.

Collège régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean. *Proposition de développement (1974-1978).* Arvida, 1974. 120 p.

Commission diocésaine de recherche pastorale. *Mission et coresponsabilité.* Chicoutimi, Secrétariat de la Commission, [1977]. 192 p.

Congrégation des Soeurs Antoniennes de Marie. *Grâce sur grâce [75e anniversaire, 1904-1979]. [Chicoutimi, 1979]. 62 p.*

De Launière-Dufresne, Anne-Marie. "Celle [la grippe espagnole, 1918] qui sema la mort à tout vent". *Perspective [Le Soleil,* 9 avril 1977]: 5-7.

Desrosiers, Lawrence. *La problématique du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Région 02.* Québec, Office de planification et de développement du Québec, [1978]. x-162 p. (Coll. "Les schémas régionaux").

Desrosiers, Lawrence, dir. *Orientations de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Document de consultation.* Québec, Office de planification et de développement du Québec, (1978). x-116 p. (Coll. "Les schémas régionaux").

Dominique, Richard. *Dans ce temps-là... pi ast'heure: l'ethnohistoire de la Moyenne-Côte-Nord.* Thèse de maîtrise (Anthropologie). Québec, Université Laval, 1974.

Dominique, Richard. "L'ethnohistoire de la Moyenne-Côte-Nord". *Recherches sociographiques,* 17, 2 (mai-août 1976): 189-220.

Fonteneau, Xavier, et Diane Guimond. *L'espace rural du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Région 02.* Québec, Office de planification et de développement du Québec, 1978 xi-101 p. (Coll. "Les schémas régionaux").

La Gazette de la butte (Hôtel-Dieu d'Alma). "Votre hôpital... votre santé... Déjà 25 ans!" *La Gazette de la butte,* 9, numéro-souvenir (mai 1979): 36 p.

Groupe Photo Historique du Saguenay—Lac-Saint-Jean. *Sagné, 1858-1950.* S.1., 1978. 116 p.

Harvey, Lauréane. *L'enfer au soleil.* S.1., Edition La fondation des amis des écrivains Inc., [1979]. 95 p.

Laforte, Conrad. *Menteries drôles et merveilleuses. Contes traditionnels du Saguenay recueillis et présentés par Conrad Laforte.* [Montréal], Les Editions Quinze, [1978]. 287 p. (Coll. "Mémoires d'homme").

Lavoie-Bélisle, Clorilda. *Fondation et historique des cinq premières années du Lycée du Saguenay Inc. 1971-1978.* [Chicoutimi, 1979]. ix-147 p.

Martellino, I. L., dir. "Profils de femmes canadiennes". *In: Nous, les Canadiens,* Montréal, McGraw-Hill Ryerson Limited, [1976]: 313-318.

Paul Médéric. La Tremblaye millénaire. Tome 1: Québec, Editions Garneau, [1975]. 335 p.; tome 2: Québec, Editions Garneau, [1978]. pp. 336-624.

Perron, Dominique. *Historique du Sacré-Coeur (Saguenay).* 1840-1978. [Sacré-Coeur, 1978]. 238 p.

Roy, Mario. *Le pendu de Chicoutimi.* Chicoutimi, Edition Le Progrès du Saguenay Limitée, [1980]. 125 p.

Saint-Gelais, Sylvain, dir., Jacques Boutin, France Delisle, André Fradette, et Jocelyne Nadon. *Le Saguenay. Document de travail.* Chicoutimi, Société d'Expansion Economique du Saguenay, 1978. xiv-505 p.

Séguin, Normand. *Agriculture et colonisation au Québec. Aspects historiques.* Montréal, Boréal Express, 1980. 222 p. (Coll. "Etudes d'histoire du Québec", no 9).

Simard, André. *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, 1878-1968. Notices biographiques. Dixième supplément (du 1er janvier au 31 décembre 1978).* Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1979. pp. 433-464.

Simard, André. *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, 1878-1968. Notices biographiques. Index des suppléments (du 1er septembre 1968 au 31 décembre 1978).* Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1979. pp. 465-634.

Talbot, Eloi-Gérard. *Généalogie: Charlevoix-Saguenay.* 2e éd. Château-Richer, [1978-1979]. 6 tomes.

Therrien, Michel. *L'armature urbaine du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Région 02.* Québec, Office de planification et de développement du Québec, [1978]. xxii-187 p. (Coll. "Les schémas régionaux").

Comptes rendus

"André Côté. *Sources de l'histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean.* Tome 111: *Guide bibliographique.* Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977. 273 p. (Direction générale du Patrimoine, dossier no 30)". *Focus,* 1, 12 (juin 1978): 51.

Campeau, Lucien. "Victor Tremblay. *Le Poste de Métabetchouan.* Chicoutimi, Les Editions Science Moderne, 1974. 200 p. ("Publications de la Société historique du Saguenay", no 34)". *Revue d'histoire de l'Amérique française,* 29, 2 (sept. 1975): 287-288.

Demers, Pierre. "Jean-Guy Genest. Les pionniers de l'enseignement universitaire au Saguenay (1948-1969). *Protée,* 6, 1 (printemps 1978): 128 p." *Focus,* 1, 13-14 (juill.-août 1978): 85-86.

Massicotte, Guy. "Michel Verdon. *Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village au Lac-Saint-Jean.* Montréal, P.U.M., 1973. 283 p." *Revue d'histoire de l'Amérique française,* 28, 4 (mars 1975): 598-601.

Mols, R. "André Simard. *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, 1878-1968. Notices biographiques.* Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, 1969. 813 p." *Nouvelle Revue Théologique* (Belgique), 95 (mars 1973): 330-331.

Ouellet, Fernand. "Normand Séguin. *La conquête du sol au XIXe siècle.* Trois-Rivières, Les Editions du Boréal Express, 1977. 295 p." *Histoire sociale/Social History,* 10, 20 (nov. 1977): 439-447.

Savard, Andrée. "Charlie McCormick. *Anticosti.* Saint-Nazaire de Chicoutimi, Les Editions JCL, 1979. 229 p." *Focus,* 29-30 (Déc. 1979-janv. 1980): 90-91.

Savard, Pierre. "Alfred Ayotte et Victor Tremblay. *L'aventure de Louis Hémon.* Montréal, Fides, 1974. 389 p. ("Publications de la Société historique du Saguenay", no 28)". *Revue d'histoire de l'Amérique française,* 28, 2 (sept. 1974): 283.

Bibliographie: La tragédie du Lac-Saint-Jean

Alcan. *L'énergie hydro-électrique au service de l'aluminium. L'électricité au Saguenay.* Arvida, s.d., 16 p.

Alcan. "Les entreprises hydro-électriques". *In: Voici la Compagnie,* Montréal, The Herald Press Limited, 1946: 18-20.

Alcan. "Nos centrales". *In: Ici la Compagnie,* Montréal, 1957: 31-36.

Alcan. *Le réseau hydro-électrique du Saguenay.* S.1., s.d., 14 p.

Blanchard, Raoul. "Le Saguenay et le Lac-Saint-Jean". *In: L'Est du Canada français. "Province de Québec",* tome 2, Montréal, Beauchemin, 1935: 7-155. ("Publications de l'Institut scientifique franco-canadien").

Brock, T. L. *Alcan in the Saguenay. The Formatives Years (1925-1945).* Montréal, 1971. 97 p.

Brouillette, Benoît. "L'aluminium au Saguenay". *Actualité économique,* 22, 3 (oct. 1946): 417-446.

Comité de défense des cultivateurs lésés. *La "tragédie" du Lac-Saint-Jean. Loyal exposé par le Comité de défense des cultivateurs lésés.* S.1., 1927. 47 p.

Côté, Louis-Philippe. *L'esclavage au royaume du Saguenay. Dépouillés, exploités, esclaves dans notre propre province.* Montréal, Imprimerie Populaire Limitée, 1926. 22 p.

Crerar, N. S. *Historique du développement hydro-électrique du Saguenay.* S.1., 1958. 18-18 p. Bilingue.

Dufour, Jules. "L'emprise spatiale de l'Alcan au Saguenay—Lac-Saint-Jean". Protée, 7, 1 (printemps 1979): 145-150.

Glendinning, Robert Morton. *The Lake Saint-Jean Lowland, Province of Quebec.* Thèse de Ph.D (Histoire). Ann Arbor, Université du Michigan, 1933.

Johnson, Georges. "Les décharges du Lac-Saint-Jean". *In: La pulpe de bois du Canada,* Ottawa, Ministère de l'Agriculture, 1900: 30-33.

Lee, W. S. *Building a Hydroelectric Plant of the Saguenay River for Duke-Price Power Co.* S.1., s.d., 8 p.

Lee, W. S. *Hydroelectric Development of The Saguenay River.* S.1., s.d., 15 p.

Legris, C.-E. "Le barrage de la Grande Décharge par la Cie Duke-Price". *In: Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean,* [Chicoutimi], 1927: 305-320.

Sauvé, Arthur. *La tragédie du Lac-Saint-Jean. Discours prononcé à la Législature par le chef de l'opposition provinciale (16 mars 1927).* Montréal, Imprimerie Populaire, s.d., 32 p.

Simard, Robert. "Les niveaux des eaux du lac Saint-Jean". *Saguenayensia,* 12, 2 (mars-avril 1970): 52-53.

Tremblay, Victor. *La tragédie du lac Saint-Jean.* Chicoutimi, Editions Science Moderne, 1979. 231 p. ("Publications de la Société historique du Saguenay", no 36).

Trépanier, Janic. *Etude géographique du complexe hydro-électrique de la compagnie Aluminium du Canada Limitée au Saguenay—Lac-Saint-Jean.* Mémoire de licence (Géographie). Québec, Université Laval, 1973. 66 p.

Vien, Rossel. "La tragédie du Lac-Saint-Jean". *In: Histoire de Roberval, coeur du Lac-Saint-Jean (1855-1955),* [Montréal], Edition du Centenaire, [1955]: 317-325. ("Publications de la Société historique du Saguenay", no 15).

Whitaker, Albert William. *Aluminium Trail.* Montréal, Alcan Press, 1974. xvi-487 p.

Normand Perron

De père en fils — les gens bien mis s'habillent chez

Laflamme
maîtres-tailleurs

PLACE SAGUENAY
317-321, RUE RACINE EST

CHICOUTIMI

Hommage de

Les Entreprises Murdock

Hommage d'une Industrie Régionale

Woolco

PLACE DU ROYAUME
1451, boul. Talbot, Chicoutimi

GALERIES JONQUIERE
700, boul. St-François, Jonquière

CHICOUTIMI CENTRE-VILLE
141, rue Racine est, Chicoutimi

CARREFOUR ALMA
705, avenue du Pont nord, Alma

Une expérience de quatre générations

AUBIN & FILS
ENR.
Directeurs de Funérailles
Trois salons à votre service

AMBULANCE
543-3331

412 est, rue Jacques-Cartier — CHICOUTIMI

Hommage de

543-3672
549-7135

La Librairie Régionale, Inc.
RUE RACINE
PLACE DU SAGUENAY
PLACE DU ROYAUME
Chicoutimi

Le populaire rendez-vous de la région

Hôtel Chicoutimi

Salles de réceptions — Ambiance moderne
Confortable

Tél.: 543-3334

460, rue Racine **CHICOUTIMI**

LAITERIE CANADIENNE Chicoutimi
435, avenue Ste-Anne, Chicoutimi

LA LAITERIE LAMONTAGNE LTEE
59, Ste-Jeanne-d'Arc — Jonquière

RS
Ruelland & Simard
LIMITEE
GROSSISTES — IMPORTATEURS
TISSUS
Couvre-planchers — Garnitures de maison
456, rue du Havre, Case postale 667
CHICOUTIMI, P.Q.

Hommage de
La maison
THIFFAULT & SAINTONGE
LIMITEE
NOUVEAUTES
122 est, rue Racine Chicoutimi

Hommage de la
PHARMACIE Marcel Desgagné
504, 2e RUE PORT-ALFRED

Maison de la presse au Saguenay-Lac-St-Jean

1887 à nos jours . . .

LE PROGRÈS
DU SAGUENAY LIMITÉE
1051, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI — 545-4474

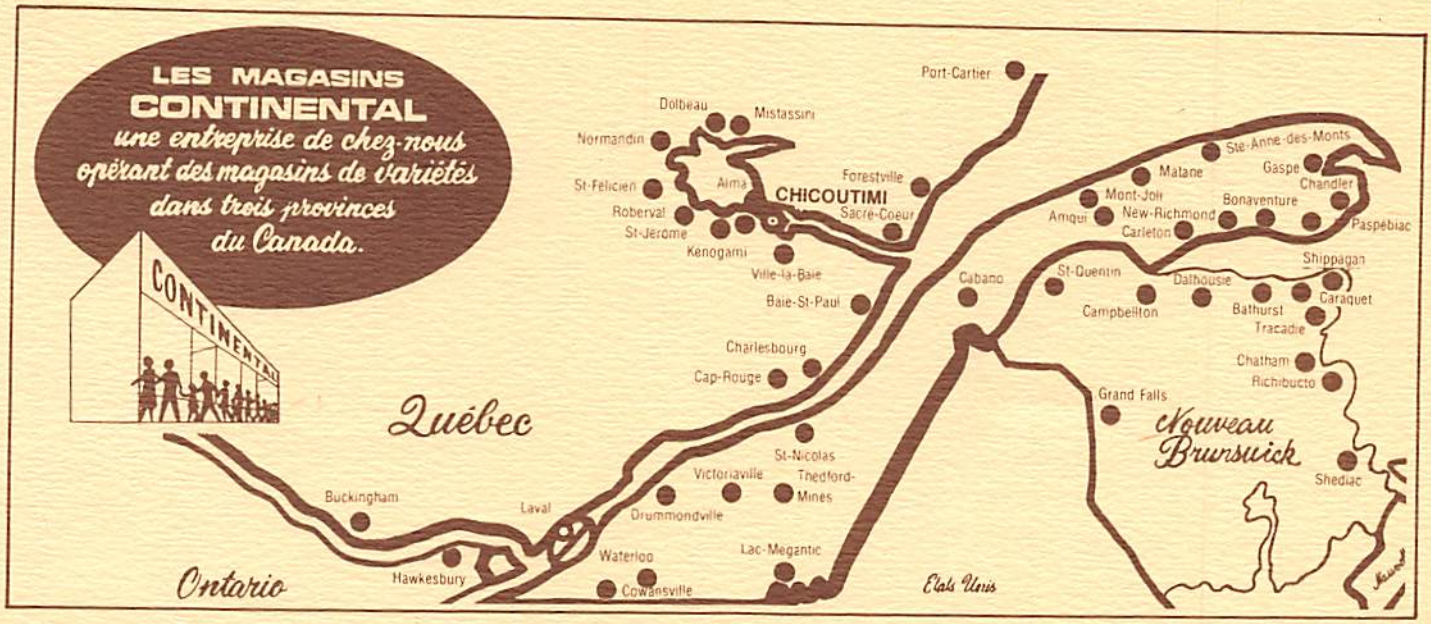
LES MAGASINS
CONTINENTAL
une entreprise de chez-nous
opérant des magasins de variétés
dans trois provinces
du Canada.

La station régionale

EN ALIMENTATION...

provigain

c'est tout choisi!

Des associés de longue date

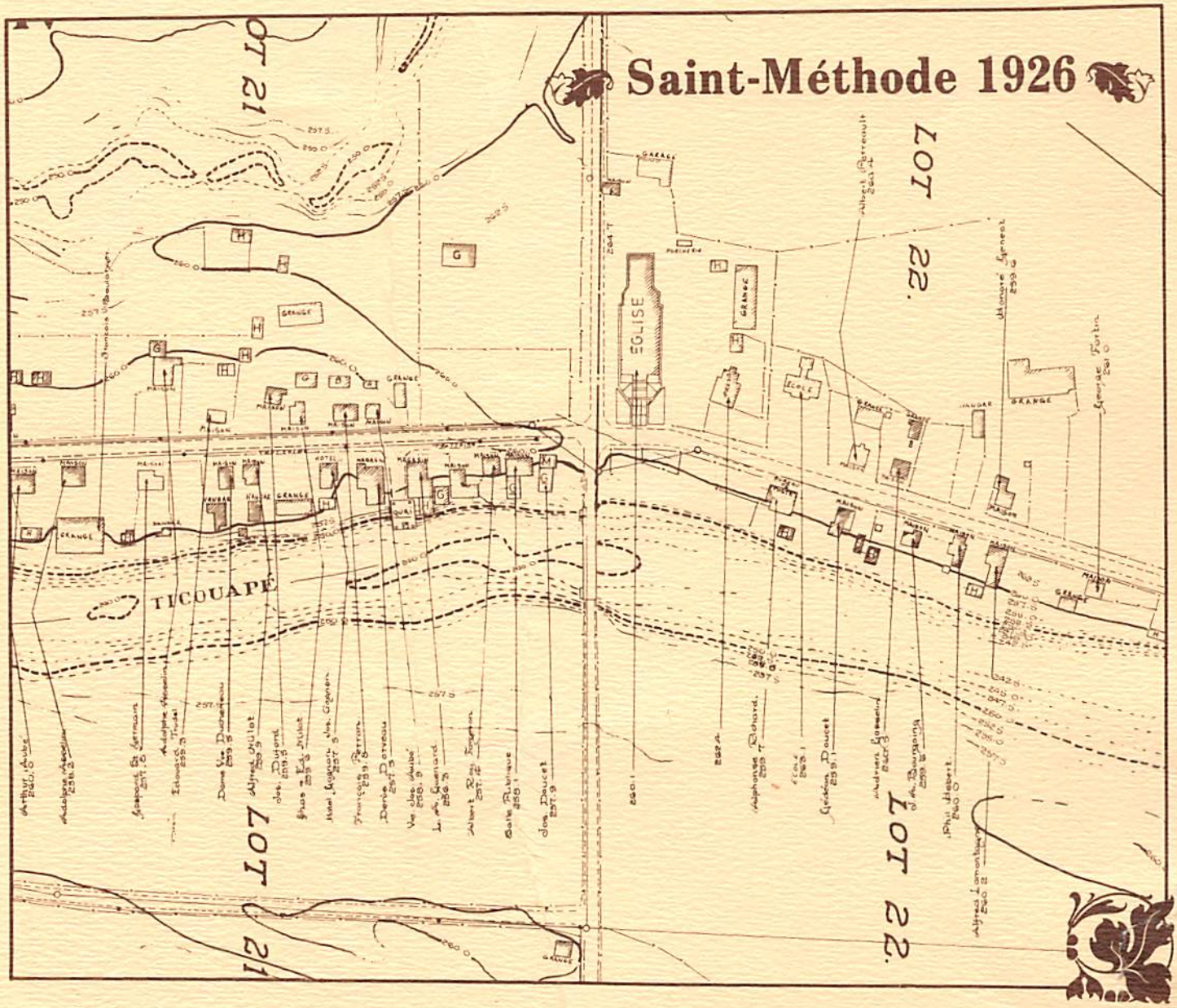

Longtemps après la fromagerie, la ferme modèle, le moulin à scie, le magasin général, la boutique de forge, la caisse populaire et des bourses d'étude, Alcan et Saint-Méthode continuent à faire équipe.

Saint-Méthode, cent ans d'histoire!

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Division d'Aluminium du Canada, Ltée

ALCAN